

34^{ème} congrès

de la **Fédération des APAJH**

Saint-Brieuc les 24, 25 & 26 juin 2010

«Projet associatif»

«Gouvernance et Territoires»

Assemblée générale statutaire



Fédération des APAJH

au service de la personne en situation de handicap



Sommaire

■ Ouverture des travaux	3
■ Le Projet associatif	4
• Introduction au débat	4
• Synthèses des travaux en ateliers	8
- Atelier 1	8
- Les valeurs	8
- Les objectifs généraux	8
- Vers un Label APAJH ?	9
- Atelier 2	9
- Les valeurs	9
- Les objectifs généraux	10
- Vers un Label APAJH ?	10
- Atelier 3	10
- Les valeurs	10
- Les objectifs généraux	11
- Vers un Label APAJH ?	11
• Débat	12
■ “Gouvernance et Territoires”	13
• Introduction au débat	13
• Synthèses des travaux en ateliers	15
- Atelier 1	15
- Atelier 2	15
- Atelier 3	16
• Débat	19
■ Clôture de la matinée	21
■ Assemblée générale	22
• Ouverture	22
- Pierre DELOURME, Président de l’APAJH des Côtes d’Armor	22
- Bruno JONCOUR, Maire de Saint-Brieuc	23
- Annie LE HOUEROU, Vice-présidente du Conseil général des Côtes d’Armor	24
- André MONTANE, Membre de l’Assemblée des Départements de France	26
• Présentation de l’organisation des travaux	28
■ Hommage à Claude RIDEL et à Marc SIBERCHICOT	29
■ Rapport moral et d’orientation	31
■ Complément au Rapport d’activité	36
■ Rapport du Conseil de Vigilance	40



■ Rapport financier	42
■ Rapport général du Commissaire aux Comptes	46
■ Rapport spécial du Commissaire aux Comptes	47
■ Résolutions financières	48
■ Clôture de la journée	50
■ 26 juin 2010	52
• Accueil des participants	52
■ Présentation de la Motion d'orientation	52
■ Présentation du texte "Gouvernance et Territoires"	53
■ Interventions sur le Rapport d'activité	53
■ Interventions sur le Rapport financier	55
■ Interventions sur la Motion d'orientation	56
■ Interventions sur le texte "Gouvernance et Territoires"	57
■ Réponses	59
■ Votes	64
• Rapport d'Activité	64
• Délibération relative à la FIRA	64
• Rapport financier	64
■ Résolutions	64
■ La Motion d'orientation	66
■ Le texte "Gouvernance et Territoires"	66
■ Clôture de l'Assemblée générale	66
■ "Gouvernance et Territoires" (texte voté)	67
■ Motion d'orientation (texte voté)	68





Ouverture des travaux

Jean-Louis Garcia, *Président*

Il y a un an, nous nous sommes quittés, à La Villette, sur un beau texte sur l'avancée en âge, élaboré par l'ensemble du mouvement, texte que nous portons dans tous les départements, au ministère, auprès de tous nos interlocuteurs, pour leur montrer notre capacité à inventer des solutions répondant précisément aux besoins des personnes. Dans le cadre de la séance formelle de l'Assemblée générale, demain après-midi, le Président de l'Association départementale des Côtes d'Armor nous accueillera tout à fait officiellement.

Nous sommes bien installés dans un cadre neuf, sous le soleil, et avec un ciel bleu qui fait même rêver les Méditerranéens !

Le Congrès se déroulera en deux temps : la partie "journées d'étude" et la partie institutionnelle, avec l'Assemblée générale.

Durant ce temps que nous passerons ensemble de façon conviviale, nous aurons deux sujets à traiter "Projet associatif" sur lequel nous travaillerons cet après-midi, et "Gouvernance et Territoires" sur lequel nous travaillerons demain. Nous y consacrerons autant de temps que nécessaire. Ce sont des sujets importants, dans un environnement que nous ne devons pas mésestimer, à savoir celui de la réorganisation du pays, conformément au texte voté en août dernier « Hôpital Patients Santé Territoires » dont on ne mesure pas encore toutes les retombées, tous les textes d'application n'étant pas encore connus. Le décret sur les appels à projets circule entre les ministères et n'est pas encore validé et paru au Journal Officiel de la République.

J'aimerais évoquer la crise financière, la crise économique et ce que, aujourd'hui, on appelle la rigueur. On commence à entendre parler très clairement, par la voix de ministres, de réductions sur les crédits, lesquelles pourraient même toucher l'action sociale et les crédits sociaux, le champ de la solidarité, du médicosocial et l'Allocation Adultes Handicapés. La prise en compte de ces éléments ne signifie pas que nous sommes en phase avec les solutions proposées. Mais faire comme si cela n'était pas dans le débat public actuel reviendrait à nous mettre en grande difficulté.

Durant ces trois jours, nous devons examiner comment, dans le champ du monde associatif, du monde médicosocial, dans le champ qui concerne les personnes âgées dépendantes et les personnes en situation de handicap, chacun essaie de prendre la place de son voisin en termes de représentation. Faire semblant de ne pas le voir reviendrait à faire de l'angélisme. Nous devons donc réfléchir ensemble — notamment dans le cadre du thème "Gouvernance et Territoires" — pour voir comment nous pouvons, au mieux, organiser l'APAJH pour être en capacité de répondre à la réorganisation de l'Etat, en particulier sur notre champ et avec la mise en œuvre des Agences Régionales de Santé et des Directions du même nom. Nous avons 26 interlocuteurs et si nous ne voulons pas qu'à terme, ce que nous faisons aujourd'hui soit porté par d'autres, nous devons nous organiser de façon réfléchie, déterminée, sur les 26 territoires des ARS. Il nous appartient donc d'échanger et de peser les choses pour qu'au terme de ce Congrès, nous ayons en main tous les éléments pour mettre en œuvre une réponse à ce que l'Etat a mis en place. Ce n'est pas nous qui organisons l'Etat, mais je souhaite que ce soit nous qui nous organisons et que l'on ne nous impose pas des organisations, au motif que nous ne l'aurions pas fait de notre propre chef.

Je souhaite que nos travaux, durant ces trois journées, soient sous le signe de l'ambition permanente pour les personnes en situation de handicap. Tel est notre seul objet. Je souhaite que nous échangions, sans fards, sans concession, mais toujours dans le respect de l'autre, pour qu'à la sortie, nous soyons capables de porter des propositions marquant la détermination forte de la Fédération des APAJH, de l'ensemble des Associations départementales APAJH. Il importe que les valeurs qui sont les nôtres depuis bientôt cinquante ans continuent à vivre dans notre monde, dans notre pays, même si les contraintes économiques et les décideurs tentent de nous les faire abandonner pour des motifs gestionnaires.



Daniel Sartelet, Vice-Président délégué

Dans le contexte actuel, nous avons décidé de revisiter notre Projet associatif. Il ne s'agit pas aujourd'hui de refaire le travail réalisé au plan départemental, mais de partir de ce dernier, qui a déjà donné d'excellents résultats, pour affiner notre réflexion et assurer notre cohésion dans ce cadre. Il s'agit d'un rapport d'étape et le Projet devra aboutir pour le prochain Congrès.

Une première table ronde lancera le débat et laissera la place à un travail en trois groupes.

Le groupe 1 aura pour animateur Pierre Roddier, Président de l'Association départementale de

La Réunion, et pour rapporteur, George Fanget, Président de l'Association départementale de l'Ardèche.

Le groupe 2, animé par Françoise Robert, Présidente de l'Association départementale du Rhône, aura comme rapporteur, Jean-Louis Sacaze, Vice-président de l'Association départementale de l'Ariège.

Le groupe 3, animé par Philippe Célerier, Président de l'Association départementale de Gironde, aura comme rapporteur, Jean-Paul Messerschmidt, Président de l'Association départementale du Var. Le travail de ces commissions s'articulera autour des deux thèmes "Projet associatif" et "Gouvernance et Territoires".

Le Projet associatif

Introduction au débat

- Viviane MOLENAT, Présidente de l'APAJH de Paris
- Christine TRIOLLET-FOSSAERT, Secrétaire générale de l'APAJH de l'Essonne
- Bernard MORELLE, Administrateur National
- Albert PREVOS, Délégué National à l'Europe et à l'International.

La table ronde est animée par Georges DUPONT-LAHITTE, Vice-président de l'APAJH de Gironde.

Georges DUPONT-LAHITTE

Pourquoi un Projet associatif et quelles sont les nécessités, dans la période actuelle, de retravailler ce dernier ?

Albert PREVOS

J'aimerais rappeler quelques éléments de contexte et notamment formuler trois observations. Premièrement, le principe de l'affirmation des valeurs et de leur défense n'a jamais été aussi important qu'aujourd'hui. Dans l'Union européenne, les Anglo-Saxons ont réussi à bâtir l'Europe qu'ils souhaitent et l'on assiste à une marchandisation des services sociaux et dans cette mesure-là, ce qui pourra rapidement faire la différence, ce seront peut-être les valeurs sur lesquelles nous nous appuierons. Les entreprises du milieu marchand vont s'emparer de ces valeurs et nous voyons bien comment elles ont pu s'emparer des thèmes de l'environnement, de l'enfance, notamment dans des publicités. Si nous voulons conserver notre statut d'acteurs de l'économie

sociale et solidaire, nous devons prendre appui, d'une part sur notre unité de travail et sur notre capacité à nous unir pour présenter un projet cohérent, et d'autre part, sur notre capacité à porter des valeurs.

Deuxièmement, nous devons peut-être tenir compte d'un concept qui prend actuellement une grande importance, dans un certain nombre de pays européens, à savoir celui de l'inclusion. Nous devons l'intégrer dans notre réflexion. Notre Projet associatif ne peut pas être étranger à cette nouvelle problématique. Certes, nous pouvons prétendre faire de l'inclusion mais ce n'est pas si sûr que cela. Dans le domaine de l'intégration, nous avons pu affirmer un certain nombre de valeurs. Mais pour faire de l'inclusion, il faut intégrer une personne dans une société, une institution, un organisme et lui donner les moyens de s'adapter à ce que souhaite cette société, cette institution, cet organisme. L'inclusion, c'est lorsque la société, l'institution, l'organisme s'ajustent aux besoins de la personne. L'approche est donc totalement différente ; il s'agit d'un pas supplémentaire qui interroge les valeurs que nous avons contribué à faire passer jusque-là. Il serait intéressant que nous puissions inclure ce concept dans nos réflexions. Ce concept d'inclusion interroge les valeurs républicaines qui sont les nôtres dans le domaine de l'éducation. La question est de savoir comment l'égalité de traitement peut être compatible avec l'équité qui est véhiculée par





l'inclusion. Dans le domaine scolaire, par exemple, nous avons créé, à partir de la loi du 11 février 2005, des référents dans les écoles, mais en réalité, une véritable approche d'inclusion aurait consisté à former l'ensemble des acteurs de l'éducation à la scolarisation d'un enfant en situation de handicap.

Troisièmement, dans le domaine de l'affirmation de nos valeurs, nous devons adopter une approche dynamique. Ces valeurs, nous aurons une année pour les évoquer. Elles ne constituent pas uniquement un rempart, une sorte de forteresse dans laquelle nous sommes heureux de vivre et nous prouvons qu'elles nous concernent personnellement. Nous devons également les porter, les partager. C'est cette capacité à les faire vivre auprès des autres qui peut caractériser notre Projet associatif. Nous n'en sommes pas seulement les dépositaires, nous devons porter cette réflexion en tant que promoteurs de ces valeurs. Dans cette perspective, nous ne ferons pas l'économie d'un débat sur la question des adhérents, des adhésions. Si nous voulons faire partager notre conviction, nous devons trouver des relais à ces valeurs et si nous voulons avoir un véritable projet il faut que nous sachions aussi l'étendre à la plus grande part possible de notre société. En effet, derrière ce projet et ces valeurs, c'est véritablement un projet de société que nous défendons.

Georges DUPONT-LAHITTE

Nous partageons tous l'idée selon laquelle ces valeurs partagées peuvent être retraduites dans la période actuelle. La question est de savoir comment, à l'issue de ce travail, traduire ces valeurs dans un projet d'actions et en quoi ce Projet associatif peut les traduire en actions au service des personnes en situation de handicap, mais également au service d'une action militante puisque nous sommes porteurs d'un projet de société.

Christine TRIOLLET-FOSSAERT

La notion de valeur n'est pas aussi simple que cela. Le fait d'affirmer ce que nous sommes, sous-entendant par-là que nous avons à affirmer ce que sont les valeurs, ne va pas de soi. Définir ce que nous sommes ne me paraît pas évident et nous ne devons pas nous limiter à rappeler les valeurs dont nous nous réclamons mais également nous demander comment se situent notre pratique et notre discours par rapport à cet être idéal vers lequel nous voulons tendre et que portent ces valeurs.

Par ailleurs, il n'y a pas que nos valeurs, il y a les valeurs proclamées de la République et de la

société contemporaine. Cela ne va pas de soi de parler d'intégration ou d'inclusion dans la société, dès lors que la société qui vous entoure porte des valeurs parfois radicalement opposées aux nôtres. La caractéristique de cette société contemporaine, c'est d'avoir comme objectif – sous le nom brillant de citoyen, que nous ne contestons pas – d'avancer vers la « fabrication » d'un être autonome et de surcroît compétitif. Est-ce dans cette société-là que nous souhaitons voir inclure le monde du handicap ? Je ne le crois pas, je pense que vous non plus et que nous avons peut-être là des redéfinitions des valeurs à opérer.

Que signifie bénéficier des mêmes droits dans le monde tel qu'il est en train de changer ? En ce qui concerne les valeurs qui doivent conduire notre action, il s'agit de savoir de quelle intégration et de quelle inclusion nous parlons et comment faire pour ne pas céder à la pression de la société actuelle, qui vise à marginaliser la personne en situation de handicap plus qu'il y a vingt ans. Ceci n'engage que mon point de vue mais je crains que nous ne nous dirigeons pas vers un progrès de la prise en charge du handicap dans le temps présent, mais plutôt vers un retour au siècle dernier.

Georges DUPONT-LAHITTE

L'action de l'APAJH renvoie à un projet de société et à cette notion de citoyen que nous partageons. Il ne s'agit donc pas simplement de porter l'idée d'égalité de droits pour tous mais également l'idée d'inclusion. Ce projet de société doit s'appuyer sur une idée de progrès. Or, le monde actuel s'éloigne effectivement de ces valeurs d'où l'importance de notre action militante appelée des vœux par le Projet associatif. Nous devons garder ceci à l'esprit.

Bien entendu, ceci n'enlève rien à la précédente question qui consiste à savoir comment le traduire dans un texte, dans un projet d'action qui serve aux militants.

Bernard MORELLE

Je vais tenter de vous présenter le Projet associatif tel que je l'imagine. Ce projet a un passé, une histoire, pourra-t-il ignorer ceux qui ont construit la maison dans laquelle ils veulent vivre ? Il se devra de rappeler ses pères fondateurs, ceux qui, aux premières heures de l'APAJH, ont milité pour que le handicap prenne sa place haute et entière, bref, un projet de bonne famille, qui s'honore de ses origines mais qui n'oublie pas ses fondements : la charte d'Arras de 1978, la déclaration de Grenoble de 1983, le Manifeste de La Roche de 1997, la déclaration de Limoges de 2001 et je pourrais y ajouter les textes de l'APAJH de 2008 et celui sur l'avancée



en âge de 2009. Donc un projet de bonne facture, de bonne éducation, fier de son passé et affirmant les valeurs qu'il a fait siennes : laïcité, citoyenneté, primauté de la personne, solidarité. Certes, des valeurs anciennes, mais ô combien d'actualité dans une société inégalitaire, de plus en plus injuste et de moins en moins solidaire. Et puis, n'est-il pas vrai qu'à un projet bien né, les valeurs n'attendent pas le nombre des années ? Un projet de bonne famille, fier de ses valeurs mais un projet qu'il va nous falloir étoffer.

Nous allons le vêtir, non pas dans un banal prêt-à-porter, mais en lui confectionnant un costume sur-mesure, voire en lui concoctant même un parfum subtil et délicat "apajhien". Il devra séduire le handicap moteur, plaire au handicap psychique, faire les yeux doux aux handicaps sensoriels, bref, plaire à tous les handicaps, et ce à tous âges, du handicap juvénile au handicap vieillissant et en tous lieux, de Guéret à Saint-Brieuc.

Un projet de bonne famille, fier de ses valeurs, mais un projet qui voudra voyager. Ne devrions-nous pas lui attribuer une carte d'identité ? Photo : APAJH ; nom : handicap ; prénom : moteur, mental, sensoriel, poly, psychique etc. ; profession : citoyen à part entière ; religion : laïc pratiquant ; nationalité : en voie d'intégration ; signes particuliers : additionne les différences. Certains ne manqueront pas de lui façonner une brillante identité nationale mais il faudrait également qu'il puisse se reconnaître dans une identité locale, non par une simple photocopie de la carte d'identité nationale, pour obtenir son passeport départemental qui lui octroie le droit de voyager sereinement.

Un projet de bonne famille, fier de ses valeurs, au charme apajhien, un projet qui voyage. Il communiquera, parlera de ses objectifs, de ses moyens, se voudra moderne, d'avenir, avec des idées fortes, au côté précurseur dans un monde en pleine mouvance dans une nouvelle culture du champ du médicosocial. Il se voudra fécond, aimera s'entourer d'amis. Un projet d'établissement ou de structure pourrait être son ami fidèle. Il pourrait parler à la plaquette de présentation de l'association, côtoyer le site internet, s'inviter de manière plus occasionnelle, plus événementielle, dans la revue, qu'elle soit départementale ou nationale pour se rappeler à notre bon souvenir, comme un ami fidèle. Donc, un projet de bonne famille, de valeur, au charme apajhien, à la double nationalité, qui communique. Mais un beau jour peut-être il se rendra compte qu'il est en train de vieillir.

Ne devrions-nous pas, de temps en temps, le raser

de près pour qu'il retrouve un second visage, qu'il conserve tout son charme et cultive l'art d'être ce grand-père dont les petits-enfants seront fiers ?

Pour conclure, je m'adresse aux usagers, à ceux qui sont en situation de handicap, à leurs tuteurs, à leurs familles, à qui je poserai cette simple question : pourquoi êtes-vous à l'APAJH ? Je me doute, qu'aux premières heures de la démarche, la franchise impose la réponse : "Je suis à l'APAJH parce que je suis à la recherche d'une structure d'accueil" et que, dans le même temps, cette famille touchée par le handicap, cet usager puissent dire : "Je suis à l'APAJH, parce que ce projet associatif, c'est mon Projet associatif".

Puis, je m'adresserai aux professionnels, à ceux qui accompagnent le handicap et je leur poserai la même question : Pourquoi êtes-vous à l'APAJH ? Certains diront : "J'étais à l'APAJH parce que j'étais à la recherche d'un emploi". J'aimerais que, dans un deuxième temps, ce professionnel dise : "Je suis à l'APAJH, parce que ce Projet associatif, c'est mon Projet associatif".

Enfin, je m'adresserai au militant bénévole, à l'Association départementale et j'aimerais qu'ils me disent qu'ils ont participé à ce projet associatif, parce que ce projet associatif, c'est leur projet associatif.

Je crois que nous aurons relevé pleinement ce défi si nous avons fait en sorte que chaque acteur du handicap puisse penser que ce projet est son projet associatif, mais qu'il dise encore plus fort : "ce Projet associatif, c'est notre Projet associatif".

Georges DUPONT-LAHITTE

Vous rappelez là que le Projet est d'abord un projet interne, c'est-à-dire au service des militants, des responsables, pour la lisibilité des personnels et également des usagers et de leurs familles. Vous l'avez suggéré : un projet doit rendre l'APAJH lisible mais également visible.

J'aimerais ajouter une question : si l'APAJH est un moteur, porte un projet fort et invite à agir avec la société, j'ai envie de dire : avec qui ? Le Projet de l'APAJH ne doit-il pas être au service d'une action dont elle serait le moteur, avec d'autres organisations laïques, pour le défendre, à partir de nos valeurs, de notre cercle d'actions particulier, pour l'élargir et faire comprendre qu'à l'école, les choses doivent évoluer dans le bon sens. Si, nous militants, disposons de cet outil, ne pouvons-nous pas, à partir de ce projet, trouver des partenaires pour accroître notre action ?



Viviane MOLENAT

Notre travail ici consiste en la première étape de construction du Projet associatif pour définir la place de la personne en situation de handicap dans la société de demain, ce qui ne sera pas chose aisée. En effet, il a quand même fallu quarante ans pour que la citoyenneté produise ses effets pour les enfants en situation de handicap, en ce qui concerne le droit à l'école. De plus, cette notion de citoyenneté doit également permettre aux adultes qui fréquentent des foyers d'hébergement ou qui travaillent dans des structures, d'accéder à un mode d'hébergement plus autonome. Cette conception nouvelle sera de plus en plus celle que revendiquent les résidents dans nos foyers d'hébergement. Dans ce domaine, l'APAJH doit se montrer novatrice comme elle l'a été depuis cinquante ans et faire en sorte que cette citoyenneté s'exerce de plein droit dans tous les domaines de la vie des personnes en situation de handicap, depuis la petite enfance, l'école, les instituts professionnels, les établissements professionnels et l'hébergement.

J'espère qu'au-delà des ateliers, le temps des débats en séance plénière sera suffisant pour permettre à tous d'entendre les positions parfois différentes et porteuses d'enrichissement. Cette réflexion doit concerner tous les domaines du champ du handicap, en espérant que cette citoyenneté permettra de rétablir l'égalité des droits, notamment à compensation, lesquels sont rognés petit à petit. Je ne vous lirai pas le texte que j'avais préparé car je préfère que nous nous mettions au travail en atelier sans attendre.

Christine TRIOLLET-FOSSAERT

Je ne suivrai pas tout de suite votre avis qui me paraît très sage. Il est vrai que le temps consacré à ces ateliers est malheureusement trop court.

Vous avez parlé des partenariats et nous n'avons pas répondu à la question de savoir avec qui nous travaillons. Nous travaillons entre nous, avec les usagers, les familles, les professionnels, mais ce, au sein même de l'APAJH. Un climat de rivalité entre les diverses fédérations complique sérieusement le travail à une époque où nous n'avons vraiment pas besoin de cela. Il aurait fallu que les fédérations laïques avancent, unies, solidaires, dans un même combat, au nom des valeurs qu'elles prétendent toutes défendre à l'identique. Nous sommes loin du compte et ceci est difficile aux plans national et local. Nous assistons à une illusion du pouvoir et de la représentativité qui

fait le lit de nos adversaires – l'entrepreneuriat lucratif - et qui dessert nos causes.

Tout le monde s'accorde à dire qu'un Projet associatif consiste à nourrir l'avenir afin d'en être légitimement fier. C'était, paradoxalement, plus simple il y a quarante ans qu'aujourd'hui, car l'Etat ignorait le handicap. Aujourd'hui, il a compris qu'il revêtait une valeur électorale et un enjeu financier et commercial. Ce qui est en train de se mettre en place par le biais des ARS appelle à la mort de notre travail.

J'aimerais simplement poser quelques questions : au sein des ARS, à l'évidence, nous notons une sous-représentation du monde associatif. Dans les instances où le monde associatif sera représenté, il possédera la plupart du temps uniquement une voix consultative. Autrement dit, sa voix sera inexistante. Quelle sera la place des associations au sein des instances concoctées par l'Etat ? Je répondrais volontiers qu'elle sera nulle. Nous devons donc nous battre ailleurs.

Nous avons parlé de projets innovants, thème que l'on retrouve dans tous les textes fondateurs. De quelle innovation serons-nous porteurs dans sa mise en pratique et à quelle amélioration de la qualité des prestations pourrions-nous prétendre, à partir du moment où nous serons, par la logique des appels à projets, en concurrence avec l'entrepreneuriat à but lucratif ? Comment y résisterons-nous et quels moyens nous donnerons-nous au cœur du Projet associatif, pour qu'une telle chose soit légitime et légitimée ?

Enfin, en ce qui concerne la formation des personnels, nous avons, à l'heure actuelle, dans au moins deux types d'établissements, des professionnels qui connaissent mal le monde du handicap. Il faudrait impérativement les former pour que leur action soit véritablement une action de respect de la dignité et d'intégration des personnes en situation de handicap.

Dans les textes remis, il est question de tous les handicaps. J'aimerais soumettre une question à votre réflexion : sommes-nous habilités et est-il prudent que nous envisagions d'accompagner toutes les formes de handicaps ? Je suis personnellement un peu inquiète quand je vois placer le handicap social au même plan que les autres handicaps que nous prenons en charge car, selon moi, le handicap social n'est pas un véritable handicap, mais un empêchement temporaire à une intégration pleine et entière, notamment par le travail, dans la société. Ce n'est pas notre propos que de faire de la réinsertion sociale. D'autres organismes



sont plus compétents que nous dans ce domaine. De plus, j'attire l'attention sur ce qui se passe actuellement dans les ESAT où, en raison des contraintes des nouveaux modes de financement, de plus en plus de directeurs d'établissement, éliminent des candidatures – notamment de handicapés mentaux et psychiques - comme étant inaptes au travail proposé dans les ESAT lesquels devront devenir, le plus rapidement possible, de plus en plus autosuffisants. Intégrer des personnes en handicap social signifie éliminer des personnes en situation de handicaps mental et psychique.

Georges DUPONT-LAHITTE

Il ne peut bien évidemment pas y avoir de conclusion à cet échange. Les ateliers sont là pour mener la réflexion.

Il me semble néanmoins que la ligne qui ressort, c'est le fait que, travailler sur le Projet associatif, c'est travailler à partir d'une APAJH qui se situe dans une histoire, pour devenir novatrice, porter un projet de société, outil de contre-projet à une politique que nous dénonçons.

Telle est peut-être la nature du travail que nous allons à présent mener en ateliers, travail pour lequel je vous souhaite bon courage.

Synthèse des travaux en ateliers

• Atelier 1

Georges FANGET

Un point est ressorti sur la nécessité de consacrer davantage de temps à ces débats, eu égard à leur richesse, et d'inscrire le Projet associatif dans le futur, dans le thème Gouvernance et Territoires. Nous avons souligné l'existence d'une seule Fédération nationale et d'un seul territoire national.

• Les valeurs

L'unanimité de la Fédération et des départements sur les valeurs lie ces derniers entre eux.

Certains ont relevé, dans le document fourni, un écart entre les débats des territoriales et les comptes rendus. Néanmoins, ce document est porteur face aux politiques, aux ARS, aux différents interlocuteurs et il est vrai que nous ne serions pas à l'APAJH si nous ne respections pas ces valeurs. Le Projet associatif, c'est l'affaire de tous. C'est donc le Projet associatif fédéral, mais avec ses déclinaisons départementales.

Le thème de l'inclusion a été abordé et il est proposé de l'inscrire dans les valeurs de l'APAJH, parallèlement aux valeurs de la République française – liberté, égalité, fraternité – auxquelles il conviendrait d'ajouter "laïcité".

Nous avons soulevé la question des interactions et le fait que les personnes âgées ne soient pas les seules vulnérables. Les personnes âgées ont les mêmes droits et devoirs que les personnes ordinaires, elles sont souvent considérées comme un

demandeur à qui il faut donner. Ceci n'est pas à inscrire dans le Projet associatif mais au contraire à combattre.

Toute personne en situation de handicap produit sa différence, comme toute autre personne. Il convient de montrer à la société que les personnes en situation de handicap sont une composante de cette dernière.

Nous sommes dans une société en perte de droits, dans laquelle toute personne en situation de handicap doit être productive.

Les personnes âgées et en situation de handicap rencontrent les mêmes difficultés d'accessibilité.

Parmi les valeurs, la démocratie et la solidarité ont été citées.

En termes de communication, toutes les instances de l'APAJH doivent utiliser les mêmes termes : "personne en situation de handicap" ou "personne handicapée".

• Les objectifs généraux

Certains ont mis en avant le malaise ressenti par les personnels et leurs difficultés à travailler avec moins de moyens.

Un participant a demandé à ce que ce Congrès se positionne vis-à-vis de la réforme des retraites.

Nous devons nous positionner avec nos valeurs face à la mondialisation, comme le font d'autres associations. Pour certains, la loi HPST supprime la démocratie, nous devons nous mobiliser pour défendre nos valeurs, donner la parole à tous, faire appliquer loi de 2005 et réagir face aux restrictions budgétaires. En termes d'accessibilité, un bilan à



mi-parcours fait état d'un échec faute de financements et de volonté.

L'APAJH n'a pas, seule, la capacité de faire avancer les choses et doit peut-être aller jusqu'à la manifestation à tous les niveaux (communes, communautés de communes, départements etc.).

Tous les citoyens doivent avoir les mêmes droits (ex: droit de vote).

La question de la nature du handicap pris en charge a été soulevée (maladie d'Alzheimer) et son inscription dans le champ sanitaire ou social.

La qualité de l'accompagnement dépend du ratio d'encadrement. Il convient de ne pas baisser les bras, de se mettre en ordre de bataille, via les collectifs d'associations, d'où la nécessité d'admettre que l'on représente un collectif et non pas une seule association.

Il a été souligné l'importance de partager son expérience, de mutualiser les compétences de tisser des partenariats avec des sociétés locales (animations).

La qualité de la scolarisation des enfants en situation de handicap n'est pas garantie de par la disparition des CLIS et des RASED.

Un militant a parlé du CDCPH qui peut constituer une opportunité d'action plus poussée vis-à-vis des Conseils généraux.

La question des moyens dégagés pour accompagner les personnes en situation de handicap a été soulevée, ainsi que la nécessité éventuelle de lancer une campagne d'explication afin d'attirer des adhérents et des militants.

Le souhait de modifier la formulation "Faire valoir les droits des personnes en situation de handicap" a été émis.

On entend peu ou pas parler de l'APAJH, ce qui ne facilite pas les nouvelles adhésions.

Enfin, il faut insister sur la nécessaire vigilance à apporter en termes de lisibilité du Projet associatif selon les personnes à qui il s'adresse.

• **Vers un Label APAJH ?**

Ce terme recouvre des notions de garantie de produit de type AOC. Néanmoins, il peut constituer un signe de reconnaissance des Associations départementales et de la Fédération, sachant qu'il est déjà inclus dans les valeurs et objectifs de l'APAJH. Il convient peut-être de davantage mettre en valeur les spécificités de l'APAJH vis-à-vis des autres associations. Ce terme a été cité dans la déclaration de Limoges. Une personne a suggéré de le remplacer par "tête de réseau".

Enfin, la mise en place du Comité de vigilance

pourrait entraîner la perte du label APAJH. Il importe donc de bien le définir et de faire en sorte qu'il ne constitue pas un barrage au rapprochement avec les autres associations.

• **Atelier 2**

Jean-Louis SACAZE :

Je n'aborderai que les points forts, afin de ne pas répéter les propos du précédent rapporteur.

• **Les valeurs**

Nous avons débattu sur la question de la laïcité, dans laquelle certains redoutent de voir un obstacle au travail avec d'autres associations. Or, non seulement il ne s'agit pas d'un obstacle mais c'est même autour de la laïcité que ce travail peut être réalisé.

La question de la mise en valeur d'une laïcité pratique a été évoquée. L'APAJH est farouchement opposée à tout prosélytisme, mais elle doit cependant en faire pour défendre ses valeurs.

Les valeurs propres aux personnes sont à relier à celles revendiquées pour la société. En ce sens, la laïcité est une valeur de la République qui permet de différencier, dans sa mise en pratique, la sphère publique de la sphère privée.

En termes de primauté de la personne et de respect de la dignité, le groupe s'est interrogé sur le terme "usager", jugé insatisfaisant mais néanmoins peu aisé à remplacer.

Les travailleurs en ESAT exercent parfois des métiers très précis (viticulteurs), dont l'intitulé exact figure sur leur bulletin de salaire, ce qui constitue une forme de reconnaissance de la personne en termes de professionnalité. Un intervenant a d'ailleurs suggéré l'ajout éventuel du terme de « formation », grâce à laquelle les personnes peuvent se réaliser.

En liant laïcité et citoyenneté, le groupe s'est interrogé sur la notion de rendement de la personne en ESAT et s'est référé pour ce faire au titre du dernier livre d'Eric Plaisance Autrement capables, en y ajoutant les notions de présomption et de fluctuation de compétences qu'il serait peut-être bon de formaliser dans un texte.

Le groupe a conclu que, pour respecter la dignité de la personne, il convenait de revendiquer ni plus, ni moins, mais autant.



• Les objectifs généraux

Le groupe a resitué ce thème autour du concept de gouvernance. Il s'est interrogé sur la manière de garantir la qualité de l'accompagnement, notamment en articulant les notions de bien-être, de bien vivre et parfois même, de soins.

Le groupe a en outre estimé nécessaire de lutter pour défendre les acquis de la loi de 2005, face à la menace de suppression d'un certain nombre de droits. Il a exprimé son inquiétude quant à la capacité de l'APAJH à faire preuve d'innovation, face à la mise en place d'appels à projets par les ARS, dans un cadre de plus en plus marchand.

Il a également été question des GCSMS, parfois utilisés dans les établissements pour pallier la difficulté à trouver des personnels mais situation toutefois ambiguë en ce qui concerne la délimitation des champs respectifs du médicosocial et du sanitaire.

Le débat s'est ensuite porté sur la notion de situation de handicap et d'interaction de celle-ci avec l'environnement, l'APAJH ayant toujours fait le lien avec la citoyenneté en partant de la déficience de la personne. L'APAJH doit donc s'efforcer de poursuivre la mise en valeur des droits de la personne, y compris par rapport aux facteurs environnementaux. A cet égard, dans les services départementaux, il conviendrait peut-être de privilégier l'utilisation de la classification internationale fonctionnelle à celle de la classification internationale des maladies, dans le cadre de laquelle l'environnement est pris en compte.

Le groupe a émis l'idée de hiérarchiser les objectifs généraux, certains relevant de l'action à entreprendre et d'autres plutôt des principes, quitte à préconiser des objectifs plus percutants pouvant se traduire par une lutte pour les faire valoir.

Il a été souligné le fait que l'actuel Projet associatif est un bon projet qui pourrait être plus incisif et il est nécessaire de préciser certains points.

Nous avons évoqué le fait que la personne possédait des droits, mais aussi des devoirs qu'il convenait d'affirmer. Le rappel de l'utilité publique de l'Association dans le préambule a été suggéré.

La question de l'évaluation permanente de nos actions a également été posée.

Enfin, nous avons débattu sur la question de tous les types de handicaps et la nécessité d'insister sur le mot "tous". En effet, certaines maladies ne se voient pas.

• Vers un Label APAJH ?

Le groupe s'est interrogé sur le terme et sa connotation relevant plutôt du registre de la consommation. En revanche, certains ont souligné l'opportunité d'y avoir recours dans un monde de plus en plus médiatisé, afin de rendre lisibles et visibles les valeurs de l'APAJH.

La question du rayonnement de l'APAJH a été évoquée, puisqu'un certain nombre d'idées novatrices portées par cette dernière sont désormais partagées par d'autres. En ce sens, une des caractéristiques de l'APAJH est peut-être d'être toujours en mouvement, en recherche et à partir de là, de tenter d'influencer la société environnante.

Le label pourrait en outre renforcer les notions de cohérence, de cohésion et de co-construction. Il ne doit toutefois pas constituer un obstacle à la construction de partenariats. Assumer son identité permet précisément de prendre toute sa place dans le cadre d'un partenariat.

Le label répond également à l'exigence de similitude entre les pratiques et les valeurs. En ce sens, le label APAJH garantit la qualité de l'accompagnement. Certains ont estimé que si les appels à projet de l'ARS n'incluaient pas les moyens répondant à l'exigence de qualité, il convenait de ne pas y répondre. De même, si la qualité de l'accompagnement n'était pas garantie dans nos établissements, il faudrait s'interroger sur le maintien de leur labellisation APAJH.

Le groupe a conclu que plutôt que de label, il convenait de parler d'identité de l'APAJH qui ne se réduirait pas aux aspects gestionnaires. En effet, l'APAJH étant une Association représentative, il importe que le Projet associatif prenne en compte cette dimension.

• Atelier 3

Jean-Paul MESSERSCHMIDT

J'ai craint un moment d'assister à la Querelle des Anciens et des Modernes, mais finalement, cela n'a pas été le cas.

• Les valeurs

Les valeurs ne changent pas, ne se redéfinissent pas car elles sont trop imbriquées les unes dans les autres, ce qui rend impossible toute hiérarchisation. Dans le groupe sont ressorties les notions de citoyenneté – la personne en situation de handicap est un citoyen à part entière -, d'adhérent et de militant, ainsi que les valeurs de laïcité et la



méfiance vis-à-vis de tout communautarisme. Nous nous sommes interrogés sur les valeurs de la personne : que voulons-nous pour le citoyen, pour la personne ? En termes d'accompagnement, parlerons-nous de handicap social ? Pouvons-nous nous engager dans ce domaine et quelle ouverture devons-nous faire à la dépendance ?

Nous nous sommes également demandé s'il convenait de distinguer le Projet de la Fédération et celui de l'Association départementale, ou si, au contraire, les deux étaient imbriqués. Nous nous sommes interrogés sur l'existence d'un antagonisme entre les valeurs et la gestion, notamment au sein du Projet associatif.

Parmi les valeurs oubliées, nous avons cité la coopération dans le sens de travailler ensemble. Il nous a semblé qu'une part insuffisante était faite à la bien-traitance. Comment en effet concilier des restrictions budgétaires avec des exigences de bien-traitance ?

Il nous a paru important de remettre en avant la valeur du militantisme bénévole.

Nous avons beaucoup parlé de l'avenir, qui nous appartient et qu'il nous faut imaginer. Nous avons conclu par une phrase de Saint-Exupéry : « Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible. » Avec toutes les idées qui ont été développées, je pense que ce dernier a un bel avenir devant lui.

• **Les objectifs généraux**

Sur ce thème, les débats ont été moins passionnés. Il est nécessaire et prioritaire de faire appliquer la loi de 2005 et de réfléchir aux lacunes qui se font jour dans différentes instances. En ce sens, l'APAJH pourrait être force de proposition. Nous avons d'ailleurs retenu une belle phrase de Socrate : "Il faut donner le temps à la loi de s'imprégner dans les esprits". Nous devons peut-être davantage nous arc-bouter sur l'application de cette loi de 2005.

Pour ce faire, il nous faut mettre en place une plate-forme d'objectifs revendicatifs (ex : possibilité de partir à la retraite pour une mère de famille ayant un enfant en situation de handicap). Il semblerait que parmi les objectifs généraux, il manque une partie liée à l'accès aux soins, à l'information et la formation d'un monde libéral qui ne prend pas suffisamment en compte les problèmes des personnes en situation de handicap.

Nous nous sommes demandé quel type d'accompagnement nous envisagions en interne et en

externe. Le terme « qualité d'accompagnement » est trop générique.

Enfin, nous avons émis le souhait de remplacer la dernière phrase : "garantir la qualité de l'accompagnement" par : "promouvoir et garantir les conditions de la qualité de l'accompagnement".

• **Vers un Label APAJH ?**

Nous nous sommes demandés : de quel label parlons-nous : s'agit-il d'un label interne ou d'un label externe ? Si un label constitue une reconnaissance externe. Dans ce cas, de quel label externe parlons-nous ? S'agit-il de la reconnaissance d'un label par les ARS ou la mise en œuvre de pratiques encore plus professionnelles en interne ? Ce label serait-il une protection contre le secteur concurrentiel à but lucratif ?

Nous nous situons là sur des critères marketing dans le cadre d'appels à projet, auxquels sera désormais associé le champ du médicosocial dans le cadre des ARS.

En effet, le label n'est-il pas inclus dans l'application stricto sensu de loi de 2005 ?

Une tentative de formulation de ce label serait la suivante : "Si nous sommes unis sur « le dire », nous devons trouver des marqueurs APAJH de qualité pour pouvoir nous unir sur "le faire".





Débat

Jean-Louis GARCIA - Président

Nous adopterons le Projet associatif dans un an. D'ici-là, nous devons nous organiser pour qu'il rassemble.

Le terme de « label » a déjà été évoqué lors d'un congrès de l'APAJH. S'il pose problème eu égard à sa connotation, il sera revu. En revanche, il faut garder à l'esprit le fait que lorsqu'un citoyen en situation de handicap a besoin d'un service d'un établissement de l'APAJH, porté par une Association départementale ou par la Fédération, il doit être certain d'y trouver un accompagnement répondant aux valeurs que nous voulons mettre en œuvre. Il nous faut donc avoir recours à des pratiques conformes à ces valeurs.

Pour avoir connaissance des remontées des établissements APAJH présents sur le territoire, qu'ils soient à gestion nationale ou relèvent d'une Association départementale, je constate, très exceptionnellement, des tendances à davantage tangenter la maltraitance que la bienveillance. Peu importe quel terme est utilisé, l'essentiel étant que toute personne qui fait appel à l'APAJH soit certaine d'y trouver ces fondamentaux mis en œuvre quotidiennement. Nous ne nous inscrivons pas dans une sorte de « course à l'échalote » du plus gros gestionnaire. Telle n'était pas l'ambition des fondateurs de l'APAJH qui ont avant tout défendu des valeurs et décidé de les faire vivre. C'est la raison pour laquelle nous ne devons pas faire partie de l'équipe des gestionnaires pour la gestion, mais de l'équipe qui gère parce qu'elle tient, avec acharnement, à faire vivre des valeurs de respect de la personne au quotidien.

Quand une personne en situation de handicap est dans son appartement, dans sa chambre, elle est chez elle. Quand nous aurons intégré cette dimension, nous mesurerons toutes les conséquences en termes de vie quotidienne pour la personne et son environnement. En effet, il arrive souvent que l'on pénètre la demeure d'une personne âgée sans frapper, en la tutoyant d'office, etc. La maltraitance, cela ne revient pas uniquement à frapper ou à priver de nourriture, c'est également une question de comportement vis-à-vis de la personne. C'est à ce niveau-là que nous pouvons marquer la différence.

J'imagine que suite aux lois de 2005, les gestionnaires aspirent à porter ces valeurs. Or quand

nous voyons, via les appels à projets, le secteur lucratif arriver dans notre champ, nous savons sur quels postes ils réaliseront leurs marges (personnel et conditions de vie des personnes en situation de handicap).

Vous vous êtes interrogés sur les différentes formes de handicaps. L'APAJH accueille tous les handicaps. Nous avons réussi à faire intégrer le handicap psychique dans la loi de 2005 mais savons que les Associations départementales et la Fédération gèrent des EPAHD, des structures relevant du secteur social. Certes, nous devons nous entendre sur les mots, pour dire ce que fait l'APAJH, de telle sorte que, lorsque nous portons quelque chose ici ou là, ce ne soit pas par opportunité, par accident, mais suite à une réflexion, une décision politique d'investir ce champ.

Une interpellation a porté sur le dossier des retraites. J'ai déjà saisi le ministre du Travail Monsieur Woerth, et la secrétaire d'Etat Madame Morano, pour leur poser deux questions : qu'est-il prévu pour les personnes en situation de handicap qui travaillent et qui, à ce titre, ont des carrières écourtées ? Qu'est-il fait pour les accompagnants familiaux ? Il s'agit en effet d'éviter que des personnes voient leurs retraites amputées au motif qu'elles auront accompagné un membre de leur famille en situation de handicap.

Demain, nous devrions avoir un message de Madame Morano et de Monsieur Woerth sur ce point. Je souhaite qu'en tant que citoyens, syndiqués, encartés dans divers partis politiques, nous menions des actions sur le dossier global des retraites et qu'à travers ces deux questions, ce Congrès de l'APAJH interpelle les deux ministres précisément sur les conséquences de leurs actions pour les familles, les personnes en situation de handicap qui pourraient être victimes de cette réforme annoncée.

Je pense que le label revêt deux sens, en interne et en externe pour dire aux ARS, ce que nous offrons, sachant qu'à certains moments, les moyens donnés ne nous permettent pas de porter la qualité que nous souhaitons donner à l'accompagnement.

J'ai pu constater qu'une Association départementale avait répondu à un appel à projet puis avait dû y renoncer faute de moyens suffisants pour faire vivre ce dernier. En agissant ainsi, elle s'est





inscrite dans la droite ligne de ce que nous devons faire, à savoir ne pas accepter de porter des projets si l'on ne nous donne pas les moyens correspondants.

Frédéric TETREL, APAJH de Seine-Maritime

Je demande la retraite à 50 ou 51 ans pour les handicapés. Dans le cas contraire, ils risquent d'être trop fatigués ce qui peut entraîner leur mort cérébrale.

Nouraddine ETTAJANI

Je salue cette synthèse de grande qualité de notre Président.

En ce qui concerne le label, je souhaite qu'il mette en valeur ce qui fait notre spécificité, à savoir nos valeurs au quotidien. Aujourd'hui, les pouvoirs publics parlent des valeurs humanistes. Nos valeurs, c'est aussi ce qui nous rassemble. Nous devons être fédérateurs. Cette notion est fondamentale.

“Gouvernance et Territoires”

Introduction au débat

Georges DUPONT-LAHITTE, Vice-président APAJH de Gironde

Avant d'aborder le thème « Gouvernance et Territoires », il me paraît nécessaire d'évoquer le pourquoi d'une telle démarche.

Jean-Louis GARCIA, Président fédéral

Cette démarche est motivée par deux raisons, l'une externe et l'autre interne.

Premièrement, l'Etat s'organise au plan régional. Nous avons face à nous un interlocuteur aux pouvoirs considérables: le Directeur de l'Agence Régionale de Santé. Nous devons donc nous organiser pour travailler avec lui.

Deuxièmement, l'histoire de l'APAJH se caractérise par la mise en place des Associations départementales et la Fédération, un étage intermédiaire étant laissé à la volonté des Associations départementales. Certes, la Fédération a proposé une sorte de modèle au travers des URAPAJH, que vous avez choisi, ou non, de constituer. Nous constatons donc aujourd'hui une hétérogénéité importante. Nous devons nous organiser et mettre en place un dispositif correspondant aux 26 territoires des Agences Régionales de Santé auquel il vous faudra adhérer. Nous devons décider quel mode opératoire et quelle organisation statutaire nous mettrons en œuvre pour que ce dispositif s'appuie véritablement sur la réalité des Associations départementales.

Tels sont les deux axes qui caractérisent notre travail qui consistera à rendre l'APAJH visible, légitime et homogène face aux Directeurs des Agences Régionales de Santé.

Georges DUPONT-LAHITTE

Comment, dans ce cas, imaginer les relations entre ces Conseils régionaux et les Associations départementales qui les composent ? Quelles interactions seront possibles ? Les Conseils de région ne risquent-ils pas de limiter ou d'empiéter sur la responsabilité des Associations départementales ?

Jean-Louis GARCIA

Cette question s'impose à nous. Nous nous appuyons sur des éléments qui seront affichés en permanence pour nous permettre de débattre de la proposition du Conseil d'administration. Cette structure régionale ne peut être que l'émanation des Associations départementales, c'est-à-dire qu'au sein de ces Conseils de région, nous retrouverons tous les Présidents des Associations départementales présents sur le territoire géographique de l'ARS concernée, les mêmes membres, les mêmes élus. En effet, l'APAJH ne peut être gouvernée que par ses élus aux plans national, régional ou fédéral. Ce sont bien les élus qui, forts des éclairages des collaborateurs du terrain, prennent des décisions qui ne peuvent être que politiques. Ce regroupement, obligatoirement issu des Associations départementales, est organisé avec une légitimité affichée et des missions, une délégation, un fonctionnement qui vous seront présentés.

Il m'est arrivé, lors de rencontres avec les Directeurs d'Agences Régionales de Santé, de décrire l'organisation de l'APAJH. Comme celle-ci était insuffisamment organisée, nous nous sommes mis au travail. Dans quelques semaines, chaque délégué de région aura toute légitimité à



s'exprimer, face aux Directeurs des ARS, avec le poids, la force et au nom de l'APAJH qui, je le rappelle, compte 630 établissements, 14 000 salariés, 25 000 personnes accompagnées, ce qui représente un budget global d'un milliard d'euros.

Georges DUPONT-LAHITTE

Le fait d'être un interlocuteur de l'ARS et de répondre aux appels à projets a permis de mettre l'accent sur une mission concrète de l'APAJH, à savoir la gestion d'un établissement. Hier, lors de la réflexion menée sur le Projet associatif, l'accent a été mis sur l'APAJH en tant que force de proposition et organisation militante. Dans le cadre de cette nouvelle organisation, n'y a-t-il pas un risque que cet aspect gestionnaire prenne le pas sur la mission militante de l'APAJH ?

Jean-Louis GARCIA

L'APAJH a été fondée sur des principes et des valeurs que nous portons encore aujourd'hui. Pour ne pas nous contenter de phrases et les traduire par des actes, nous impulsions des projets d'établissement et de services, afin de répondre, avec qualité, à des besoins de la population. Nous devons continuer en ce sens. En revanche, eu égard au nombre de membres du Conseil d'administration (27), aux missions de la Fédération, si nous voulons poursuivre le travail, être présents en permanence sur le débat citoyen, accompagner les Associations départementales, nous ne sommes pas suffisamment nombreux. Il nous faut enrichir le Conseil d'administration fédéral en y faisant venir d'autres militants, d'autres compétences et d'autres talents. Nous avons inventé l'idée consistant à proposer aux Présidents des Associations départementales des territoires de désigner un membre pour participer au Conseil d'Administration et de le proposer à l'élection de ce dernier, afin de lui conférer toute légitimité. Ceci nous permettrait de faire entrer, au Conseil d'Administration, neuf militants supplémentaires sachant qu'au terme des élections, les 36 administrateurs ainsi élus seraient égaux en droits et en devoirs. Ils pourraient alors porter les missions de l'APAJH et lui donner davantage de richesse et de force. En outre, ceci permettrait, de façon plus palpable, aux Présidents d'Associations départementales, de choisir celui qu'ils voudraient voir accéder au Conseil d'Administration fédéral. Il ne s'agit certainement pas d'y faire entrer un Directeur territorial ou un Directeur général d'Association départementale, le Conseil d'Administration devant être constitué d'élus des associations.

Georges DUPONT-LAHITTE

Au regard des Conseils de région et de l'instance régionale, quelles seront la place et l'importance des Directeurs et quelles seront leurs limites en termes de choix politiques, si nous voulons éviter de tomber dans la technocratie ? De plus, l'importance de la représentation fédérale dans ces instances ne risque-t-elle pas de phagocytter les Associations départementales ?

Jean-Louis GARCIA

Ces questions sont légitimes. Nous devons nous donner les moyens de bien travailler sur ce dossier et avons élargi la période de restitution des travaux conduits dans les départements, afin d'avoir en main toutes les remontées de terrain. Ceci vous a permis de nous renvoyer des messages d'accord total, d'accord partiel ou d'opposition. Un certain nombre d'écrits faisant état d'une mainmise de la Fédération, il nous a fallu refaire une proposition écrite. Nous nous devons en effet de travailler sur les textes. Si nous avons comme ambition de vous faire une proposition immuable, il serait inutile de passer du temps à en débattre. C'est pourquoi, ce qui est proposé, l'est véritablement, et que ce qui est écrit peut être modifié par la décision de l'Assemblée générale. Par ailleurs, il importe qu'il y ait un lien fort entre les Associations départementales, le Conseil de région et la Fédération. Ainsi, si vous estimez que nous avons prévu un trop grand nombre de représentants de cette dernière au sein du Conseil de région, nous en reverrons le nombre. Ceci ne doit surtout pas nous empêcher d'avancer sur ce dossier, ni de travailler sur les territoires. Il y a aujourd'hui quelques URAPAJH qui travaillent réellement et qui se sont alliés les compétences des représentants de la Fédération. Nous devons nous inscrire dans cette démarche.

Ce Conseil de région sera un outil supplémentaire pour travailler de façon cohérente, organisée, légitime, en interne comme en externe. Dans quelques jours, lors d'une conférence de presse à Paris, nous exprimerons tout le mal que nous pensons de la politique du gouvernement et évoquerons l'ARS. L'APAJH s'organise sur les 26 territoires et nous avons l'ambition de développer l'APAJH en Alsace, où elle est actuellement inexistante, et seule une volonté politique forte le permettra. Je constate que, depuis vingt ans, le modèle URAPAJH est inégalement réparti quand il n'est pas inexistant. C'est cette situation que nous devons faire évoluer vers une organisation plus satisfaisante nous permettant de répondre, partout, aux sollicitations des Directeurs d'ARS.



Georges DUPONT-LAHITTE

Je te remercie d'avoir rappelé cette nécessité de nous mettre en mouvement. L'important, c'est le travail qui sera réalisé. Nous disposons d'un document de travail, les ateliers vont à présent se réunir et porter des propositions de transformation et d'enrichissement de ce texte, ce qui est essentiel en terme de démocratie.

Jean-Louis GARCIA

Je souhaite qu'il y ait de la transparence dans les débats et de la confiance réciproque. Il n'y a en effet rien de pire que de ne pas bouger et d'attendre que les choses nous parviennent de l'extérieur. La main nous appartient, à nous d'agir. Je vous souhaite une bonne matinée de travaux.

Synthèse des travaux en ateliers

• Atelier 1

Georges FANGET

Nous avons insisté sur le fait qu'il revenait aux Associations départementales, et pas forcément uniquement aux Présidents, de choisir leurs représentants aux Conseils de région.

L'Association départementale est le lieu naturel d'impulsion. Il importe d'insister sur le rôle politique de la Fédération qui conseille et aide les Associations départementales. Son rôle politique est à situer avant le rôle gestionnaire. Nous avons également souligné le fait que les Associations départementales devaient se fédérer localement. Certains ont regretté que l'on s'aperçoive, aujourd'hui seulement, de l'absence de l'APAJH dans certains territoires. Nous avons évoqué les URAPAJH : six ont été créées, cinq "vivotent", une fonctionne correctement en Rhône-Alpes et a tissé des liens avec d'autres associations de la région. La présence de la Fédération à ce niveau ne pose aucun problème, à condition toutefois de préciser qui fait quoi et qui décide.

Un élu à la Fédération est d'abord actif sur le terrain, dans l'Association départementale d'origine, avant de se consacrer à son travail au sein de la Fédération.

Certains souhaitent que la gestion des établissements en gestion nationale revienne aux Associations départementales qui disposent d'une capacité de gestion.

Le principe du Conseil de région n'est pas remis en question mais des problèmes relatifs au contexte local ont été soulevés. En effet, certaines régions comptent plusieurs associations alors que d'autres n'en comptent aucune. La Fédération doit donc pallier l'absence d'association, aider les nouvelles associations et les régions mal couvertes et accompagner les régions qui se sont déjà

organisées.

Nous avons évoqué la nécessité de mieux nous occuper des régions dans lesquelles il n'existe aucune représentation de l'APAJH.

La représentation de la Fédération au sein des Conseils de région est généralement jugée trop importante. En effet, telle est la place des militants élus et il est permis de s'interroger sur le rôle des salariés (directeur général de la Fédération). Le groupe a émis l'idée de désigner un membre par Association départementale et un membre du Conseil d'Administration de la Fédération, lesquels pourraient éventuellement être accompagnés d'un technicien qui n'aurait qu'un rôle technique consultatif.

Expression unanime : le Conseil de région doit désigner son délégué régional et il convient de faire preuve d'efficacité et de pragmatisme.

Le groupe a conclu sur le fait que la Fédération devait être représentée sur-mesure, en fonction des représentations sur le terrain. Le domaine médicosocial représente moins de 10 % des champs couverts par les ARS.

L'APAJH doit être représentée aux plans local et fédéral, répondre aux appels à projets, afin de réussir éventuellement à couvrir des zones désertes et peut-être ensuite initier la création de nouvelles Associations départementales.

L'organisation proposée doit s'inscrire dans le cadre d'une collaboration et non dans celui d'une mise sous tutelle.

• Atelier 2

Jean-Louis SACAZE

Le débat a essentiellement porté sur l'opportunité du texte et un certain nombre de remarques ont été émises sur la façon dont il est rédigé. Certains ont déploré son imprécision, son absence d'argu-





mentation et ont insisté sur la nécessité de préciser les objectifs du texte. La question étant de savoir s'il a pour but de faire face aux ARS ou de permettre à la Fédération de se constituer en groupe de pression, y compris par rapport aux différents niveaux territoriaux.

Le calendrier de discussion de ce texte et le temps consacré au débat ont également été évoqués.

En ce qui concerne la composition des Conseils de région, les membres du groupe se sont majoritairement prononcés en faveur d'une représentation forte des Associations départementales par rapport à la Fédération.

Un temps important a été consacré à la question des URAPAJH et à leur position par rapport aux Conseils de région. En effet, la situation est extrêmement diversifiée sur le territoire ; certaines URAPAJH fonctionnent correctement contrairement à d'autres, sans compter les régions où elles n'existent même pas. Un clivage est apparu entre ceux qui souhaitent conserver les URAPAJH qui fonctionnent, en leur conférant un statut juridique leur permettant de faire face aux ARS, et ceux qui préconisent leur suppression au profit des Conseils de région.

Le groupe a souligné qu'il ne s'agissait pas de se positionner exclusivement par rapport à loi HPST, mais vis-à-vis de la réforme générale des politiques publiques, les réformes territoriales, le Code des Marchés publics, lequel s'oriente vers la marchandisation des services à la personne.

Certains ont attiré l'attention sur le fait que le texte fédéral permettait de développer la solidarité entre nous. Des représentants des DOM ont pointé l'intérêt de ce texte qui constitue pour eux une nouvelle reconnaissance des territoires par rapport à la Fédération.

La question de la représentativité est à relier à celle de la rénovation de l'APAJH et doit fonctionner dans les deux sens, avec, d'une part, les Associations départementales qui renforcent la représentativité de la Fédération et d'autre part, une nouvelle force de la Fédération qui pourrait être déclinée sur les territoires régionaux et départementaux. Il convient donc de repenser cette relation transversale entre les divers territoires. A cet égard, il a été fait référence aux appels à projets sur les territoires et à la manière d'y répondre, à l'échelon national, régional ou départemental.

• Atelier 3

Jean-Paul MESSERSCHMIDT

En préambule, nous nous sommes posé la question de la représentativité d'un établissement national dans les cas de figure suivants :

- un département avec un établissement en gestion nationale sans Association départementale,
- un département avec un établissement national et une Association départementale,
- un département avec une Association départementale limitrophe d'un département dans lequel il y a un établissement en gestion nationale.

La nécessité de réformer le système actuel n'est pas remise en cause. Le texte proposé faisant état d'un Conseil de région, nous avons émis la possibilité de nous servir des URAPAJH existantes, et de les faire évoluer vers des URAPAJH statutaires et obligatoires moyennant la définition d'un cadre juridique et d'un règlement intérieur, afin de déterminer des modes de fonctionnement démocratiques. La nécessité de la présence de la Fédération dans des URAPAJH a été soulignée.

Quelle que soit l'instance choisie, il importe qu'il y ait une représentativité départementale, nationale et régionale, d'où la nécessité de définir un nouveau cahier des charges pour que les instances régionales ne se résument pas à des enveloppes vides.

Face aux ARS, il convient de développer la représentativité de l'APAJH et de prendre en compte les régions dans lesquelles certains départements n'ont pas d'Association départementale. La question est de savoir si nous sommes prêts à répondre aux appels à projets dans ces dernières.

Certains ont fait remarquer que l'existence d'un établissement à gestion nationale n'est pas le garant de la représentation de l'APAJH dans le département.

Nous avons souligné la nécessité d'étoffer le Conseil d'Administration. Les représentants des DOM en souhaiteraient une présidence tournante et ont attiré l'attention sur les difficultés rencontrées en termes de déplacement pour assister aux réunions.

Enfin, le groupe a estimé que, dans un premier temps, huit membres issus des territoires suffiraient pour constituer ce Conseil, à condition que toutes les unités régionales y soient représentées un jour.

Le groupe n'a pas eu le temps d'aborder le thème relatif à la Conférence des Territoires.





Olivier SAINSAULIEU, APAJH des Yvelines

J'aimerais aborder le problème de la structure juridique des entités régionales. En effet, en l'absence d'existence juridique, la représentativité de l'APAJH face aux ARS ne sera pas pleine et entière. La Fédération argue du fait qu'elle ne souhaite pas initier de lutte de pouvoir. Or il n'est pas question de lutte entre l'échelon régional et la Fédération. Il suffit que les missions des Associations départementales soient clairement précisées dans leurs statuts de telle sorte qu'elles n'empiètent pas sur celles de la Fédération. Il nous faut trouver des solutions claires face à un problème clair, à savoir que nous sommes devant un défi politique. Suite à la première décentralisation des départements, les Comités locaux se sont regroupés en Associations départementales et aujourd'hui au niveau régional, il nous faut une représentation claire pour nous organiser à l'échelon politique. Cela signifie que, dans la composition de cet échelon, nous devons retrouver des élus. Les Associations départementales et la Fédération enverront leurs représentants élus. Il restera le problème des établissements en gestion nationale et c'est là toute l'ambiguïté de la structure actuelle de la Fédération. Nous pouvons y répondre via la présence, soit de personnes apportant un avis technique, soit d'un représentant de la Fédération qui pourra assurer cette représentation. Tel est le cœur du débat. Si ces structures juridiques existent au plan régional, elles pourront élire un de leurs représentants pour participer au Conseil d'Administration fédéral.

Jean-Louis GARCIA

Nous avons, individuellement et collectivement, la responsabilité du mouvement APAJH et pas uniquement celle de notre entité départementale. Nous devons donc être en mesure de nous projeter, de prendre de la hauteur, et de définir ce que nous voulons pour notre mouvement, face à un pouvoir politique qui ne cherche qu'à nous faire payer la note de la crise. Les choses sont claires, nous allons avancer, nous nous sommes écoutés. J'ai entendu le message concernant la trop grande importance de la Fédération dans le Conseil de région : ceci est simple à rectifier. Le Conseil de région, c'est effectivement un lieu où nous retrouverons des élus. Certaines suggestions me conviennent, notamment le fait que les élus, quels qu'ils soient, puissent être accompagnés de

conseillers techniques (directeurs généraux, directeur des territoires, directeur général) sachant que le vote appartient aux élus. L'objectif, c'est de nous rassembler.

Certains ont l'impression que l'on se réveille aujourd'hui. Je ne le pense pas. Nous travaillons depuis des mois avec vous pour aboutir à cette proposition, certes imparfaite, mais le rôle de l'Assemblée générale et des journées d'études, c'est bien d'améliorer le dossier, qui ne sera de toute façon pas parfait. Vous avez évoqué les dangers de la loi "Hôpital Patients Santé Territoires". Ce texte n'en était qu'au stade du projet, que déjà, nous alertons sur ses conséquences. Nous formalisons simplement les choses aujourd'hui.

Il convient de se méfier des "y a qu'à", "faut qu'on", à tous les niveaux. Reprenez le texte, la base, c'est l'Association départementale, qui est le gestionnaire premier. C'est écrit.

Venons-en au cas de l'Yonne où des établissements portés par des structures en déliquescence nous sont confiés. S'agit-il, au motif que la Fédération n'aurait pas le droit de gestion, de tout rendre à l'ADAPEI ? Non, le Président de la Fédération ne le fera pas.

C'est à l'Association départementale de gérer. Certes, dans certaines situations, le mouvement APAJH devra être présent. Que préférons-nous ? Qu'à certains endroits, des structures soient portées par l'APAJH ou qu'elles soient portées par d'autres qui ne défendent pas forcément nos valeurs ? Si nous regardons les choses tranquillement, les problèmes se règlent. La Fédération a un rôle de solidarité vis-à-vis des Associations départementales lorsque celles-ci ont besoin d'aide pour porter certains travaux. Elle a également un rôle de subsidiarité. En cas de difficulté, s'agit-il de laisser les tutelles prendre le relais ou de s'appuyer sur le mouvement APAJH ? Si nous considérons les choses sous cet angle, nous pourrions avancer.

J'aborde à présent la question des URAPAJH. Je n'aurai pas la cruauté de décrire ce qui s'y passe, URAPAJH par URAPAJH. Nous proposons de créer des Conseils de région qui portent tout ce que font certaines URAPAJH (travailler ensemble, établir des stratégies etc.). Cependant, il n'existe pas des URAPAJH partout, certains n'ayant pas jugé utile d'en créer. Il est vrai que, dans une région où nous avons des Associations départementales dans sept départements, nous venons de créer une URAPAJH avec deux départements. Que chois-





sons-nous d'afficher vis-à-vis de l'ARS : la force de l'APAJH ou la faiblesse de la division et la concurrence interne ?

Nous vous proposons donc de prendre tout ce qui est positif, important, utile dans les URAPAH qui ont fonctionné et de le transposer dans les 26 Conseils de région que nous avons l'ambition de créer partout. Nous ne retirerons rien mais utiliserons simplement un nouveau vocable qui ne portera pas le poids de l'histoire difficile dans certains endroits.

Nous avons échangé sur ce point hier soir avec Olivier Sainsaulieu. Ces journées sont là aussi pour nous permettre de dialoguer. Nous devons nous organiser si nous voulons que l'APAJH continue à exister. Je le rejoins sur le fait que notre entité doit être reconnue. Nous ne nous orienterons pas vers la création de 26 sous-fédérations. En revanche, il est clair et net que si nous nous entendons, demain, par le vote, sur les principes constitutifs de cette avancée, il conviendra de nous réunir très rapidement pour travailler et nous diriger vers une modification statutaire et réglementaire de la Fédération des APAJH au sein de laquelle nous installerons ce nouveau Conseil de région, dont nous définirons la composition et les missions.

Articulons cette suite de l'histoire entre la compétence et l'expertise des Associations départementales, représentées par leurs Présidents ou Vice-présidents. Ceci parlera au délégué de l'ARS qui sera directement concerné sur son territoire. Ainsi, ces représentants des Associations départementales, dont l'élection aura été validée par l'Assemblée générale ou qui auront obtenu une délégation écrite du Président de la Fédération, validée par le Conseil d'Administration, pourront parler au nom de la Fédération APAJH dont je ne reprendrai pas les chiffres précédemment cités. Mais les ARS entendent bien ces chiffres, notamment s'ils sont importants et à cet égard, nous ne devons pas avoir peur de notre force collective.

J'évoque les échanges qui se déroulent entre nous et la manière dont les choses avancent. La démocratie est un exercice difficile et exaltant. On crée forcément du trouble, dès lors que l'on lance une idée. Si nous voulons que l'APAJH soit entendue, puisse parler haut et fort, il faut qu'à tous les étages, nous soyons légitimement organisés.

Le délégué de région aura la force du terrain, la force de la Fédération et il sera là parce qu'il est reconnu par ses pairs et parce qu'il aura l'appui total, institutionnalisé, de la Fédération ; telle sera la force que nous impulserons devant les direc-

teurs des ARS. Je vous rappelle que ces derniers ont été nommés en septembre dernier, qu'ils ont été en formation par demi-semaines de septembre à avril et qu'il serait aventureux, de notre part, d'essayer de « faire du bricolage » et de ne pas profiter de la puissance que nous représenterons une fois que nous serons tous regroupés.

Nous intervenons dans les médias, de plus en plus, et nous avons des choses à dire. Mardi après-midi, j'ai été sollicité par un journal pour m'exprimer sur les tarifs qui seront donnés aux associations pour porter le dossier des AVS. Il est intéressant que l'APAJH soit sollicitée. De même, il y a quelques mois, alors que j'étais invité à l'émission de France Inter « Le téléphone sonne », j'ai vu arriver Jean-Marie Barbier, le Président de l'APF, qui avait l'air surpris de me voir. Ceci montre notre volonté de prendre toute notre place, ce qui ne sera possible que via l'articulation intelligente des Associations départementales et de la Fédération et le regroupement de nos forces pour faire en sorte de peser. Nous avons des messages à porter et des combats à mener, ayons l'intelligence de nous regrouper et de dépasser un certain nombre de discours liés à l'histoire.

L'avenir de l'APAJH, l'avenir de la prise en compte de l'accompagnement solidaire et digne des personnes en situation de handicap en dépend, face à l'arrivée du monde lucratif dans notre secteur, via les appels à projets. Dans ce climat, nous devons faire preuve de confiance et de responsabilité.





Débat

Patrice CANAVAGGIO, APAJH des Alpes-de-Haute-Provence

J'interviens au nom de l'Association départementale des Alpes de Haute-Provence. Nous adhérons pleinement au slogan "convaincre et non contraindre". Cependant, pour convaincre, il faut argumenter.

Lors du congrès de Grenoble, nous avons attiré l'attention sur le fait que la nouvelle loi « Hôpital Patients Santé Territoires » et plus particulièrement, la mise en place des ARS, nous conduirait à modifier notre organisation, si nous voulions être en capacité de répondre à cette nouvelle donne qui impacte fortement notre secteur d'intervention.

Notre réflexion sur ce point nous a conduits à penser que la réponse pertinente à la création des ARS consiste en une structuration régionale de nos Associations départementales, dans le cadre d'une union régionale APAJH, à capacité juridique et gestionnaire. Nous avons ainsi fait connaître cette idée d'URAPAJH lors de la réunion territoriale du 13 mars 2009. Il ne s'agissait pas là d'une tentative de balkanisation régionale de la Fédération, mais bien de trouver une réponse nous permettant de travailler pour notre seule raison d'être, à savoir l'aide aux personnes en situation de handicap et à leurs familles.

Vous aurez compris que selon nous, l'utilisation des termes de « pouvoirs personnels dangereux » et de « balkanisation » n'ont pas leur place dans un texte de Congrès.

Le texte qui nous est proposé esquisse une structuration régionale de notre Fédération qui doit faire face à la mise en œuvre des ARS. Nous ne pouvons qu'approuver cette organisation qui devrait permettre d'éviter un « bricolage » région par région.

Pour autant, ce texte ne nous semble pas correctement cadré et doit être revu sur les points suivants :

- sur l'ordre d'écriture du texte : avant de définir la composition d'une structure, il convient d'en définir les objectifs ;
- sur les objectifs : ceux qui nous sont proposés nous paraissent flous ou insuffisants ;
- sur le mode de fonctionnement des Conseils de région : rien n'est indiqué à ce sujet : peuvent-ils prendre des décisions ? comment ? peuvent-ils avoir la capacité juridique de gestion ?

- sur le Conseil d'Administration fédéral : il est indiqué qu'il affirme le rôle fédéral majeur des Associations départementales et que l'APAJH doit être présente de façon légitime, démocratique et organisée, dans les 26 régions administratives de l'ARS. Il nous semblerait bon que ces affirmations trouvent une concrétisation et que l'on donne, aux Associations départementales, une place plus importante dans les Conseils de région.

Si le texte reste en l'état, nous pensons que nous prenons le risque de mettre en face des ARS une structure mal définie qui ne soit pas en capacité de peser, de défendre les personnes en situation de handicap et de répondre aux appels à projets.

C'est la raison pour laquelle nous proposons de modifier en ces termes les missions du Conseil de région :

- il organise la représentation de l'APAJH auprès de l'ARS ;
- il détermine les besoins des personnes en situation de handicap sur la région, telles que repérées par les Associations départementales, et les transmet aux organisations administratives compétentes (ARS, Direction régionale de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations, Conseils généraux etc.) ;
- il arrête le plan stratégique de développement de l'APAJH sur la région, en réponse aux appels à projets de l'ARS et des Conseils généraux ;
- il prépare la Conférence générale des Territoires de l'APAJH et en fait vivre les analyses ;
- il peut se doter d'une capacité juridique et de gestion ;
- il prend ses délibérations avec un scrutin majoritaire. Son Président, élu parmi les Présidents des Associations départementales et confirmé dans cette fonction par le Conseil d'Administration de la Fédération, dirige les débats.

La composition du Conseil de région doit garantir les principes de démocratie affichés dans le texte proposé. En conséquence, elle doit garantir la participation de toutes les Associations, même si elles ne sont pas gestionnaires, et assurer la représentation des structures gestionnaires.

Nous proposons la composition suivante :

- un représentant du bureau fédéral ;
- un représentant par Association départementale ;
- un représentant du Conseil d'Administration



fédéral pour chaque département comptant un ou deux établissements ou services en gestion nationale ;

- un représentant par Association départementale gestionnaire.

Chaque représentant pourra bénéficier de l'assistance d'un conseiller technique sans voix délibérative. Enfin, nous considérons que la création du nouveau collègue du Conseil d'Administration fédéral permet d'avoir un Conseil d'Administration au sein duquel le niveau territorial – et non pas régional – sera reconnu statutairement.

Jacky BESSON, APAJH de l'Essonne

Je suis totalement d'accord avec le précédent intervenant en ce qui concerne les attendus de ce document que je trouve insuffisamment explicites. La question est de savoir si ceci a pour but de nous permettre d'obtenir un siège dans les commissions, avec voix consultative, ou de créer un groupe de pression afin de faire entendre notre voix.

J'apprécie le fait qu'il soit possible, au niveau régional, de faire remonter les besoins du terrain. Nous devons en effet obtenir les financements correspondants aux besoins de la population.

Les URAPAJH ne fonctionnaient pas correctement car elles devaient ne pas fonctionner. Pour obtenir des financements, chaque Association avait affaire à son département (DDASS ou Conseil général). Désormais, de par la réforme, la donne a changé et nous sommes obligés de nous regrouper pour faire face aux ARS. Je ne suis pas opposé à ce que nous conservions l'existant, sachant qu'il aurait alors une tout autre fonction.

Le document ne précise pas le nombre de Conseils de région par département. Il y en faudra obligatoirement plus de deux, si nous voulons qu'ils pèsent davantage dans leur demande de financements. Quel que soit leur nombre, ils devront s'associer pour faire en sorte d'atteindre la meilleure qualité possible en termes d'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Je suis partisan d'une moindre représentation de la Fédération (un ou deux membres maximum).

En Essonne, où il existe encore des terrains à bâtir, Bouygues a déjà trois projets de construction de maisons d'accueil spécialisé et la Lyonnaise des Eaux envisage de construire deux IME, dans lesquels seront pratiqués des prix inférieurs aux nôtres.

Il serait souhaitable que, dans le document, on nous explique pourquoi il n'est plus question des conventions.

Ce texte est insuffisamment argumenté : j'aurais souhaité qu'il soit expliqué noir sur blanc pour quelle raison il nous fallait valider aujourd'hui ce document qui devait l'être initialement dans un an.

Olga TORELLI, APAJH des Alpes Maritimes

Certes, les propositions qui nous sont faites aujourd'hui diffèrent quelque peu de celles qui nous ont été soumises initialement, mais n'oublions pas qu'il y a eu une étape intermédiaire. En effet, nous avons organisé des réunions territoriales pour que la discussion se déroule aux plans départemental et territorial. Le texte d'aujourd'hui résulte des territoriales organisées partout et auxquelles assistaient des représentants fédéraux.

Elise COLAS, APAJH des Deux-Sèvres

Je souhaiterais que le cas des Associations départementales qui sont déjà regroupées avec d'autres associations sur le terrain soit pris en compte. Je suis très favorable à la structuration du mouvement APAJH telle qu'elle est en train de se faire. Il faut veiller à conserver une souplesse de fonctionnement vis-à-vis des Associations départementales. En effet, nous avons besoin les uns des autres, à quelque niveau que ce soit, et devons éviter les prises de pouvoir. Les Associations départementales ont besoin de la Fédération et vice-versa.

René DOREAU, APAJH de l'Essonne

J'ai personnellement participé à plusieurs réunions territoriales et départementales ainsi qu'aux réunions organisées par la Fédération et je n'y ai jamais entendu parler de ce qui est proposé dans le document présenté ce jour.

François PETIT, APAJH de l'Ariège

Nous avons là un texte de débat, qui n'est pas finalisé. Nous nous sommes demandés vers où nous voulions aller et si ce texte allait dans le bon sens. Pour clarifier le chemin choisi, nous pourrions indiquer que nous souhaitons absolument nous consolider en "groupe APAJH". Ce terme de "consolider" présente certes des inconvénients mais nous sommes convenus de ne pas fusionner toutes les structures, mais de nous accorder pour mettre, dans un pot commun, un certain nombre d'éléments grâce auxquels nous serions, partout où nous interviendrions, un groupe APAJH identifiable et identifié.

Une fois réaffirmé l'aspect militant, il nous faut





une structure régionale répondant aux besoins, conçue sous l'angle politique, sachant que pour consolider le groupe, il est absolument nécessaire de rassembler nos forces et affirmer la même déclinaison de nos valeurs et de nos engagements sur les structures départementales. Nous approuvons la notion de « tête de réseau » chargée de retenir des solutions permettant de consolider

des éléments gestionnaires, financiers, qui ne privent pas les Associations départementales de leur pouvoir, mais permettent d'affirmer un certain nombre d'indicateurs caractéristiques des modes de fonctionnement identiques de la Fédération. Le texte va dans ce sens mais notre objectif, c'est bien de consolider un "groupe APAJH".

Clôture de la matinée

Jean-Louis GARCIA, Président

Cet exercice difficile est nécessaire mais nous ne pouvons pas nous livrer à un dialogue de sourds. J'ai entendu vos remarques. Vous estimez qu'il y a trop de représentants de la Fédération dans le Conseil de région, je vous ai répondu, hier à l'ouverture du Congrès, qu'il y en aurait moins et à nouveau j'entends le même discours, plusieurs fois. Vos remarques sont pertinentes. J'en prends acte, il convient de ne pas ressasser et d'avancer. Si je valide les remarques que vous avez émises, ceci sera acté dans la proposition qui vous sera faite ce soir.

Vos interventions enrichissent le texte. Certes, le rôle du Conseil peut consister à organiser la représentation, à faire émerger les besoins du territoire et à élaborer un plan stratégique régional. Nous intégrerons ces éléments. Il est préférable de bâtir, ensemble, plutôt que de répéter sans arrêt la même chose.

Si nous votons ce principe de capacité juridique, il débouchera rapidement sur la réécriture des statuts et du règlement intérieur afin de réintégrer ce nouveau lieu décisionnaire. Nous serons amenés à répondre à des appels à projets et devons nous entendre sur le territoire de l'ARS et sur la manière dont nous y travaillerons, avec l'aide de la Fédération. Ceci doit être le cas dans les 26 ARS.

J'entends ce que vous dites sur les URAPAJH. Force est de constater que certains de leurs travaux n'ont pas abouti. Si nous voulons afficher la force de l'APAJH par rapport aux ARS, il n'y a pas à réflé-

chir. Quand l'organisation des Associations départementales en Conseils de région aura été votée dans les 26 territoires, il ne sera fait aucune différence entre les associations gestionnaires et les autres, elles y seront toutes légitimement présentes.

L'intervention de notre collègue des Deux-Sèvres est intéressante en ce sens que tout nous rapproche des autres associations de notre secteur, chacun a sa Direction nationale qui gère les dossiers en pleine souveraineté et nous avons le droit d'être en désaccord.

J'insiste sur le fait qu'il nous faut dépasser un certain nombre de discussions vives qui laissent peut-être des blessures. Mais il faut savoir que nous ne nous relèverons pas de celles que nous infligera l'ARS. Nous avons obligation de nous organiser pour définir ce que nous serons demain. Ce texte vous a été remis voilà un certain temps. Je l'ai écrit une première fois, puis soumis au bureau, qui l'a retoqué. J'ai proposé un deuxième texte que le bureau a, à nouveau, retoqué. J'ai repris ma copie qui a finalement été validée avant transmission au Conseil d'Administration qui a également émis des remarques, conformément à son rôle. Le texte qui vous a été remis tient compte des remarques du Conseil d'administration. A la Journée des Associations, lors des rencontres avec les Présidents, nous avons évoqué ces sujets et je me suis autorisé à employer le terme de "refondation" de la Fédération des APAJH. Ceci n'a peut-être pas été formalisé conformément aux souhaits de tous mais c'est cela, la démocratie. Ce soir, vous sera remis le texte qui sera soumis au vote, demain, en Assemblée générale.





Assemblée générale

Ouverture

Pierre DELOURME
Président de l'APAJH des Côtes d'Armor

Au nom de l'APAJH des Côtes d'Armor, je remercie la Fédération des APAJH d'avoir permis au Comité des Côtes d'Armor d'organiser ce 34^{ème} Congrès. Un Congrès national revêt toujours une importance capitale en termes de rayonnement et de connaissance des Associations, même si celle de l'APAJH des Côtes d'Armor est déjà connue par l'ensemble des interlocuteurs. Elle le sera encore davantage à compter de ce jour. Je remercie la Fédération de nous avoir fait confiance.

Je remercie également les bénévoles et les membres de l'Association départementale, sans lesquels l'organisation de ce Congrès n'aurait pas été possible.

L'APAJH des Côtes d'Armor a été créée en 1969. L'année 1970 a vu la mise en place d'un Conseil d'Administration avec, comme premier Président, Roger Le Grand, puis Claude Tachet jusqu'il y a encore six ans.

Depuis ces années, avec l'APAJH, le Département des Côtes d'Armor s'est doté d'un certain nombre d'établissements et services. Le premier fut un IME à Saint-Brieuc, dans le quartier de Cesson, où se situe le siège de l'APAJH 22. Il a été suivi de la création d'un foyer occupationnel pour adultes à Ploumagoar, puis d'un ESAT, d'un SESSAD, d'un SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale), de divers services (formation) et de Pyramide 22, une structure et un service chargés du suivi des travailleurs ayant une orientation en milieu protégé et qui se trouvent dans le milieu ordinaire. Sans cette structure, un certain nombre d'entre eux ne pourraient poursuivre leur carrière professionnelle.

Nous avons également un service de locations HLM, en convention avec Côtes d'Armor Habitat.

L'APAJH des Côtes d'Armor en chiffres, c'est 150 salariés, 300 personnes accompagnées, une vie associative riche, des adhérents et bénévoles présents dans différentes commissions départementales, communales et intercommunales, afin de défendre les intérêts des personnes en situation de handicap. L'APAJH est également présente à la CDA de la MDPH des Côtes d'Armor.

Au-delà de cela, les valeurs de l'APAJH sont essen-

tielles pour notre Département et nous les défendons. Dans la situation de crise actuelle, nous devons être encore plus vigilants. Il est aujourd'hui question du problème des retraites et l'APAJH devra se positionner sur le départ à la retraite des salariés d'ESAT. En effet, c'était déjà très difficile pour eux de partir à la retraite à 60 ans et la question est désormais de savoir comment ils feront s'ils doivent travailler plus longtemps.

L'APAJH des Côtes d'Armor travaille également en collaboration avec d'autres associations. Au sein de notre Conseil d'Administration, certains membres d'associations sont membres de droit. A l'heure où il est beaucoup question de collaboration, nous avons étudié les possibilités de mutualisation avec les départements voisins (Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan). Des rencontres ont eu lieu, nous avons commencé à travailler ensemble. Nous sommes sur le point de créer une coordination régionale des APAJH de Bretagne, sous gouvernance territoriale. Il nous faudra nous associer et collaborer, si nous voulons être écoutés et entendus par nos financeurs.

Nous savons également que les finances du Conseil général des Côtes d'Armor sont en grande difficulté. Nous avons rencontré ses représentants à plusieurs reprises, nous avons été écoutés et espérons être entendus. Certains projets n'ont pas encore pu aboutir faute de moyens, notamment celui concernant un foyer occupationnel dans le secteur de Plounevez-Moëdec, qui permettrait à des personnes en situation de handicap, résidant actuellement dans des foyers du Finistère, de venir dans les Côtes d'Armor, pour se rapprocher de leurs familles.

Sur l'ESAT, nous avons obtenu quinze places supplémentaires pour des travailleurs en situation de handicap avec une orientation milieu protégé. Ces places permettront de soulager l'attente de certains.

Sur l'IME du Valais, nous avons obtenu un agrément pour 80 enfants. Depuis un certain nombre d'années, nous connaissons une suractivité que nous acceptons (87 enfants y sont reçus en moyenne).

Ce soir, nous avons organisé, pour vous, une soirée festive qui débutera par un apéritif à 18 heures 30,





lequel sera suivi d'un repas. Pendant l'apéritif, un groupe folklorique de la région de Saint-Brieuc sera présent et vous fera passer, je l'espère, une bonne soirée. Je souhaite que vous reveniez nous voir à Saint-Brieuc. J'ai cru comprendre que certains d'entre vous passaient le week-end ici. Je vous en remercie. Vous avez pu remarquer que le soleil est au rendez-vous depuis votre arrivée : nous l'avions commandé spécialement pour vous. Je regrette simplement que Michel Drucker ne soit pas là pour dire qu'il fait beau à Saint-Brieuc. Merci à toutes et à tous et bonne fin de Congrès. Je remercie également l'APAJH des Côtes d'Armor. Nous avons réalisé un film de présentation de l'action de l'APAJH des Côtes d'Armor au sein des différents établissements (ESAT, SESSAD, IME).

Projection du film.

Daniel SARTELET
Vice Président délégué

Je salue, en votre nom, les personnalités politiques qui sont présentes ou qui nous ont adressé un message, ainsi que les représentants d'organismes amis ou partenaires. Je salue la présence de Monsieur Bruno Joncour, Maire de Saint-Brieuc, de Madame Annie Le Houerou, Vice-présidente du Conseil général des Côtes d'Armor et d'André Montané, membre de la Commission sociale de l'Assemblée des Départements de France. Jean-Louis Garcia lira tout à l'heure le message de Nadine Morano. Je cite également, par ordre d'arrivée, Christophe Trébosc, Secrétaire général de l'ANATEEP (Association nationale pour les Transports Éducatifs de l'Enseignement public), Gérard Legeay, délégué national de la CASDEN, Roger Cruq, Président de la FAS (Fédération des Autonomes de Solidarité), Catherine Le Guen, représentante de la FCPE départementale (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves) du Finistère — qui nous accompagne dans nos combats depuis l'origine —, Jean Moreau, Vice-président des DDEN (Fédération des Délégués départementaux de l'Éducation nationale), Nicole Le Bodo, membre du Comité directeur de la Fédération Française du Sport Adapté - avec laquelle nous avons signé une convention il y a quelques mois -, Jean-Yves L'Helgoualc'h, Délégué national de la JPA, Auguste Leménager, Administrateur national d'honneur de la MAE et de MAE Solidarité, James Meunier, Administrateur délégué de la MAIF, Luc Juhel,

Délégué national de la MGEN, Nelly Paulet, Déléguée nationale de l'Adaptation scolaire et de la Scolarisation des Elèves handicapés au syndicat des enseignants UNSA - qui assiste régulièrement aux travaux de notre Conseil d'Administration -, Pierre Margerie, représentant du SGEN CFDT (Syndicat Général de l'Éducation nationale et de la Recherche publique), Jacques Deschamps, membre du bureau du SNALESS - notre syndicat d'employeurs - Luc Bentz, Secrétaire national de l'UNSA Education, et Jean-Luc Le Guellec, de la FSU, membre du Conseil économique et social de Bretagne.

Bruno JONCOUR
Maire de Saint-Brieuc

Monsieur le Président de la Fédération nationale des APAJH, Madame la Vice-présidente du Conseil général des Côtes d'Armor, Mesdames et Messieurs les représentants des APAJH, Monsieur le Président départemental, je suis très heureux de vous accueillir à Saint-Brieuc, au Centre de Congrès Equinoxe qui, certes, existe depuis quelques années, mais dans une salle qui a été inaugurée il y a seulement dix jours. Ce Congrès de l'APAJH est le premier que nous accueillons suite à cette inauguration et nous avons le plaisir de vous présenter cette réalisation qui relève de la responsabilité de la Communauté d'Agglomération de Saint-Brieuc et qui renforcera sa vocation de ville de Congrès.

Je vous souhaite la bienvenue à Saint-Brieuc et vous remercie d'avoir choisi notre ville pour organiser le 34^{ème} Congrès de la Fédération des APAJH. Nous avons tenté de réunir les meilleures conditions pour que ce Congrès soit fructueux et agréable, et comme vous le constatez, nous vous accueillons sous le soleil, ce qui est une réalité constante et permanente de la météorologie locale.

Ceci renforce la dimension d'accueil de notre cité qui aime accueillir ceux qui décident d'y séjourner, notamment dans le cadre de congrès. Aujourd'hui, notre ville est particulièrement honorée d'être le siège de ce 34^{ème} Congrès des APAJH, dont l'action relève d'un projet de développement humain.

Saint-Brieuc est une ville à dimension humaine de par sa configuration géographique, de par son nombre d'habitants, mais également de par son histoire, sa réalité et, je l'espère, grâce à l'action publique que nous souhaitons conduire en situant cette dimension humaine au centre de nos préoc-



cupations.

Vous avez peut-être eu l'occasion de découvrir cette ville et je souhaite que vous puissiez profiter de moments de détente pour la découvrir à nouveau. Je n'ai pu assister à la réception d'hier à l'Hôtel de Ville, étant retenu à la réunion du Conseil d'Agglomération. J'avais, à cette occasion, confié mes pouvoirs à Pierre Delourme, adjoint en charge des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, de l'action sociale et des finances. Je profite de cet instant pour lui exprimer mon estime personnelle et ma reconnaissance d'avoir participé à la décision ayant conduit au choix de Saint-Brieuc pour accueillir ce Congrès.

Saint-Brieuc possède une richesse patrimoniale dans le domaine maritime, c'est une ville portuaire. Le Port du Légué est d'ailleurs en développement et en cours de réhabilitation. Cette ville, traversée par trois grandes vallées, possède également un patrimoine naturel, une richesse sociale et humaine, une réalité sociale et humaine, grâce à la richesse et à la densité de sa vie associative.

C'est également un pôle sanitaire, grâce à son établissement public hospitalier performant et à des équipements sanitaires relevant de l'hospitalisation privée. Ce pôle sanitaire est reconnu aux niveaux départemental et régional. Cette ville est également un pôle d'innovation puisque le territoire de l'agglomération compte des unités de recherche, de formation et d'innovation, telles que le Zoopôle (institut de recherche sur la santé animale), le Véhipôle (institut des études supérieures en automobile) et le Bâtipôle.

Enfin, c'est une ville dans laquelle l'action publique aux plans social et humain est une réalité.

J'aimerais dire combien nous sommes en phase avec les valeurs qui inspirent votre action, votre conception de l'intégration du handicap dans la cité. Ceci nous a d'ailleurs conduits, sous l'autorité de Pierre Delourme, à créer un pôle handicap qui relève non seulement de l'action sociale, mais également de l'accès à la culture, aux transports, aux sports, considérant le handicap dans sa globalité et au service de la dignité de chacun.

Nous sommes donc particulièrement en phase avec cet esprit et c'est ce qui justifie ce souhait de dialogue et de proximité qui caractérise notre action dans l'accompagnement des associations comme la vôtre. Ce qui nous réunit, ce sont, me semble-t-il, des valeurs de justice et de solidarité, le souhait de promouvoir le principe de l'égalité de dignité.

Dans cet esprit, je suis heureux et honoré de vous dire ma considération et celle de la population de Saint-Brieuc, à la fois pour ce que vous êtes et pour ce que vous faites.

Je vous souhaite un congrès fructueux et utile, un séjour agréable, qui vous laisse un souvenir agréable et suscite le désir de revenir à Saint-Brieuc où vous serez toujours accueillis avec plaisir.

Je vous exprime toute ma gratitude d'avoir permis, grâce à l'organisation de ce Congrès, de contribuer au renforcement du rayonnement de notre cité, en valorisant ce qui constitue sa dimension humaine.

Annie LE HOUEROU

Vice-présidente du Conseil général des Côtes d'Armor

Mesdames et Messieurs, bonjour à chacun d'entre vous. Je vous présente les excuses de Claudy Lebreton, Président du Conseil général des Côtes d'Armor, qui ne pouvait être présent cet après-midi, dans le cadre de cette Assemblée générale. Il m'a donc demandé de le représenter, ce qui me vaut l'honneur d'intervenir devant vous.

Permettez-moi de vous souhaiter à tous un agréable séjour en Côtes d'Armor, avec le soleil. J'espère que ce 34^{ème} Congrès vous donnera l'envie de prolonger votre séjour ou de revenir dans ce magnifique département.

Votre association a 48 ans. Voilà donc cinquante ans que vous œuvrez pour l'accès aux droits, l'accès à l'école, à la vie sociale et professionnelle, tout simplement, l'accès à la vie citoyenne pour les personnes en situation de handicap. Vous êtes présents dans la plupart des départements du territoire national. Vous gérez actuellement plus de 600 structures. Dans les Côtes d'Armor, vous avez en charge sept services ou établissements, 160 salariés et vous accompagnez 300 personnes. Votre Association est un interlocuteur privilégié des élus du Conseil général, de nos services et au service des familles de personnes en situation de handicap.

Nous partageons le même objectif consistant à construire une société ouverte aux différences – c'est le titre que nous avons choisi pour notre schéma d'accompagnement des personnes en situation de handicap pour la période 2008-2012. Il s'agit donc de concevoir, ensemble, une nouvelle politique départementale de compensation du handicap réussissant à considérer la différence comme une richesse pour notre communauté.

Le Président Lebreton souhaite faire des Côtes



d'Armor un département exemplaire en termes de solidarité. L'accompagnement des personnes fragilisées fait partie de notre politique active de soutien. Nous espérons que celles-ci ne pâtiront pas de choix faits par ailleurs. Je pense notamment aux contraintes budgétaires et aux décisions politiques nationales. Il est vrai que les départements sont aujourd'hui chahutés et sont pilotes pour mener cette politique d'accompagnement des personnes fragilisées.

C'est donc dans cet esprit qu'ont été conçues les orientations de notre schéma. Les situations sont multiples et nécessitent des réponses personnalisées : tel est le sens de nos orientations. L'accueil en établissement spécialisé reste à développer et à rééquilibrer sur notre territoire départemental, afin de mieux répondre à l'évolution des profils et notamment au vieillissement des personnes handicapées ainsi qu'à l'accompagnement des jeunes adultes, dans le respect de leur souhait et de leur projet propre. Votre association y contribue, notamment au travers des projets qui nous sont présentés, en particulier celui de Plounévez-Moëdec qui contribuera à rééquilibrer l'accompagnement sur notre territoire costarmoricaïn.

C'est également dans le cadre de la prise en compte de cette offre adaptée aux besoins des personnes, que nous avons choisi, dans nos orientations, d'accompagner ceux qui décident de vivre à domicile, ce qui doit être rendu possible et nécessite une adaptation des logements, des services d'accompagnement, des accueils à la journée et temporaires. A cet égard, votre association veille à proposer une diversité d'offres aux personnes en situation de handicap.

Dans tous les cas, l'autonomie de la personne doit être recherchée, les réponses doivent prendre en compte le potentiel de chacun. Il s'agit de mieux connaître, mais également de reconnaître pleinement la personne avec ses capacités, ses limites, et de la rendre actrice à part entière comme tout citoyen.

Pour atteindre ces objectifs, nous essayons de nous donner les moyens financiers mais également de coordonner les liens entre les professionnels, les dispositifs existants, en impliquant les personnes en situation de handicap, leurs représentants dans nos instances (MDPH) et en repérant les bonnes pratiques afin de les faire connaître. Nous multiplions les échanges, ce qui nous permettra de progresser et de nous enrichir. Lors de ce Congrès, vous avez travaillé sur les

thèmes "Projet associatif" et "Gouvernance et Territoires" : thèmes qui sont également d'actualité dans nos réflexions et dans celles des Conseils généraux dans un contexte national en évolution. Je suis certaine que vos échanges viendront alimenter les réponses pour votre Association, pour les applications en Côtes d'Armor et pour cette réflexion que nous menons en commun.

Le Conseil général est également en pleine évolution en 2010 en ce qui concerne ses relations entre l'Institution elle-même et les opérateurs et associations apportant des réponses opérationnelles aux personnes en proximité. A l'avenir, il nous faudra aborder ces relations différemment, pour nous placer davantage dans des perspectives à moyen et long terme, dans une logique d'objectifs, de projets partagés et également de fixation des moyens pour y tendre.

C'est au travers de l'implication des personnes en situation de handicap, des différents acteurs (accompagnants, agents des services du Conseil général, membres de vos associations, administrateurs, représentants des personnes handicapées et leurs familles, bénévoles, élus), dans un même esprit d'estime et de confiance mutuelles, que nous ferons changer le regard de nos concitoyens sur la différence et développerons l'ambition d'offrir, à chacun, la possibilité d'exercer pleinement sa citoyenneté.

Pour cela, nous devons également combattre des tendances qui nous conduiraient à réduire les accompagnements, notamment financiers, nécessaires à la compensation du handicap. Le Président Lebreton appuie ces priorités, également en sa qualité de président de l'Assemblée des Départements de France.

Dans ce contexte de crise, nous croyons en la capacité de notre société à créer des richesses à partir des services de proximité, qui contribuent également à la création d'emplois durables. Au Conseil général, nous souhaitons que chacun contribue, en fonction de ses moyens et que chacun bénéficie, en fonction de ses besoins. Tel est le sens que nous donnons aux solidarités.





André MONTANE
**Membre de la Commission sociale de l'Assemblée
des Départements de France**

Monsieur le Président, Monsieur le Maire, Madame la Vice-présidente, Mesdames et Messieurs. En préambule, je voudrais vous faire part de la satisfaction que j'ai à intervenir à Saint-Brieuc, dans le Département des Côtes d'Armor, avec lequel le Département de l'Ariège a conclu un pacte d'amitié reposant sur des échanges, notamment sur le thème du handicap. Ces échanges ont eu lieu, d'une part, entre des délégations d'équipes des Maisons départementales des personnes en situation de handicap et d'autre part, au niveau de nos établissements. Ainsi, deux IME – l'un des Côtes d'Armor et l'autre de l'Ariège – appartenant tous deux à l'APAJH, ont eu des échanges que nous souhaitons pérenniser.

Je suis chargé de vous communiquer le message de Claudy Lebreton, en sa qualité de Président de l'Assemblée des Départements de France.

“C'est un honneur pour le Département des Côtes d'Armor d'accueillir le 34^{ème} Congrès de la Fédération des Associations Pour Adultes et Jeunes Handicapés. Pour des raisons d'agenda, je ne peux assister à ces travaux, mais le Département des Côtes d'Armor et l'ADF seront présents car j'ai demandé à André Montané, Conseiller général de l'Ariège, représentant titulaire de l'ADF au CNCPH et représentant de l'ADF à l'Observatoire National sur la Formation, la Recherche et l'Innovation sur le Handicap, de vous lire ce message.

Le secteur social et médicosocial sera particulièrement touché par la mise en œuvre de deux grandes réformes, dans les prochains mois :

- la loi “Hôpital Patients Santé Territoires” qui comprendra un important volet médicosocial, puisqu'il a été fait le choix stratégique et lourd de les intégrer dans les ARS ;
- la réforme territoriale qui, liée à l'étranglement financier des collectivités, devrait bouleverser les relations entre les départements et leurs partenaires associatifs.

Aujourd'hui, mon sujet de préoccupation majeur, c'est le devenir des structures médicosociales. La loi HPST est le texte de tous les records. Le projet comportait, à l'origine, 33 articles, près de 150 à l'issue de son examen et nécessitera probablement pas moins de 200 textes réglementaires d'application, des dizaines de rapports et d'ordonnances. Ainsi, l'ordonnance publiée le 23 février dernier ne fait pas moins de trente pages.

Actuellement, il manque un nombre considérable de textes d'application à cette loi, l'ensemble de ces derniers constituant un véritable puzzle. L'assemblage des pièces devrait nous faire découvrir un nouveau paysage. A ce jour, la pièce manquante de ce puzzle est malheureusement le secteur médicosocial, ainsi que les outils de partenariat avec les Conseils généraux

Ma première interrogation concerne la coordination ARS/Départements. S'agissant des structurations transversales de prévention, de soin et d'accompagnement médicosocial, que les nouvelles Agences Régionales de Santé sont chargées de réaliser, nous pouvons avoir des inquiétudes et des incertitudes. Un an après, le nouveau paysage est tout juste esquissé et les interrogations majeures subsistent à deux niveaux.

Premièrement, comment s'articuleront les compétences respectives des ARS et des Départements ? Le nouveau schéma régional d'organisation médicosocial, élaboré sous l'égide du Directeur général de l'Agence, doit être actualisé au regard de schémas départementaux d'organisation sociale et médicosociale, relatifs aux personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie, arrêtés par les Conseils généraux de la région. Or le schéma régional est centré sur les équipements en établissements et services, alors que les schémas départementaux doivent être multidimensionnels et traiter globalement les questions relatives à la prévention, à l'accessibilité des lieux publics, à l'accès à la culture, aux sports, aux loisirs etc. Le département, le schéma territorial de proximité, a une vision globale du champ médicosocial, parce qu'il s'agit d'un métier de base. De ce fait, ces schémas régionaux suscitent bon nombre d'interrogations.

Pour concilier ces deux niveaux d'organisation sociale et médicosociale, il faut reconnaître que les Conseils généraux sont des partenaires à part entière au sein des Conférences régionales de la Santé et de l'Autonomie. Il existe deux commissions de coordination des politiques publiques de santé : celle de la prévention et celle du médicosocial et le département doit y participer réellement. Deuxièmement, il est urgent que les textes réglementaires relatifs au fonctionnement même du secteur médicosocial soient enfin publiés. Dans les débats parlementaires, les ministres prétendaient qu'ils seraient prêts en juin 2009. Or nous attendons toujours celui relatif au calendrier des évaluations des établissements et services médicosociaux, celui relatif aux procédures d'appels à





projets, l'arrêté interministériel fixant les seuils des contrats d'objectifs et de moyens, le décret sur le financement des lieux de vie et d'accueil, autant de textes indispensables à la mise en place des nouvelles règles et procédures pour assurer la continuité de service.

En outre, rien n'est prévu pour assurer la place des départements. Les départements doivent assumer totalement leur rôle. Les Présidents des Conseils généraux et des Fédérations gestionnaires devront être les acteurs et les partenaires incontournables du schéma régional de l'organisation médicosociale mais également du schéma régional de prévention, afin de faire prévaloir leur propre problématique car tel est leur métier au cœur des territoires de vie.

Un nombre trop réduit de Présidents de Conseils généraux siègera au sein du Conseil de Surveillance de l'ARS de leur région. En revanche, l'ADF a obtenu que tous les Présidents de Conseil général, ou leurs représentants, soient membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) et des deux commissions de coordination des politiques publiques de santé – commissions des financeurs –, à savoir la Commission de Coordination sur la Prévention et la Commission de Coordination sur le Médico-social.

Les départements seront alors en mesure de faire avancer leurs dossiers, ces commissions étant les plus importantes et les plus décisionnelles du nouveau dispositif ARS.

Pour conclure, j'aimerais indiquer combien l'étranglement du département fait courir un grand risque à nos politiques sociales et à nos partenariats avec les associations. Je ne veux pas vous effrayer, mais juste vous alerter. Les politiques sociales forment un tout avec les autres politiques départementales : les financements et les investissements dans la culture, les loisirs, le sport, l'environnement, le soutien au secteur associatif, le logement, sont autant de politiques indispensables à nos efforts en faveur des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des jeunes, des familles en difficulté etc. Ces politiques confortent nos politiques gérontologiques, nos politiques au soutien des personnes en situation de handicap car celles-ci doivent être globales et multidimensionnelles.

Les départements ne veulent pas devenir de simples opérateurs de l'Etat en matière de solidarité, de simples guichets délivrant des prestations

financières. C'est à une orientation contraire à leur champ de compétences et à leur savoir-faire déployé depuis la décentralisation historique de 1982 et 1983.

Comptez sur notre vigilance pour défendre les services publics construits et mis en œuvre au quotidien et au plus près des besoins de nos concitoyens dans nos Assemblées Départementales.

Message de Madame Nadine MORANO, Secrétaire d'Etat à la Famille et à la Solidarité.

“Vous m'avez invitée à participer au 34ème Congrès de la Fédération des APAJH qui se déroule à Saint-Brieuc et je vous en remercie chaleureusement. Des engagements antérieurs ne me permettent pas d'assister à cette manifestation, mais je tenais, par ce message, à vous témoigner mon soutien plein et entier.

Le handicap concerne tout le monde : ceux qui sont nés handicapés, ceux qui le sont devenus, leurs familles, leurs amis. Et si personne n'est insensible à la situation d'une personne handicapée, chacun réagit différemment, en fonction de ses peurs, de son propre parcours de vie. Notre société toute entière doit progresser pour que, comme la loi du 11 février 2005 le proclame, les personnes handicapées soient considérées comme des citoyens à part entière.

Depuis maintenant près de cinquante ans, l'APAJH affirme que cette intégration sociale commence à l'école et se poursuit au lycée, puis à l'université. Je profite de ce Congrès pour remercier l'APAJH pour la qualité de nos échanges, la qualité de notre collaboration mais aussi, et surtout, la qualité de vos équipes.

Grâce à vous, le sujet sensible des auxiliaires de vie scolaire a pu trouver une solution qui a le mérite de préserver la qualité de l'accompagnement des enfants. Sans vous, nous n'aurions pu obtenir un tel résultat. Bien sûr, il reste du chemin à faire et ce chemin, nous ne pourrions le faire sans vous. Nous le ferons ensemble.

Autre sujet qui, je le sais, vous tient à cœur : les retraites. Sur ce point, je veux vous rassurer. Le dispositif de départ anticipé pour les personnes handicapées qui ont travaillé et la prise en compte, par l'assurance vieillesse, des périodes pendant lesquelles les parents ont dû interrompre leur carrière professionnelle pour élever leur enfant handicapé, n'est pas remise en cause par la réforme des retraites présentée par Eric Woerth.

En 2007, le Président de la République émettait le





vœu que, pendant les cinq années à venir, pas un jour ne se passe sans que nous travaillions au service des personnes ayant un handicap, des personnes fragiles. Il promettait une revalorisation sans précédent de l'AAH et s'engageait en faveur d'un plan de création de 50 000 nouvelles places en établissements. Ces engagements seront tenus, malgré les temps de crise qui pèsent

sur nous actuellement.

Je ne doute pas que ce Congrès sera l'occasion, pour l'APAJH, de formuler de nouvelles propositions. J'en prendrai connaissance avec le plus grand intérêt, n'en doutez pas.

D'ici là, je vous souhaite à toutes et à tous une excellente journée.

Nadine Morano”

Présentation de l'organisation des travaux

Noël BAEKELANDT, secrétaire général

Je prends la parole au nom du Conseil d'administration qui s'est réuni hier matin pour valider les documents présentés ce jour. Il propose que le Bureau de l'Assemblée générale soit celui de la Fédération des APAJH. Y a-t-il des objections à cette proposition ?

Proposition adoptée

Nous vous demandons également d'adopter l'ordre du jour tel qu'il vous a été remis lors de l'émargement et quelque peu modifié par rapport à celui qui vous a été envoyé il y a un mois. Y a-t-il des objections sur ce nouvel ordre du jour ?

Ordre du jour adopté

La composition des commissions est la suivante : la commission des mandats, qui s'est réunie ce matin, était composée de Monsieur Cauwin, Président de l'APAJH du Finistère, de Monsieur Faure, Président de l'APAJH du Gard et de Madame Barrachim, Vice-Présidente de l'APAJH de l'Isère. Cette commission atteste, après examen des documents, que les calculs sont conformes aux dispositions statutaires.

Je saisis l'opportunité de cette intervention pour rappeler que ce sont les délégués désignés par leur Association départementale qui votent. En cas d'absence, ils ont la possibilité de donner pouvoir à un autre délégué de la même Association départementale. Ce pouvoir doit être présenté lors de l'émargement.

Conformément à ce que prévoient les statuts, une Association départementale absente, et donc sans aucune délégation, ne peut donner de pouvoir à une autre Association départementale.

Au cours de nos travaux, nous aurons à nous exprimer sur les différents textes et rapports. En vertu

des dispositions de l'article 4-6 du règlement intérieur, les votes se feront à main levée, par chacun des délégués qui lèveront le carton vert contenu dans leur dossier.

Afin d'assister le Président dans le comptage des voix, il est proposé la désignation de trois scrutateurs qui se répartiront devant les travées : Marie-Hélène Bouzat, Catherine Migliori et André Masini. Y a-t-il une objection ?

Propositions adoptées

Les rapports et textes seront soumis au vote à main levée, immédiatement après les débats.

La Commission des débats recevra les demandes d'intervention sur chacun des rapports. Elle serait composée de : Eric Baumié, Michel Collignon, Michèle Suarez et Martine Téral et présidée par cette dernière. Y a-t-il des objections ?

Propositions adoptées

La commission des débats peut donc s'installer. Les assesseurs qui siégeront à la tribune seront : Michel Vaillant, Président de l'APAJH de Haute-Vienne, et Philippe Pesez, Président de l'APAJH des Hauts-de-Seine, pour cet après-midi, et de Claude Dumond, trésorière de l'APAJH de Seine-Saint-Denis, et Arlette Diop, Vice-présidente de l'APAJH du Val d'Oise, pour demain matin.

Proposition adoptée

Nous vous proposons que la Commission de Contrôle et le Conseil de vigilance œuvrent ensemble, comme par le passé.

Proposition adoptée





Relevé de décisions de l'Assemblée générale 2009

Noël BAEKELANDT

Je vous demande de vous prononcer sur le compte-rendu des travaux de l'Assemblée générale de l'année 2009.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Jean-Louis GARCIA, Président

Monsieur le Maire et Monsieur Delourme, Président de l'Association départementale des Côtes d'Armor, pris par d'autres obligations, sont

obligés de nous quitter. Madame la Vice-présidente, Monsieur Montané, représentant le Président de l'Association des Départements de France, Monsieur le représentant de l'Agence Régionale de Santé, amis des organisations amies, je vous remercie de nous accompagner durant ces travaux. Il est important, pour l'APAJH, de savoir qu'elle n'est pas seule à travailler sur ces sujets qu'elle partage avec des collectivités territoriales. Notre objectif est de faire avancer, ensemble, nos ambitions, nos valeurs, pour un projet de société plus solidaire, plus humain, plus fraternel, plus citoyen.

Hommage à Claude Ridet et à Marc Siberchicot

Jean-Louis GARCIA, Président

Depuis le congrès de la Villette, des militants nous ont quittés. A tous, nous devons respect et devoir de mémoire.

Je souhaite ici en saluer deux plus précisément.

Le 23 décembre, nous avons conduit Marc Siberchicot à sa dernière demeure. La vie l'a fauché en pleine réalisation de son être et de ses convictions. A à peine 51 ans, le voilà arraché à tous, à la vie qu'il aimait tant, à ses convictions qu'il faisait vivre avec vigueur.

Chez Marc, ça bouillonnait. Tout l'intéressait, au-delà de son propre handicap.

Ses amis de la Somme le reconnaissaient comme quelqu'un ne parlant pas la langue de bois, y compris devant les plus hautes instances, ne se donnant aucune limite dès lors que la reconnaissance de la citoyenneté des personnes en situation de handicap était en jeu.

Ses amis du Département le reconnaissaient comme un meneur d'hommes qui arrivait à leur faire dépasser leurs réflexes frileux. Ils savaient qu'avec lui, même s'il se montrait sans cesse impatient, les projets aboutiraient et qu'il leur ferait surmonter tous les obstacles.

Porteur de handicap, Marc, tu impressionnais par ta capacité à dépasser ce handicap et à faire vivre l'homme, le compagnon, le citoyen engagé,

convaincu, debout.

Six mois après, nous ne pouvons toujours pas croire que nous n'entendrons plus ta grosse voix, que nous ne verrons plus ta grande stature, que nous ne percevrons plus ton immense impatience. Bon vivant, impliqué, travailleur, c'est l'image de toi qui est en nous. Pendant plus de six ans, tu as pensé et agi au plan national de l'APAJH.

Les administrateurs fédéraux en situation de handicap sont peu nombreux, trop peu nombreux. Systématiquement, tu exigeais tous tes droits, au-delà du handicap, pour jouer ton rôle plein et entier d'administrateur. Tu ne pleurnichais pas, Marc, ce n'est pas ton style, tu revendiquais ton droit, tout ton droit.

Tu nous as bousculés Marc, tu nous as fait avancer. Citoyen d'abord, citoyen à part entière, tu ambitionnais pour tous, en fonction des potentialités, une vie la plus ordinaire possible. Tu exigeais que le choix de vie de toute personne en situation de handicap soit respecté parce qu'elle est d'abord une personne et non discriminée au motif du handicap. Tu insistais beaucoup sur ce thème car tu savais bien que notre législation est discriminatoire et potentiellement privative d'égalité.

Ces années de compagnonnage au plan national ont fait de toi un maillon important du Conseil d'administration.





Ton assiduité, ta libre parole, ton intérêt fort pour nos débats, ta loyauté sont ton empreinte.

L'APAJH dans sa totalité a perdu un grand militant, un ami.

Le 15 février dernier, c'est Claude Ridel, ancien Secrétaire Général de la Fédération, que nous accompagnions à sa dernière demeure. Claude Ridel, des dizaines d'années d'engagement syndical, mutualiste et associatif le caractérisent. De la Loire-Atlantique à la Fédération, de la Fédération au Val-de-Marne, et de nouveau au Conseil d'Administration fédéral pendant douze ans jusqu'à la Villette en juin dernier.

Capacité d'anticipation, connaissance du terrain, sens de l'écoute, volonté de relever les défis et de réussir, par ton action, tu as profondément marqué notre mouvement.

Ton calme, ta finesse d'analyse nous manquent. L'APAJH, dans sa totalité, a perdu un grand militant, un ami.

Le monde associatif vit parce que des femmes, des hommes engagés et convaincus ont décidé de donner du temps, de leur vie à l'intérêt général.

Marc, Claude, vous en faisiez partie.

L'accompagnement des personnes en situation de handicap est massivement porté par le monde associatif. Ainsi, bénévoles, accompagnés de colla-

borateurs, nous assumons un rôle de service public. La République peut être fière de compter parmi les siens de tels citoyens. Ce ne sont ni les hautes rémunérations ni les paillettes qui les font agir. Ce sont les principes de laïcité, de solidarité, de citoyenneté qui les motivent. Bénévoles, engagés, convaincus, ils militent pour que chaque jour, notre société soit plus solidaire, plus juste, plus respectueuse des plus vulnérables d'entre nous. Marc, Claude, vous étiez de ces dignes citoyens de la République.

Dans "Terre des hommes", Saint-Exupéry écrivait : "Être Homme, c'est précisément être responsable. C'est connaître la honte en face d'une misère qui ne semblait pas dépendre de soi. C'est être fier d'une victoire que les camarades ont remportée. C'est sentir, en posant sa pierre que l'on contribue à bâtir le monde".

Merci Marc, de nous tous, merci à toi.

Merci Claude, de nous tous, merci à toi.

Je vous demande de respecter quelques instants de silence à la mémoire des amis qui nous ont quittés.

L'Assemblée observe une minute de silence.





Rapport moral et d'orientation

Jean-Louis GARCIA, Président

Voilà un an, nous étions à La Villette pour faire le point et porter jugement sur l'année écoulée, tracer des perspectives et clore les travaux collectifs de réflexion et de construction par l'adoption d'un texte fort et riche sur l'avancée en âge des personnes en situation de handicap.

Débat ouvert en permanence sur les sujets, confiance et transparence entre nous, démarche collective et engagement citoyen affirmé, continuent à qualifier notre démarche associative.

Par leurs rapports écrits, leurs compléments oraux présentés au nom du Conseil d'administration fédéral, le Secrétaire général et le Trésorier général vous donneront tous les éléments pour fonder un jugement sur l'année 2009.

Vos questions, vos interventions, nos réponses doivent, si nécessaire, éclairer votre vote sur le rendu compte du mandat donné au Conseil d'Administration entre deux Assemblées générales. Noël et Jean-Louis ont minutieusement passé en revue l'activité de l'année 2009.

Pour ma part, par ce rapport moral, je vais, à travers quelques sujets, tirer les lignes politiques, analyser notre engagement collectif associatif et bien évidemment, en dégager les enjeux forts, les thématiques essentielles qui fonderont la motion d'orientation sur laquelle vous vous prononcerez.

Dès la sortie du Congrès de la Villette, le nouveau Conseil d'Administration fédéral, le nouveau Bureau fédéral, votre émanation, se sont mis au travail, sans attendre la rentrée de septembre.

Les dossiers à porter sont nombreux, mais je souhaite, de façon forte, ouvrir ce rapport moral par le lien entre nous.

Depuis juin 2009, je me suis rendu dans dix-neuf Associations départementales, dont la Réunion et la Guadeloupe. Les camarades du Bureau s'inscrivent également dans cette démarche. Ecouter, voir, comprendre, expliquer et s'expliquer, mieux se connaître, sont la base de notre engagement collectif, de notre réussite collective future. Confiance, partage, respect doivent nous animer. Sans confiance, sans partage, sans respect entre nous, rien ne peut fonctionner.

Mouvement d'hommes et de femmes engagés, militants aux racines diverses, notre force est ce

rassemblement, avec nos différences et nos appréciations singulières.

Militants de l'APAJH, vous avez ma confiance forte et mon profond respect pour tout ce que vous avez déjà su réaliser.

Militants de l'APAJH, collectivement et individuellement, ayons confiance en nous, ayons confiance dans cette construction collective qu'est l'APAJH et laissons à d'autres les procédures indignes et les démarches déloyales.

Le débat est riche, productif et générateur d'une plus grande qualité de réponse, terreau fertile de synthèses toujours plus ambitieuses et de décisions qui nous engagent collectivement.

Adhérer, se fédérer donne des droits, mais également des devoirs, sauf à se mettre, de soi-même en-dehors du mouvement.

L'ennemi n'est pas ici, parmi nous. Je pense que la remise en cause du système solidaire, bâti à la sortie de la guerre en 1945, par le Conseil National de la Résistance, le "détricotage" des lois de progrès, l'attaque des valeurs du socle républicain, le mépris du faible et de la protection collective, l'indécence insupportable de certains discours et comportements d'élus de notre République constituent le vrai danger, le seul contre lequel nous avons à combattre, ensemble.

Le détricotage de la loi du 11 février 2005 est révélateur des dangers encourus et de l'action de vigilance et de combat de la Fédération. Cette loi ne répond pas à toutes nos attentes, même si elle marque des avancées fortes par rapport aux lois de 1975 et de 1987, et pose le droit de la personne. Or les pouvoirs publics se sont évertués, durant les dernières semaines de 2009, à démolir, par pans entiers, les plus fondamentaux comme l'accessibilité globale ou le projet personnalisé de compensation.

Nous avons décidé, en votre nom, de saisir la HALDE pour discrimination d'Etat. Cette démarche publique et citoyenne, a surpris par sa force. Elle est républicaine et sans concession.

Le 18 juin dernier, à Villeurbanne, en inaugurant une nouvelle structure APAJH gérée par l'Association départementale du Rhône, citant le Général de Gaulle, je déclarais : "Savoir dire non !" Cette saisine nous a placés en pleine lumière médiatique sur la défense de valeurs fortes



comme la discrimination. Je sollicite votre avis de militants de terrain sur cette saisine de la HALDE à l'encontre de l'Etat. Gérer oui, mais pour que vivent des valeurs au quotidien. Gérer pour gérer, non !

Désormais, les medias nous sollicitent régulièrement et au travers de conférences et de communiqués de presse, l'APAJH, ses valeurs et ses prises de position, sont bien présentes publiquement. Certes, c'est encore insuffisant, mais le mouvement semble bien lancé.

Nos interventions nationales, notre engagement citoyen public peuvent et doivent servir aux personnes en situation de handicap et à l'ensemble des Associations départementales de l'APAJH. C'est de cette synergie entre Fédération et Associations départementales que nous conforterons notre force, notre place et notre légitimité dans le secteur du handicap.

Ce dernier et le champ du médicosocial sont profondément impactés par la loi "Hôpital Patients Santé Territoires" d'août 2009 - bien au-delà de ce que nous pouvons imaginer -, et par la mise en place des Agences Régionales de Santé qui en découle.

Je nous invite collectivement à observer et analyser ce qui vient et est en train de se passer sur les désignations dans les diverses instances et commissions : camaraderie et fraternité en façade, le poignard dans la poche pour la mise en œuvre. L'on voit même des organisations porteuses de convention collective se déguiser en gestionnaires de structures ! Comme si nous avions besoin d'être représentés et donc, exclus en conséquence, des instances et commissions.

Ceci a conduit le Conseil d'Administration à refuser d'adhérer à la "Conférence des gestionnaires". Nous sommes certes favorables au partenariat, mais sur des valeurs et des bases claires. Nous préférons, à cette triste opération, notre démarche collective - Fédération et Associations départementales -, initiée pour rencontrer les 26 directeurs d'ARS. Nous en avons rencontré une quinzaine à ce jour. Les Directeurs d'Agence auxquels nous avons présenté nos valeurs, une réalité précise gestionnaire sur chaque territoire d'Agence et la force consolidée du mouvement APAJH, confirment, par leur intérêt et leur satisfaction manifestés, la pertinence de la démarche. Au terme de la démarche décidée par le Conseil d'administration, les 26 ARS auront une image cohérente de notre poids global. N'oublions pas qu'ils ont, entre autres missions, de regrouper, de faire

disparaître ce qu'ils jugent trop petit pour être utile. Montrons donc sans retenue toute notre force.

A quoi cela sert-il de nous unir à une petite association voisine amie ou avec une organisation du champ du sanitaire qui ont pour ambition finale de nous utiliser pour leur propre développement, alors qu'en interne, nous sommes déjà la deuxième ou troisième force associative du champ du handicap ? Lucidité et sentiment d'appartenance doivent nous guider.

Le vote de la loi, la mise en route des ARS sont les deux premiers temps forts. Les appels à projets constitueront la troisième séquence, redoutable et, semble-t-il, peu soucieuse de la personne en situation de handicap.

A ce jour, le décret d'application n'est pas encore connu mais nous avons quelques informations quant à la capacité à candidater. Une des obligations devrait être l'aspect national du candidat. Ceci est à méditer sérieusement entre nous.

Si nous ne nous organisons pas, par notre volonté politique profonde, ils nous organiseront contre notre gré. Nous voyons bien le fonctionnement des pouvoirs publics, agissant comme une entreprise organisée de remise en cause, d'attaque, et certainement pas dans l'intérêt des personnes en situation de handicap.

Dès la mi-juillet 2009, avec la FEHAP et la FEGAPEI, nous allons dénoncer, auprès de la DGAS de l'époque, ce qui se tramait à travers les "tarifs-plafonds des ESAT".

L'accompagnement des hommes et des femmes en situation de handicap et les réalités économiques doivent cohabiter, mais la contrainte financière ne doit pas faire oublier les hommes et les femmes que la solidarité nationale doit accompagner.

La réponse des pouvoirs publics ne nous convient pas. Si nous déclinons la loi du 11 février 2005, c'est un financement liés aux besoins de la personne que nous attendons et non une action consistant à faire rentrer les besoins de la personne au chausse-pied dans l'enveloppe financière.

Les pouvoirs publics ont su nous montrer, ces derniers mois, qu'ils savaient trouver, en un week-end, des sommes colossales pour re-financiariser le secteur bancaire. En 1968, nous exigeons l'impossible. Continuons !

Le gouvernement persiste dans sa volonté intolérable de faire disparaître cette avancée de la loi du 11 février 2005 que constitue l'accessibilité du



cadre bâti neuf. Retoqué une première fois en juillet dernier par le Conseil d'Etat, puis à nouveau en décembre dernier par le Conseil constitutionnel, il persiste via un amendement gouvernemental au projet de loi du Sénateur Blanc sur les MDPH. Il nous appartient, une troisième fois de les mettre en échec.

Mais ce dossier sur l'accessibilité du bâti neuf illustre bien leur détermination à entendre d'abord le secteur marchand de l'immobilier et se contenter, au détriment des personnes en situation de handicap et du monde associatif, d'une communication hypocrite.

Il est clair que la loi de 2005 et tous les potentiels qu'elle recèle les dérangent et la notion de crise actuelle ne sera qu'un alibi supplémentaire pour nous engager à restreindre nos demandes. Exigeons l'impossible, il en va de la dignité de vie des plus vulnérables d'entre nous.

Nous rencontrons régulièrement les parlementaires, de la majorité comme de l'opposition, de façon organisée et permanente. Au cours des douze derniers mois, nous en avons rencontré près de trente, afin de mieux faire connaître les valeurs de l'APAJH par la représentation parlementaire, préciser nos désaccords et faire avancer nos propositions.

Je m'arrêterai quelques instants sur ce travail permanent avec la représentation nationale. Dans le cadre des discriminations, il existe une discrimination avérée quant à l'accès aux soins des personnes en situation de handicap.

Lors de l'audition par le groupe Handicap de l'Assemblée nationale, constitué de 85 Députés de tous les partis, et présidé par Jean-François Chossy, rapporteur de la loi de 2005 et député UMP de la Loire, j'avais exposé ce sujet en m'appuyant sur les conclusions de l'Audition publique organisée en octobre 2007 par la Haute Autorité de Santé. Le Député Chossy nous a invités à travailler avec lui sur ce sujet, ce que j'ai accepté. Il s'agit en effet de nous opposer haut et fort chaque fois que nécessaire et de proposer en permanence.

Nos travaux communs ont abouti dernièrement à un projet de texte de loi, à l'initiative de l'APAJH, et qui devrait être inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale pour étude prochainement et porté par près de cinquante parlementaires, toutes sensibilités confondues.

Il comporte trois volets :

- le seuil d'accès à la CMU, dépassé par les bénéficiaires de l'AAH ;

- la formation à la problématique du handicap des professionnels de santé ;

- la mise en place, dans toutes les structures sanitaires, de dispositifs d'accueils des personnes en situation de handicap.

Ainsi, l'APAJH est capable de saisir la HALDE pour discrimination d'Etat et en même temps, de travailler avec la représentation parlementaire, pour bâtir des outils législatifs réduisant la discrimination envers les personnes les plus vulnérables de notre société.

L'APAJH est de plain-pied dans le débat citoyen, sans fard, sans concession, avec toute la force que nous confère notre socle de valeurs.

En juin 1960, était lancé le Serment de Vincennes pour l'Ecole publique. Cinquante ans après, quelques organisations ont lancé "l'Appel pour l'Ecole publique". Le Conseil d'Administration fédéral a décidé de signer cet appel au nom de l'APAJH et d'appeler à le signer. A ce jour, près de 230 000 signatures ont été recueillies, ce qui est un superbe succès.

L'Ecole de la République nous concerne, parce que c'est notre histoire, parce que c'est le creuset de la société future, au-delà des convictions personnelles et parce que nous la souhaitons la plus inclusive possible, permettant à chacun, porteur de handicap ou pas, d'y vivre une part de son trajet de vie en fonction de ses potentialités.

Ce sujet de l'Ecole de tous me conduit à évoquer les AVS et notre désaccord total quant à la solution apportée par les pouvoirs publics l'été dernier. Les besoins des enfants sont passés au second plan et la préoccupation principale de l'Education nationale était de solder le sujet des contrats précaires des AVS. Comme je l'ai déjà exprimé publiquement, je regrette que nos amis des Pupilles de l'Ecole Publique aient permis, par leur signature, à l'Education nationale, de se désengager de cette responsabilité que lui a rendu la loi du 11 février 2005. Le service public d'Education doit répondre à tous les enfants de la République, porteurs ou non de handicap. Ce désengagement est lourd de sens quant à la place faite à ces enfants et les explications fournies, totalement insatisfaisantes. L'échec patent du dispositif mis en place à la dernière rentrée scolaire prouve l'impasse dans laquelle se sont engagés les pouvoirs publics avec le soutien dramatique des PEP.



Le dispositif étant transitoire, nous avons participé aux groupes de travail avec les cabinets ministériels de Madame Morano et de Monsieur Chatel – ce dernier n'a pas trouvé le temps de rencontrer le Président de la Fédération des APAJH -, afin de reprendre ce dossier dans le bon sens, dans l'intérêt de l'enfant.

Ce dossier est certes difficile, mais au fil du temps, des avancées intéressantes laissent imaginer la sortie d'un nouveau projet correspondant aux besoins de l'enfant en voie de scolarisation. Malheureusement, un arbitrage des décideurs politiques remet le dossier dans l'ornière et l'ouvre même au secteur de l'aide à domicile. La place digne, citoyenne et légitime de l'enfant en situation de handicap est bien loin de ces dispositifs d'accompagnements proposés.

Une convention d'application est proposée pour trois ans au monde associatif. L'APAJH ne la signera pas et continuera à argumenter pour faire entendre la voix de la raison, contrairement aux PEP, qui ne semblent pas tirer les conclusions du désastre de l'application de la convention 2009-2010, de même, que nos amis de la Ligue de l'Enseignement. Je me félicite qu'ils s'intéressent au handicap mais certainement pas de cette façon ! Lors du CNCPH de la semaine dernière, le représentant du cabinet du ministre de l'Education nationale a justifié la qualité de son dossier au motif que la Ligue de l'Enseignement l'avait signé ! Après avoir exprimé le désaccord de la Fédération des APAJH sur la solution adoptée, j'ai invité le conseiller ministériel qui se félicitait de la signature de la Ligue de l'Enseignement, à s'interroger sur le refus de signature de l'APAJH qui travaille sur ce sujet depuis bientôt cinquante ans !

Nous avons vu le secteur marchand lucratif entrer et s'imposer dans un autre secteur proche, la santé, et ce, dans l'intérêt de ses actionnaires et pas toujours de la santé publique. Serions-nous sur le même chemin ? Je le crains, et même avec le soutien objectif d'organisations amies et proches de l'APAJH ! En tant que Président de la Fédération des APAJH, j'aurais souhaité qu'un dialogue préalable entre organisations de la même mouvance soit initié. Or, au moment où l'APAJH affirme son positionnement exigeant par la saisine de la HALDE pour discrimination d'Etat, d'autres apportent au même Etat leur caution par des signatures surprenantes.

Un sursaut sur les seules valeurs fondamentales est indispensable. J'y appelle, de cette tribune, nos amis des Pupilles de l'Enseignement Public et de la

Ligue de l'Enseignement. Il n'est jamais trop tard pour que la raison l'emporte. Mais que de dégâts que les pouvoirs publics exploiteront !

Nous sommes très loin de la citoyenneté et de l'accompagnement le plus ajusté pour le jeune en situation de handicap qui aspire à l'Ecole de tous, droit que lui donne la loi de 2005 s'il en a les potentiels. En permanence, l'APAJH appellera au rassemblement et à l'union, mais sur des bases claires car l'union fait la force, mais dans la clarté. Nous avons donc à travailler et construire des propositions sur le revenu d'existence. Je pense que tel est notre prochain chantier.

Voilà quelques jours, au motif de la crise, de la rigueur, le Premier ministre a annoncé que même les crédits d'action sociale – dont l'AAH - devraient contribuer à la solidarité. Sollicité le lendemain lors d'une émission en direct sur RMC, j'ai exprimé, en votre nom, notre refus de cette idée indécente et scandaleuse. En effet, l'AAH est largement au-dessous du seuil de pauvreté ! Partout où j'en aurai l'occasion, je le clamerai en votre nom. Dans notre République, les personnes en situation de handicap n'ont rien à faire d'une charité misérabiliste.

Militants de l'APAJH, j'ai conscience que les temps vont être durs. C'est au combat que je vous engage, à l'ambition, à l'exigence et à la fierté, afin que nos frères en humanité, touchés par le handicap, soient, de droit, des hommes et des femmes parmi les hommes et les femmes.

Selon un rapport de l'Observatoire de la Pauvreté, huit millions de personnes vivent en France, avec moins de 908 euros par mois. Je vous rappelle que le montant de l'AAH est de 693 euros.

Le travail et le revenu d'existence, j'ai envie de dire, le revenu universel d'existence, sont un sujet sur lequel notre mouvement doit résolument s'engager.

En remettant son rapport au chef de l'Etat le 23 février dernier, le Médiateur de la République décrivait "une société en grande tension nerveuse, fatiguée psychologiquement". En effet, la précarisation généralisée du monde du travail, l'angoisse du déclassement, l'explosion des travailleurs pauvres - dont 80% sont des femmes -, le démantèlement progressif des systèmes de protection sociale, ont contribué à fabriquer une "France des invisibles" pour laquelle survivre est un combat quotidien. L'existence de cette dernière infirme le primat de la "valeur travail", fondant toute forme d'existence individuelle et de reconnaissance sociale sur l'exercice d'une profession salariée.

Les politiques de réduction du temps de travail



n'ont pas suffi à résoudre le chômage de masse ni à enrayer l'explosion du "working poor". De même, la flexibilité et la précarité de la société salariale condamne des populations fragilisées (mères isolées, personnes en situation de handicap, personnes sous-qualifiées...) à ne pas exercer de travail salarié décent.

La "fin du travail", notamment dans une phase de crise majeure du capitalisme, doit conduire à repenser les fondements de l'intégration sociale par l'emploi salarié. Les politiques de lutte contre l'exclusion menées depuis le plan de Cohésion sociale de 2004 découlent toutes de la nécessité d'un "retour à l'emploi" pour sortir des minima sociaux.

Il y aurait donc ceux qui essaient de s'en sortir par leur travail, et ceux qui ne travaillent pas et vivent sur le dos des autres. De façon éthique, comme objective, cela ne peut nous convenir.

Le RSA procède précisément de cette idéologie du "retour à l'emploi", stigmatisant les populations qui se complairaient dans "l'assistantat". Ce système ignore l'inadéquation de certaines populations fragilisées avec le monde du travail salarié, comme une proportion importante de personnes en situation de handicap dont l'invalidité ne permet pas l'exercice d'une profession salariée. Par ailleurs, en conditionnant l'allocation sociale à l'obligation de travailler, il constitue un véritable recul par rapport à l'idée de "revenu universel d'existence", sur laquelle reposait la création du RMI (revenu minimum d'insertion).

Le refus des pouvoirs publics de déconnecter le "revenu d'existence" de toute activité salariée condamne des populations fragilisées à l'exclusion et à la pauvreté. L'organisation actuelle du monde professionnel ne garantit plus à chacun les conditions de l'identité personnelle, de la subsistance matérielle et de l'intégration dans le système des relations sociales.

Pour l'APAJH, le système allocataire ne constitue pas une solution absolue à la question sociale et à la résolution de l'extrême pauvreté. Garantir un travail décent pour une vie décente est un choix de société au cœur du pacte républicain, mais la "fin du travail" empêche de faire découler les revenus du seul et unique salariat.

En créant le dispositif PASSMO, dans le cadre d'une convention avec le ministère des Affaires sociales et l'AGEFIPH depuis mai 2009, l'APAJH encourage l'intégration républicaine des personnes en situation de handicap par le travail dans les entreprises ordinaires, favorisant ainsi la banalisation de la place du handicap dans la société. Mais la résolution de la question sociale du handicap implique

de régler globalement les fragilités de notre société fragmentée.

L'APAJH doit donc travailler à la création d'un "revenu universel d'existence" garantissant à chacun la dignité et l'estime de soi, qui constituent le socle de toute citoyenneté libre. Universel et fiscalisé, versé aux personnes fragilisées, ce revenu d'existence pourrait être d'un montant au moins égal au SMIC brut. Ceci participe d'un projet de société solidaire et inclusif.

Samedi, à Villeurbanne, avec la Présidente de l'Association départementale, avec notre ami Pierre Lannes, avec les autorités, les usagers et devant la presse, j'ai évoqué les militants de l'APAJH et leur engagement volontaire, en ces termes :

"Quand nous voyons une aussi belle réalisation, au cœur de la cité, naître après plus de dix ans de combat et de ténacité, on peut être fiers de ces citoyens, au service de la République et des plus vulnérables d'entre nous.

Quand nous consacrons notre temps, notre énergie, notre conviction à faire sortir de terre de telles réponses aux besoins des plus vulnérables d'entre nous, notre salaire, nos indemnités, les voilà !

Nous ne demandons pas des dizaines de milliers d'euros d'indemnités qui s'ajouteraient à nos salaires ou pensions.

Militants bénévoles, nous servons la République, avec nos établissements et services, nous rendons un service public, sur fonds publics, contrôlés par les pouvoirs publics.

Quand le rapport Vercamer s'interroge sur le monde associatif et que j'observe les informations qui nous parviennent ces jours-ci, je dis que je suis fier des militants de l'APAJH et que j'ai honte des dérapages indemnitaires de certains élus de la République.

Sur ce sujet, point besoin de loi ni de réglementation, l'éthique, la conscience citoyenne et républicaine pour fondement !

Comme à Villeurbanne samedi, ici à Saint Briec, de cette tribune, j'invite les dirigeants de notre pays, le Premier ministre, le Président de la République, à considérer la démarche associative que nous portons depuis bientôt cinquante ans comme exemple avéré de réponse de qualité, éthique et républicaine au service des plus vulnérables d'entre nous !

Mes amis, militants bénévoles, militants de l'APAJH, nous ne nous servons pas, nous servons !

Je conclus avec une citation d'Albert Camus : "La vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent".





Complément au Rapport d'Activité

Noël BAEKELANDT, secrétaire général.

Vous avez pris connaissance du rapport d'activité, qui vous a été adressé dans les délais réglementaires et a été adopté par le Conseil d'Administration, au nom duquel il vous est présenté.

Voici le complément qui aborde la période suivante, illustrant la continuité de l'action dans le respect des options arrêtées. Il se caractérise par la progression des travaux, l'accroissement des missions et actions à initier. Elle pourrait s'articuler autour de deux thèmes : l'activité du réseau APAJH et l'activité tournée vers l'extérieur. Cette montée en puissance mobilise tous les acteurs qui ont pour objectif d'affirmer la présence du mouvement, sa lisibilité et sa reconnaissance. Pour ce faire, nous devons mettre toutes nos forces en synergie et construire une dynamique cohérente.

1. Activité du réseau

Depuis le début de l'année, le Bureau s'est réuni douze fois, chaque réunion étant préparée par le Président, le Trésorier général, le Secrétaire général et le Directeur général. Après adoption, les comptes rendus des réunions sont transmis aux administrateurs et actent les réflexions, orientations et décisions, facilitant ainsi les travaux du Conseil d'Administration, lequel s'est réuni quatre fois. La publication des Echos du CA permet l'information du réseau.

Les membres du Bureau participent, sur invitation, à vos travaux (Assemblée générale, réunions d'information, inaugurations, visites), permettant ainsi une meilleure connaissance mutuelle, tant sur le plan des structures que sur le plan des hommes, de leurs préoccupations, difficultés, projets et succès, partout sur le territoire métropolitain et outre-mer. Ils affichent ainsi une volonté de dialogue, d'échange, de compréhension mutuelle, d'investissement militant.

La réunion du Bureau que l'Association départementale de l'Ariège a accueillie, a réédité celle organisée à Theil-sur-Vanne, dans l'Yonne. Il convient de noter également la pérennisation de la rencontre des délégués des départements d'Outre-mer, la veille des journées des associations.

Il serait fastidieux de lister les sujets traités et je vous propose de m'attarder sur les plus mar-

quants : les thèmes "Gouvernance et Territoires" et "Projet associatif", qui ont mobilisé la journée des associations de novembre 2009 et celles de mars 2010, ainsi que les réunions territoriales qui ont permis la rencontre de plus de 300 participants, avec la représentation de près de cinquante Associations départementales et de nombreux professionnels, parents, usagers, militants. Le débat a permis d'appréhender l'ampleur des enjeux nationaux, régionaux et départementaux de l'APAJH.

La richesse des échanges, permise par une expression sans tabou des divers intervenants, a alimenté la réflexion et provoqué des interrogations. Ces thèmes ont fait l'objet de nos deux demi-journées d'études et ces travaux engagés depuis un an ont été présents lors de nos rencontres à tous les niveaux.

Notre ambition collective de reconnaissance du réseau APAJH et son unité de perception ont emprunté le chemin de la communication avec l'élaboration, en interne, d'une charte graphique qui s'impose aux services du Siège fédéral et des établissements en gestion nationale. Elle est proposée à vos Associations départementales, et à ce jour, 22 d'entre elles l'ont adoptée. Ceci renforce l'unité du réseau et fait bénéficier chacun de la force de l'unité collective.

Il en est de même pour le site Internet, réalisé en interne par nos propres moyens. Compte tenu de la diversité de vos demandes d'aides, il nous a semblé opportun d'organiser une rencontre avec les professionnels, afin de préciser celles-ci, d'où l'organisation du stand à ce Congrès, qui a remporté un vif succès.

La communication concerne la forme et surtout le fond. Les études menées par les services, demandées par les Associations, font l'objet d'une diffusion systématique au réseau, dès lors qu'elles sont susceptibles de présenter un intérêt immédiat et futur. Les différents secteurs d'activité du Siège y contribuent (Direction des Ressources Humaines, Service Juridique, Handicap Assistance, Direction du Développement Recherche et Qualité). Cette aide est apportée ponctuellement aux associations qui font appel à la Fédération (remise en ordre de la gestion, soutien à un projet, participation à une manifestation etc.).

Cette collaboration contribue au renforcement du





réseau dans le respect de chaque structure, moyennant le support éventuel d'une convention. Une instance apporte régulièrement sa contribution notamment à travers les pôles regroupés dans la Direction Développement Recherche et Qualité : le Haut Conseil Pédagogique et Scientifique, participe aux travaux et contribue à l'animation des groupes de travail et à la réflexion collective ainsi qu'au contenu de la revue. Deux journées à thème ont été organisées à son initiative dont la première, "soins palliatifs et fin de vie en institution", a suscité une écoute attentive, contrairement à la seconde "révision des lois de bioéthique", qu'il a fallu annuler faute d'un nombre suffisant d'inscriptions et ce, malgré l'actualité du sujet et la qualité de l'intervenant, Monsieur le Professeur Axel Kahn. Nous devons analyser les causes de cet échec.

Revenons aux pôles, dont la création a été décidée au Congrès de La Rochelle. Il s'agit, au sein de la Direction Développement Recherche Qualité, des pôles Enfance, Jeunesse, Scolarité - Vie sociale - Vie professionnelle - et Grande Dépendance. Chacun, placé sous la responsabilité d'un membre du Bureau fédéral, délégué national, est animé par une collaboratrice référente. Un groupe de pilotage, constitué d'administrateurs, détermine les thèmes d'étude et constitue les groupes de travail, avec les élus des Associations départementales, les professionnels de ces dernières et ceux des établissements à gestion nationale, les membres du Haut Conseil pédagogique et scientifique et des membres de l'extérieur. Dans ce cadre, ont lieu des réunions des groupes de travail, des réunions plénières de chaque pôle et des échanges par messagerie.

Les participants semblent satisfaits de ce dispositif dans lequel chacun apporte, contribue, reçoit, s'enrichit dans un échange permanent et constructif, renforçant ainsi la cohésion associative.

Parmi les thèmes abordés, qui nourrissent l'action vers le réseau et hors de celui-ci, nous trouvons : veille législative, bilan de la loi du 11 février 2005, vigilance quant à la qualité des réponses apportées aux demandes, élaboration des projets fédéraux, aide aux Associations départementales dans la conception ou la construction de leurs propres projets.

a. Pôle Enfance, Jeunesse et Scolarité

En interne, il s'est fixé les thèmes suivants pour deux ans :

- accueil du petit enfant en situation de handicap ;
 - outils d'aide aux apprentissages ;
 - conduite du jeune enfant en situation de handicap vers un parcours qualifiant ;
 - mise en œuvre du projet personnalisé de scolarité.
- En relation avec des organismes extérieurs, il a fixé les thèmes suivants :
- réflexions sur les missions et compétences des AVS ;
 - comparaison des compétences avec les référentiels de métiers existants ;
 - pilotage de l'organisation de la Journée des Dys ;
 - préparation du colloque de Nantes ;
 - participation à la commission "éducation scolarisation" du CNCPH ;
 - représentation de l'APAJH auprès de l'ANECAMPS, de Droit au Savoir, de l'INSHEA ;
 - réponse aux sollicitations d'autres associations et médias.

b. Pôle Vie sociale

Il a programmé les thèmes suivants :

- intimité (étude de concepts de vie affective et sexuelle de la personne en situation de handicap, reconnaissance d'un droit et des professionnels avec l'élaboration d'une charte) ;
- vacances et loisirs (favoriser l'accès en améliorant la connaissance des aides financières existantes, favoriser l'accueil des personnes très dépendantes et l'accueil en famille) ;
- à travers le bilan de la loi de 2005, développement de la participation des personnes en situation de handicap à la vie démocratique par l'exercice de leur droit de vote et accompagnement dans leurs déplacements, quel que soit le type de handicap.

c. Pôle Vie professionnelle

Il a programmé les quatre thèmes suivants :

- maintien dans l'emploi en milieu ordinaire avec l'évolution du handicap ;
- valorisation des compétences et formation des travailleurs en ESAT ;
- suivi de l'expérimentation PASSMO ;
- connaissance et mise en valeur des pratiques.



En relation avec les organismes extérieurs, des travaux avec l'AGEFIPH, le CFHE (colloque sur l'emploi des personnes en situation de handicap), le CCAH (colloque sur les coopérations pour l'emploi), la HALDE (égalité de traitement et non discrimination dans l'emploi), travail mené indépendamment de la saisine évoquée par le Président fédéral.

d. Pôle Grande Dépendance

Il a programmé les quatre thèmes suivants :

- accès aux soins des personnes en situation de handicap (problématiques de formation des personnels de santé, organisation de l'accueil dans les établissements d'hospitalisation, tarification, secret médical et l'information partagée, testing, coordination et continuité des soins, collaboration entre le sanitaire et le médicosocial, soins déléguables, le contrat de séjour);
- polyhandicap, communication et douleur;
- avancée en âge de la personne en situation de handicap (journée d'information avec l'appui du Haut Conseil pédagogique et scientifique a abordé le thème des soins palliatifs et la fin de vie en institution);
- autisme (ce pôle a intégré la commission "autisme" qui existait de manière distincte).

Tous les pôles font également appel à vous pour de multiples enquêtes, dont les résultats riches d'enseignement alimentent études et orientations. Avec la participation des militants professionnels, c'est un aspect de votre contribution à l'activité fédérale dans une stratégie de réseau et de sa cohérence.

La commission "nos pratiques associatives" contribue à cette orientation en mutualisant les savoir-faire associatifs et en favorisant l'information, le développement du réseau, l'accueil des adhérents, la formation des militants et la structuration de la vie associative.

La commission "travail de mémoire" a sollicité nos anciens et quelques témoignages nous sont déjà parvenus.

2. Activité extérieure au réseau

A travers l'activité des pôles, nous avons déjà abordé celle tournée vers le monde extérieur à notre réseau.

La commission "Europe et international" participe aux travaux du CFHE (Conseil Français des Personnes Handicapées pour les questions européennes). Les analyses conduites dans cette instance porte la marque de la pensée APAJH qui se nourrit elle-même des échanges qui s'y produi-

sent. L'application, en France, de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées a fait l'objet d'un communiqué de presse dans un espace médiatique relativement silencieux sur le sujet. La traduction législative de ce texte conventionnel vous a été transmise.

Nous participons également aux travaux de la FIRAH (Fondation Internationale de la Recherche Appliquée sur le Handicap), présidée par le Professeur Axel Kahn, dont l'APAJH est membre fondateur avec la FEGAPEI et l'APF.

Pour sa reconnaissance d'utilité publique, les démarches sont longues et contraignantes en termes de complexité et de formalités. Ainsi, les décisions prises par le Conseil d'Administration doivent être validées par l'Assemblée générale. Pour le respect de la réglementation en vigueur dans ce domaine, nous vous proposons une délibération qui fera l'objet d'un vote après les résolutions financières.

Cette délibération porte essentiellement sur la constitution d'un fonds de réserve non dédié au fonctionnement et servant de garantie, moyennant l'apport d'un montant de 25 000 euros la première année, somme majorée de 2 000 euros par an pendant dix ans, à la date anniversaire de la création de la Fondation, par chaque fondateur. A ceci s'ajoutera le versement d'une provision annuelle, pour le fonctionnement, à hauteur de 20 000 euros en 2010, 2011 et 2012. Pour les années suivantes, les recettes de l'activité doivent contribuer à équilibrer les engagements. Les associations fondatrices ou associées ne se substituent pas aux engagements publics sur l'accompagnement du handicap.

Nos nombreux partenariats exigent une forte participation dans de multiples organisations où nous vous représentons :

- A la FFSA (Fédération Française de Sport Adapté), dont la convention signée en 2000 avec l'APAJH, reçoit une impulsion avec la création d'une commission mixte et la définition d'axes de travail.

- Au sein de l'Entraide universitaire, où des origines communes et le partage des valeurs fondatrices se traduisent par un rapprochement. Depuis début 2010, le Secrétaire général de l'APAJH participe au Conseil d'Administration de l'Entraide universitaire qui a désigné deux représentants au sein de nos pôles.

- A la FEHAP (Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne). Le Président sollicité, préside la commission "convention



collective nationale 51” et abandonne, faute de disponibilité, la présidence de la commission “handicap psychique”.

- A Solidarité laïque, où nous portons nos valeurs et conceptions sur le fonctionnement associatif et participons en tant que conseil au programme international PROCOFIL.
- Auprès de Droit au Savoir et du CCOMCEN (Comité de Coordination des Œuvres Mutualistes et Coopératives de l'Éducation nationale); ce dernier se réorganise et fait appel au Président de l'APAJH pour animer son secteur médicosocial dans le cadre d'une nouvelle organisation.
- Au sein de l'ANAP (Association Nationale d'Appui à la Performance aux Établissements de Santé et Médicosociaux) et plus particulièrement de son Conseil scientifique.
- A l'AGEFIPH (Association de Gestion des Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées) où l'affirmation de nos valeurs et convictions s'impose face aux conceptions des employeurs.
- Au sein de la MGEN qui, après l'organisation des séjours de vacances, s'enrichit d'une nouvelle rubrique avec la mise à disposition de ses adhérents et sections du service “handicap assistance en ligne”.
- Au Comité d'Entente, où notre participation a rencontré l'unanimité sur la dénonciation du détricotage de loi du 11 février 2005. Le communiqué commun a été renforcé par celui de la Fédération et la communication intensive qui a suivi. Tous les dossiers ne se concluent pas avec la même unanimité et des difficultés apparaissent avec les représentations au sein des structures ARS.
- Au sein de l'INS HEA (Institut National Supérieur de Formation et de Recherche pour l'Éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés), Jean-Louis GARCIA a été élu Vice-président.
- Au SNALESS (Syndicat National des Associations Laïques Employeurs du Secteur Sanitaire, Social, Médico-éducatif et Médicosocial), notre présence renouvelée s'est renforcée.
- Au CCAH (Comité National de Coordination de l'Action en faveur des personnes handicapées) où l'APAJH, de plus en plus présente et reconnue, pèse face aux tentatives d'influence du secteur marchand.
- Au sein de l'UNAT (Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air), où les discussions se poursuivent pour une adhésion à

la structure régionale d'Ile-de-France.

- Avec l'UNAFAM, où le rapprochement via la création d'une commission mixte devrait permettre l'élargissement de nos travaux.
- Au sein du CNCPH, où notre investissement dans de nombreux chantiers a subi une “douche froide” avec la stricte limitation du champ d'exercice de l'instance qui n'aurait à examiner que les textes d'origine gouvernementale.

De nombreuses auditions auprès des parlementaires de tous bords politiques, au Sénat et à l'Assemblée Nationale, ont permis de porter le résultat de nos travaux. La notoriété et la connaissance de l'APAJH s'élargissent et se renforcent, provoquant ainsi des sollicitations sur bien des sujets. Il est satisfaisant de voir reprendre nos analyses et propositions.

Cette action sollicite le Service Communication du Siège, qui a participé à l'organisation de deux conférences de presse, l'une sur la saisine de la HALDE le 16 février 2010, et l'autre sur la réactualisation de l'étude des établissements recevant du public et de la problématique de l'accessibilité, le 5 mai 2010.

Nous dénombrons ainsi plus de vingt interventions de radio et télévision, seize interviews auprès de la presse écrite. La presse régionale s'en fait parfois le relais. Dans son dernier numéro, la Revue présentait les associations des DOM et un dossier sur la révision de la loi de bioéthique. Le précédent numéro abordait principalement la loi HPST et la Journée des Dys. Le prochain, mis au point après notre Assemblée générale, vous parviendra en juillet et sera essentiellement consacré au handicap psychique.

Au congrès de Grenoble, nous avons pris des dispositions en matière d'adhésion. L'une d'elle consistait à assurer la gratuité de l'abonnement à notre Revue à tous nos adhérents. Cette mesure a abouti au retrait des avantages consentis par la législation en termes de tarification d'acheminement. Nous sollicitons donc un mandat de l'Assemblée générale au Conseil d'Administration pour réétudier ce dispositif et prendre les mesures les plus adaptées.

Douze communiqués de presse ont été diffusés au réseau durant ces six derniers mois. Ils servent d'appui à l'information actualisée sur nos positionnements et motivent parfois des demandes complémentaires. Nos communications internes traduisent l'intensité de l'activité des services et





de la Fédération.

Je terminerai par une formule de Guillaume d'Orange, dit Guillaume le Taciturne : *"Point n'est besoin d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer"*.

Si nous n'avons pu tout réussir, nous persévérons car la puissante motivation que nous parta-

geons est celle du service aux personnes en situation de handicap.

Rapport du Conseil de Vigilance

Jean-François ROULON
Président du Conseil de Vigilance

Le Conseil de vigilance a été officiellement créé en 2004. L'article 12 des nouveaux statuts stipule que : "Pour préserver les intérêts des usagers des associations, membres et plus généralement des associations elles-mêmes, il est constitué un Conseil de Vigilance".

1. Les missions statutaires

Le Conseil de Vigilance :

- contrôle et valide la qualité des modalités de l'accompagnement offertes aux usagers par les Associations membres de l'APAJH ou par la Fédération ;
- prévient le dysfonctionnement affectant l'accompagnement des personnes en situation de handicap ;
- propose des actions correctives au Conseil d'Administration fédéral.

2. Les moyens

Le Conseil de Vigilance est composé de :

- quatre administrateurs fédéraux ;
- quatre administrateurs départementaux élus en Assemblée générale ;
- un élu de la commission de contrôle (Michel Collin) qui siège avec voix délibérative au sein du Conseil de Vigilance ;
- les membres de la commission de contrôle par décision annuelle de l'Assemblée générale ;
- un professionnel de la Fédération mis à disposition sur un temps partiel de secrétariat.

L'article 12 des statuts prévoit également : "La mise à disposition du service de contrôle interne de la Fédération".

3. Déroulement d'une mission

Elle se caractérise par les actions suivantes :

- auto-saisine d'une mission (essentiellement) ou sur demande d'une Association départementale ou du Conseil d'Administration fédéral ;
- coordination des calendriers (prise de contact avec l'Association départementale pour trouver la période la plus adaptée pour la réalisation de la mission) ;
- rédaction du courrier fixant le cadre général ;
- mission sur pièces, majoritairement transmises par voie électronique, avec un planning ;
- mission sur place, durant deux ou trois jours, afin de prendre connaissance des pièces qui n'ont pu être envoyées, et première restitution à chaud (faits marquants) ;
- rédaction d'un pré-rapport contradictoire (dans le cadre d'échanges avec l'Association départementale et les responsables des établissements en gestion nationale pour détecter les erreurs éventuelles et discuter de points susceptibles de générer de mauvaises interprétations) ;
- validation collective du pré-rapport par messagerie et en réunion du Conseil de Vigilance ;
- communication du rapport au Président de la Fédération et éventuellement à celui de l'Association départementale concernée.

Projection de la cartographie des rencontres des Associations départementales depuis 2004.

4. Missions réalisées en 2009

Elles ont été conduites à l'APAJH de l'Essonne, à l'APAJH des Hauts-de-Seine et dans un établissement à gestion nationale.

Deux missions au Siège de la Fédération des APAJH et au sein de l'Association départementale de l'Hérault ont été reportées en 2010.





5. Activité en 2009

Elle s'est traduite par :

- Trois réunions annuelles ;
- des activités de réflexion portant sur les objectifs et la méthodologie, les points à améliorer ;
- contribution à une meilleure connaissance du réseau APAJH en liaison avec la commission "pratiques associatives" ;
- séminaire avec les professionnels du Siège, à deux reprises, pour renforcer les collaborations.

6. Motif du report des missions en 2010

Il s'explique par :

- la mise en place de la nouvelle gouvernance de la Fédération (élections au sein du Conseil de Vigilance) et la reconstitution des groupes de missions avec des militants réélus ;
- la réorganisation du Siège en termes de mise en place de la nouvelle gouvernance.

7. Budgets

Le Conseil de Vigilance ne dispose d'aucun budget prévisionnel et ses missions ont été réalisées sans difficulté. L'écart d'une année sur l'autre est généralement justifié par l'augmentation des missions réalisées depuis 2004.

8. Limites du Conseil de Vigilance

En tant qu'entité interne à l'APAJH, indépendant dans son action et ses analyses, le Conseil de Vigilance est formé de militants intérieurs à l'APAJH, ils n'ont pas de rôle d'audit, mais ont accès à toutes les informations, rencontrent d'autres entités de l'APAJH pendant deux à quatre jours, et portent un regard extérieur sur ces dernières. Ils peuvent émettre des suggestions (conseils et alertes).

En termes de communication et de suivi, les seuls décideurs restent les administrateurs de la Fédération qui s'approprient ou non les conclusions formulées par le Conseil de Vigilance.

La forme de rencontre de l'Association départementale prévue par l'article 12 est relativement lourde et comprend : la communication du rapport au Conseil d'Administration fédéral, la convocation de l'APAJH départementale concernée, la réaction dans un délai de quinze jours.

9. Réflexion relative à l'objet associatif

Selon cette retranscription des statuts, le Conseil de Vigilance peut :

- promouvoir et garantir la qualité et la déclinaison des valeurs communes dans les réalisations des Associations départementales ou de la Fédération des APAJH lorsqu'il s'agit des établissements en gestion nationale ; les décalages éventuellement relevés font rapidement l'objet de réajustements ;
- contrôler et valider les conditions de cette qualité.

10. Bilan au terme de sept ans d'existence

Les points marquants sont :

- l'évaluation du rôle du Conseil de Vigilance au sein de la Fédération qui n'a pu être réalisée ; il conviendra de réaliser un bilan d'étape, conjointement avec la Fédération ;
- la conception du suivi des missions du Conseil de Vigilance ;
- l'articulation entre prévention des risques et choix des missions ;
- la restitution des analyses et propositions.





Rapport Financier

Jean-Louis VIGNEAU
Trésorier général

Avec Roger Chatelard, Trésorier adjoint, nous avons la lourde tâche de vous présenter, à cette heure tardive, les comptes 2009 de la Fédération, qui ne sont pas satisfaisants. Ceci n'est pas uniquement le fait de la crise : d'autres éléments ont contribué à cette situation.

Il convient de noter deux facteurs importants : d'une part, des établissements en gestion propre qui ont cumulé un déficit de 800 000 euros, et d'autre part, un volume exceptionnellement élevé de plus de 3,7 millions d'euros par rapport à l'exercice 2008, ce qui fait, au total, un résultat de -1,7 millions d'euros.

1. Chiffres-clés de l'année 2009

(Présentation de la cartographie des territoires de gestion de la Fédération).

Cette carte renseigne sur la répartition de l'activité par région. La plus importante se situe dans la région Centre (37 millions de produits) suivie de la région Ile-de-France (30 millions de produits), le grand Sud Ouest (28 millions de produits), la plus petite se situant en région Rhône-Alpes (5,5 millions de produits).

Ce graphique vous présente l'évolution du périmètre d'une année sur l'autre, depuis 2006. La gestion contrôlée (les établissements financés par les autorités de tarification : Conseil général et Etat) figurent en bleu et les activités en gestion propre (activité commerciale des ESAT), en marron.

De 2008 à 2009, le périmètre n'a pas particulièrement évolué s'agissant de l'activité contrôlée, exception faite de la fusion de deux structures d'un point de vue administratif.

Entre 2008 et 2009, trois établissements en gestion contrôlée ont été créés : celui de Theil-sur-Vanne, celui d'Aubignan et celui de Bailleul sur Thérain.

En terme d'activité, le tableau remis vous montre l'apparition de seize structures supplémentaires et la suppression de quatre autres.

Les produits de la tarification en gestion contrôlée enregistrent une augmentation importante. La Fédération s'est agrandie depuis 2002 et en l'espace de huit ans, nous avons doublé les budgets

de nos structures, de par l'accroissement des périmètres et le développement des structures existantes, pour représenter, en 2009, un budget 98 434 000 euros.

Les résultats des établissements gestion contrôlée ont fluctué. Après une période difficile jusqu'en 2005, ils ont en effet connu une période plus faste en 2007 - 2008, avant d'afficher des résultats nuls en 2009, en raison d'un volume de provision extrêmement important.

En 2009, sur les établissements en gestion propre, nous constatons une baisse d'activité du chiffre d'affaire de nos structures, en partie attribuée à la crise mais également au résultat négatif de 794 000 euros - essentiellement enregistré par trois structures : les structures de la Haute Marne pour 400 000 euros, les établissements de l'Eure pour 1 million d'euros et ceux de Sorède pour 200 000 euros - tous les autres établissements étant en positif et ayant redressé leur situation.

L'évolution des effectifs est faible, si ce n'est à la marge, ce qui est dû à des augmentations de périmètre.

Roger CHATELARD
Adjoint au Trésorier général

2. Comptes du Siège fédéral

Le résultat budgétaire du Siège en 2009 présente un déficit de 195 000 euros, en amélioration par rapport à celui de 2008 (292 000 euros). Si l'on introduit les charges et produits exceptionnels, le résultat comptable présente un déficit de 700 000 euros, déficit qui s'élevait à 802 000 euros en 2008. On note donc une amélioration de la gestion du Siège.

Ce résultat global du Siège s'explique par l'introduction des incidences de provision dans nos budgets. En effet, nous avons changé de méthode pour le calcul des provisions pour congés à payer. Nous avons donc une provision en augmentation de +229 000 euros. De plus, en 2009, nous avons dû introduire des provisions pour litige - 170 000 euros - relatives aux litiges opposant la Fédération à Messieurs Carl Paolin et Didier Arnal, pour lesquels il nous a fallu provisionner des indemnités pour solde de tout compte à hauteur





de 107 000 euros. De plus, depuis plusieurs années, nous provisionnons des sommes pour des charges fiscales relatives aux plus-values réalisées sur nos contrats de capitalisation. Nous avons ainsi provisionné des plus-values à hauteur de 24 %. Si ces dernières étaient fiscalisées, nous espérons que ceci n'en concernerait que 10 % et nous avons donc provisionné 57 000 euros.

Le Siège comporte cinq services : établissements nationaux, budget fédéral, formation, accompagnement loisirs, extension, développement et handicap service.

a. Service des Etablissements en Gestion Nationale

Il a pour mission d'accompagner la gestion des établissements nationaux et comprend, à ce titre, les personnels mis à disposition de cette gestion, laquelle est obligatoirement en équilibre. Pour équilibrer ce budget qui s'élève à deux millions d'euros, des produits financiers ont été affectés à hauteur de 59 000 euros, ainsi que les frais du Siège que versent les établissements, pour 1 730 000 euros. En 2008, il avait fallu injecter une somme de 114 000 euros pour rééquilibrer ce service.

b. Service du Budget fédéral

Il regroupe les anciens services de la vie fédérale et de la vie associative et a pour mission de gérer le réseau associatif. Ses produits proviennent essentiellement des cotisations des Associations départementales, facturées en 2009 à hauteur de 933 000 euros. Toutefois, le montant réellement perçu n'a été que de 822 000 euros et il a donc fallu provisionner pour équilibrer les 100 000 euros manquants. Dans les produits, on retrouve la subvention de l'Education nationale (225 000 euros), celle des Affaires sociales (20 000 euros) et les cotisations directes (328 000 euros).

Ce budget présente un déficit de 359 000 euros - contre 9 000 l'an passé. Ceci s'explique par trois raisons : les cotisations de certaines Associations départementales ne sont pas remontées, le coût du Congrès de l'an dernier a été plus élevé que le montant budgété et l'ensemble de la prestation de TBWA n'avait pas été budgétée.

En 2009, le budget des Trophées s'équilibre à hauteur de 438 000 euros. En 2008, il présentait un déficit de 66 000 euros, sur un montant de dépense de 752 000 euros.

c. Service Accompagnement-Loisirs

Il a pour mission d'organiser des séjours vacances pour des personnes en situation de handicap, en partenariat avec la MGEN, les établissements en gestion nationale. Les équipes qui encadrent les centres font l'objet d'une gestion très rigoureuse. En 2009, 966 vacanciers ont fréquenté nos 47 lieux de séjours, ce qui représente une augmentation de l'activité de +4,5 %, l'excédent atteignant 219 000 euros en 2009 contre 6 000 euros en 2008.

d. Service Formation

Il consacre 80 % de son activité en réponse à la demande des structures. Les formations inter établissements qui se déroulent soit au siège soit sur les territoires sont assurées dans le cadre des valeurs associatives de la Fédération. Les actions de formation ont augmenté de +17 %, ce qui génère un résultat excédentaire de 45 000 euros, qui n'était que de 3 400 euros en 2008.

e. Service Extension, Développement et Handicap Service

Il regroupe les Services Développement, Qualité, Documentation, Handicap Assistance, revêt une dimension importante depuis quelques années, et s'appuie sur l'activité des quatre pôles précédemment cités et sur les consultations juridiques personnalisées.

En 2009, son résultat était déficitaire de 100 000 euros. Ceci s'explique principalement par le montant des dépenses afférentes au personnel car, dans l'intérêt du développement de la politique de la Fédération des APAJH, nous avons choisi d'étoffer ce service : le nombre d'emplois est passé de trois à onze en 2009.





Jean-Louis VIGNEAU Trésorier général

L'évolution de la masse budgétaire est relativement importante, notamment sur la gestion contrôlée (108 millions d'euros en 2010 et 101 millions d'euros en 2011).

Sur les établissements en gestion propre, le chiffre de 2010, en baisse en raison d'une situation prudentielle, s'élève à 56 millions d'euros environ. Le différentiel avec le chiffre de 300 millions d'euros précédemment évoqué s'explique par le fait que ce chiffre inclut un complément de ressources.

Présentation de diagrammes en secteurs.

Ces graphiques illustrent la répartition des budgets du Siège, des établissements en gestion propre et en gestion contrôlée. On note une baisse relative de la gestion propre par rapport à son niveau 2009 : elle passe de 34 % à 32 %. En effet, nous avons introduit, dans le périmètre, davantage d'établissements à gestion contrôlée - qui passent de 61 à 63 % -, avec un budget global de 72 millions d'euros.

3. Comptes consolidés

En application de la norme M22, il ne devrait normalement pas y avoir de distorsion entre les comptes administratifs et les comptes consolidés. Or il en existe toujours car la comptabilisation de certaines écritures demandées par les financeurs n'étant toujours pas conforme à la réglementation comptable, nous devons tenir compte de ce différentiel.

En ce qui concerne les comptes administratifs, les activités des structures en gestion propre présentent un déficit de 1,7 million d'euros sur 2009 contre un excédent de 1,630 millions d'euros en 2008. En effet, en 2009, les structures en gestion propre présentent un déficit de 794 000 euros, contre 1 million d'euros de bénéfice l'an passé. Ceci est essentiellement dû aux trois complexes de l'Eure (en déficit de 950 000 euros), de la Haute-Marne (en déficit de 480 000 euros) et de Sorède (en déficit 200 000 euros). Les provisions pour congés payés ont également impacté ce résultat. En effet, jusqu'à présent, leur mode de calcul était adossé sur la "règle du dixième de la rémunération". Depuis cette année, notre nouveau logiciel de gestion des ressources humaines met en relief la réalité des congés à payer. Ceci représente un différentiel extrêmement important puisque le montant des provisions, qui s'élevait à 5,2 millions

d'euros à fin 2008, passe à 7,3 millions d'euros pour l'exercice de 2009.

La provision pour indemnité de départ à la retraite a également augmenté, passant de 6,790 millions d'euros fin 2008 à 7,874 millions d'euros fin 2009 en raison de l'augmentation du périmètre et du vieillissement des salariés entrés dans le dispositif.

De même les provisions pour litiges sont passées de 420 000 euros fin 2008 à 800 000 euros fin 2009. Au total, ce sont donc +3,5 millions d'euros de provisions supplémentaires qui impactent le résultat.

4. Comptes de résultat

Les charges d'exploitation passent de 140 à 155 millions d'euros, que nous retrouvons quasiment en recettes (produits de tarification).

Les produits du chiffre d'affaires baissent légèrement, passant de 32 à 31 millions d'euros, principalement en raison de la crise économique qui a généré une baisse de l'activité et des résultats.

Globalement, l'augmentation des charges d'exploitation se répartit sur les deux volets : exploitation courante (+8 %) et masse salariale (+10 %), qui correspond à l'augmentation du périmètre.

Nos placements financiers, qui avaient produit des résultats de 839 000 euros en 2008, en produisent 376 000 cette année, car le marché monétaire sur les produits financiers se situait autour de 3 % en 2008 contre 0,7 % en 2009.

a. Actif du bilan

Il convient de noter une augmentation de l'actif net (+ 11 millions d'euros) essentiellement due aux travaux de construction d'un IME, des achats de bâtiments (8 millions d'euros) et de titres de capitalisation - placements à court et long terme - (3 millions d'euros). Notre trésorerie est certes restée stable entre 2008 et 2009 mais si l'on considère ces 3 millions d'euros, elle est plutôt en amélioration.

b. Passif du bilan

Les provisions pour congés payés (3 millions d'euros) ont été affectées en dettes à court terme qui passent donc de 26 à 29 millions d'euros. Les indemnités pour départ à la retraite représentent un différentiel de 1,700 million d'euros (Un million d'euros d'IDR et 700 000 euros de provisions pour litiges). Malgré cela, les fonds associatifs restent relativement stables (49 millions d'euros environ). Par ailleurs, il importe d'équilibrer la dette à long terme et les fonds associatifs. En 2008, nous avons





un écart positif de 9 millions d'euros en faveur des fonds associatifs, écart qui passe à 2 millions d'euros en 2009. Il est vrai que nous avons fait appel à l'emprunt pour financer nos foyers médicalisés, évitant ainsi de mobiliser nos capitaux propres.

Néanmoins, cet équilibre constitue un point de fragilité de toutes nos Associations. Pour l'instant, il est à peu près respecté, mais qu'en sera-t-il demain, quand nous aurons affaire aux ARS, aux Conseils généraux, qui regarderont notre situation financière dans le cadre d'appels à projets ?

c. Tableaux de financement et analyse financière

La trésorerie est restée stable en fin d'exercice (21,3 millions d'euros), alors que nous avons ponctionné trois millions d'euros de fonds de capitalisation.

Les sources de financements n'appellent pas de commentaire particulier. Nous accroissons notre dette et nos fonds propres ne suivent pas, ce qui incite à la prudence.

L'endettement par emprunt est passé de 33 millions d'euros en 2007, à 44 millions d'euros en 2008 et à 51 millions d'euros en 2009.

Nous avons souscrit des emprunts sans garantie et d'autres avec garantie des collectivités locales. Nous constatons que la part garantie par les collectivités locales, qui n'était que de 7 %, passe à 30 % en 2009, et globalement, l'augmentation de notre dette à long terme a été garantie par les collectivités locales. Cet élément est plutôt positif.

L'augmentation de la dette (11 millions d'euros) en 2009 est justifiée par des travaux sur l'IME Eloïse (3,3 millions d'euros), le rachat des foyers d'hébergement dans le Tarn (2,3 millions d'euros), l'achat de bâtiments d'hébergement pour l'ITEP de Theil-sur-Vanne (1,7 million d'euros), les travaux de construction au CMPP d'Amiens (1,3 million d'euros), au CREDA d'Amiens (1,1 million d'euros) et à l'ESAT de Sorède (800 000 euros).

d. Ratios de financement

- Le ratio des immobilisations baisse de 1,32 à 1,25. En effet, les trois millions d'euros de titres de capitalisation viennent impacter les valeurs immobilisées. Ce ratio affiche donc une relative stabilité.

- L'autonomie financière de la Fédération permet de constater l'indépendance de l'APAJH vis-à-vis de ses financeurs et l'augmentation de la provision pour congés payés a majoré le total du pas-

sif de 2,5 millions d'euros, impactant ce ratio de deux points.

- Le ratio de trésorerie disponible (2,04) montre la capacité de l'APAJH à faire face à ses créanciers. Il doit absolument être supérieur à 1. Il baisse de 0,3 point et est également impacté par les provisions pour congés payés.

- Le ratio de couverture des immobilisations (67 %) doit absolument être supérieur à 50 %. Il ne présente pas trop de difficultés.

5. Résultats prévisionnels 2010

En 2009, le résultat prévisionnel s'élevait à 1,5 million d'euros 2009 et le réalisé s'est établi à 1,724 millions d'euros. Pour 2010, le prévisionnel est très prudentiel même si les résultats du premier trimestre nous laissent espérer un équilibre.

Le plan de financement prévisionnel n'appelle aucun commentaire particulier. Nous équilibrerons nos comptes grâce à nos investissements et nos emprunts. Nous prévoyons notamment d'investir sur des structures financées par des autorités de tarification.

Je ne détaillerai pas plus avant ces chiffres, les documents que vous avez reçus permettant éventuellement de compléter mes explications.

Les comptes cumulés de la Fédération sont ceux de l'exercice 2008, les Associations départementales ne nous envoyant pas leurs comptes dans les délais. Nous constatons globalement les mêmes équilibres que ceux relevés au niveau de la Fédération, y compris en termes d'évolution. Leurs fonds associatifs s'élèvent à 240 millions d'euros pour 190 millions d'euros de dette.

Enfin, au 31 décembre 2009, la part consolidée de la Fédération représente 20 % de l'activité (700 millions d'euros de budgets gérés). Celle de l'Association départementale du Val d'Oise en représente 6 %. Les trois associations du Nord, de l'Essonne et de Haute Garonne en représentent 5 %, suivies par celles de Gironde, du Val de Marne et des Yvelines (4 %), de celles de la Creuse, de l'Hérault et de l'Ariège (3 %), et de celles du Loir-et-Cher, de la Charente-Maritime, de la Sarthe et Langage intégration (2 %), le tout pour un total de 75 %, les 25 % restants se répartissant entre les trente autres associations.





Rapport général du Commissaire aux comptes

Brigitte DUBOIS
Commissaire aux comptes

Au préalable, je tiens à remercier les équipes administratives du Siège et des établissements, pour leur travail et leur disponibilité, qui nous ont permis d'accomplir nos contrôles dans la sérénité.

1. Opinion sur les comptes annuels

Le rapport général certifie sans réserve que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et de la situation du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Je vous rappelle que ces travaux sont des audits et n'ont pas vocation à refaire les comptes de manière exhaustive, mais à vérifier, par sondage, les éléments justifiant les montants et les informations figurant dans les comptes annuels.

J'aimerais formuler deux observations :

- la note B.3.1.3. explique le calcul relatif à cette provision pour congés payés et la raison de l'augmentation de la dotation sur cet exercice ;
- le renvoi au niveau du compte de résultat dans l'annexe concerne un changement d'affectation comptable, au niveau des facturations de port qui, jusqu'à présent, étaient mises en moins dans les charges et qui, à notre demande, ont été mises en plus dans les produits de tarification.

2. Justification des appréciations

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié, par sondage, la conformité des produits de tarification comptabilisés avec les décisions d'attribution des organismes financeurs.

Nous avons été conduits à examiner, par sondage, les modalités définitives d'arrêtés de résultats des exercices précédents, conditionnés à l'avis des autorités administratives assurant le financement des établissements de l'Association. Nos travaux nous ont permis de nous assurer que les résultats précédents, définitivement arrêtés par votre Association, sont conformes aux décisions des

autorités administratives qui financent ces établissements.

Le paragraphe "principes, règles et méthodes comptables" présente les conséquences de l'avis 2007-05 du Conseil National de la Comptabilité. Malgré l'homogénéisation des règles comptables entre les comptes administratifs et les comptes annuels, des divergences subsistent entre le cumul des comptes administratifs et le résultat consolidé. En conséquence, nous avons validé le tableau de votre annexe qui détaille les opérations qui constituent le passage entre la somme des résultats administratifs des structures et la somme du résultat comptable consolidé. Il y a, cette année, pour 287 000 euros d'écart, lequel s'amenuise.

Nous avons vérifié le correct traitement comptable des sommes inscrites au poste "Immobilisations corporelles en cours", travaux qui ne sont pas terminés.

Une provision pour retraite, dont le montant s'élève à 7,875 kilo euros à la clôture de l'exercice, est comptabilisée au passif de l'Association. Les modalités de détermination de cette provision sont relatées dans l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à nous appuyer sur les conclusions d'un organisme spécialisé indépendant qui a réévalué la provision à constituer au 31 décembre 2009 à partir des données salariales 2009 et nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Ces appréciations s'inscrivent dans le cadre d'une démarche d'audit des comptes annuels et ont contribué à la formation de notre opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons vérifié la concordance entre les comptes annuels et les informations communiquées dans le rapport financier et dans les documents qui nous ont été adressés et nous n'avons pas d'observation.





Rapport spécial du Commissaire aux comptes

Brigitte DUBOIS
Commissaire aux comptes

Nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il s'agit de l'application des conventions prévues à l'article L612-5 du Code du Commerce. Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de ces conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé. Il vous appartient, selon l'article L612-6 du Code du Commerce, d'apprécier l'intérêt qui est attaché à la conclusion de ces conventions, en vue de leur approbation.

Je vous donne lecture des conventions conclues au cours de l'exercice qui relèvent de l'article L612-5 du Code du Commerce et qui ont concerné votre association et d'autres associations dans lesquelles il existe des administrateurs communs. Sont concernées :

- une convention conclue avec l'association Le Droit au Savoir, en septembre 2009, pour le versement d'une subvention ;
- une convention conclue avec le SNALESS le 10 juillet 2009 ;
- une convention conclue, en septembre 2009, entre votre Association et ses administrateurs, sur la mise à disposition de locaux à ces derniers.

Je vous donne lecture des conventions conclues au cours de l'exercice, qui relèvent de l'article L612-5 du Code du Commerce et du Code de l'Action sociale et des Familles (articles R313-25 et R314-59). Ceci concerne le domaine des contrats de travail.

- Un nouveau contrat de travail a été conclu pour la directrice de l'IME et du SESSAD dont le conjoint, salarié de l'établissement, est également concerné.
- Le contrat de travail du directeur médical du CMPP d'Amiens avait donné lieu à une convention précédemment sans faire l'objet d'un rapport.
- Les conventions conclues et approuvées au cours des exercices antérieurs concernent les conventions des contrats de travail entre les 34 directeurs d'établissements et, éventuellement, leurs conjoints ou enfants pour certains d'entre eux.
- Enfin, dans les conventions, nous trouvons également les contrats de travail des directeurs au sein du Siège fédéral. Il s'agit des contrats de travail du Directeur général, du Directeur général adjoint, du Directeur des Ressources Humaines - même s'il est parti en 2009 - et d'un prêt sans intérêt qui le concerne et des contrats de travail du Directeur financier et de la Directrice Recherche et Développement.





Résolutions financières

Jean-Louis VIGNEAU
Trésorier général

• 1ère résolution : Résultat du Siège

“Sur proposition du Conseil d'Administration, après lecture du rapport financier du Trésorier Général sur les comptes de fonctionnement du siège fédéral concernant l'exercice 2009, l'Assemblée Générale de la Fédération des APAJH approuve ces comptes dans la forme présentée. Ces comptes se traduisent par un déficit de 706 033 €”.

• 2ème résolution : Affectation du Résultat du Siège

“Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de porter le résultat déficitaire de 706 033 € au débit du compte “Report à nouveau”.

• 3ème résolution : Orientations Budgétaires 2011 du Siège

“Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale adopte le projet de budget 2011 des dépenses de fonctionnement des différents services du siège de la Fédération dans ses divers groupes fonctionnels de dépenses qui s'élèvent globalement à la somme de 10 374 653 €”.

4ème résolution : Résultats Administratifs (Siège et Etablissements en Gestion nationale)

“Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale approuve les résultats administratifs consolidés nets du siège, des établissements en gestion nationale et des autres structures concernant l'exercice 2009. Ils se traduisent par un déficit de 1 437 810 € :

• Résultats de la gestion de tarification

excédent 426 €

• Résultats de la gestion propre

déficit 794 478 €

• Résultats autres structures dont le Siège

déficit 643 758 €”

• 5ème résolution : Article 19 des Statuts de la Fédération (Pouvoirs)

“L'Assemblée Générale donne par la présente, tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour, en cas d'urgence, réaliser toute opération d'acquisition, d'échange ou d'aliénation des immeubles nécessaires au but poursuivi par la Fédération, constituer les hypothèques sur lesdits immeubles,

consentir ou prendre à bail des baux excédant neuf années, aliéner des biens rentrant dans la dotation, consentir ou souscrire des emprunts.

Le Conseil d'Administration rendra compte de ces opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 23 juin 2011 à l'Assemblée Générale”.

• 6ème résolution : Article 19 des Statuts de la Fédération (approbation des investissements acquis et cédés – valeurs brutes)

“L'Assemblée Générale approuve dans le cadre de l'Article 19 de ses statuts, les investissements et cessions immobilières réalisés en 2009.

Les acquisitions immobilières et agencements immobiliers sont en 2009 de 6 632 592 €, le montant des cessions est de 1 190 570 € au titre des bâtiments et des agencements et, les virements de poste à poste correspondant à des transferts d'immobilisations en cours vers des comptes d'immobilisations (il s'agit principalement de la mise en service d'ensembles immobiliers) représentent 16 371 995 € au titre des bâtiments et des agencements.

A. Acquisitions (Données communiquées en milliers d'euros)

- Terrains d'exploitation et agencement :	263 K€
dont principalement :	
Charnoz (01)	195 K€
ITEP Theil (89)	48 K€
Brevannes (52)	7 K€
Mecs de Langres (52)	6 K€
Indre et Loire (37)	4 K€

- Bâtiments et Agencements : 6 370 K€

- Bâtiments :	5 855 K€
dont principalement :	
Lacaune (81)	1 900 K€
ITEP Theil (89)	1 683 K€
Braconnac (81)	1 436 K€
Sorède (66)	407 K€
Sens (89)	230 K€
Gisors (27)	115 K€
Brevannes (52)	34 K€
Bailleul (60)	14 K€

- Agencements (Bâtiments) :	515 K€
dont principalement :	
Indre et Loire (37)	90 K€
Braconnac (81)	65 K€
Lacaune (81)	56 K€





Aubignan (84)	40 K€
IME Rebais (77)	37 K€
SAJ Meximieux (01)	36 K€
Sorède (66)	36 K€
Crissey (71)	31 K€
Dourgnes (81)	8 K€

B. Virements de poste à poste correspondant au transfert des comptes "Immobilisations en cours" vers des comptes d'immobilisations (données communiquées en milliers d'euros)

- Constructions :	16 372 K€
dont principalement :	
Bailleul-sur-Thérain (60)	9 233 K€
Aubignan (84)	5 855 K€
Sorède (66)	927 K€
Antony (92)	100 K€
Sens (89)	69 K€

C. Cessions (données communiquées en milliers d'euros)

- Bâtiments et Agencements :	1 190 K€
- Bâtiments :	1 072 K€
dont principalement : FAM Bailleul (60)	1 026 K€
(a) Cette cession correspond à la régularisation du taux de TVA qui a grevé le coût de construction du Foyer d'Accueil Médicalisé.	
- Agencements :	118 K€

7ème résolution : Cotisations des Associations départementales

"La cotisation 2010 versée par l'ensemble des Associations départementales et techniques s'élève à un taux journalier de 0.3187€ hors CAMSP et CMPP pour lesquels la cotisation se calcule à hauteur de 0.15% de la dotation globale.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de ne pas augmenter les taux de cotisation pour l'exercice 2011".

8ème résolution : Cotisations des adhérents

"Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de ne pas augmenter la cotisation adhérent qui restera donc inchangée à 17 €".

9ème résolution : Charges refusées par les Autorités de Tarification

"Les Autorités de Tarification ont refusé de prendre en charge sur l'exercice 2009 une somme de 877.553 €. L'Assemblée Générale prend acte de cette situation comptabilisée aux comptes 11400000".

10ème résolution : Mandat au Commissaire aux Comptes

"Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de nommer le cabinet Exco Loire comme titulaire pour le mandat de commissariat aux comptes de la Fédération des APAJH pour les exercices 2010 à 2015 avec comme suppléant Monsieur Sébastien Trescartes".

Le Commissaire aux Comptes est désigné, pour six ans, par l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration. Nous vous proposons de nommer le cabinet Exco Loire comme titulaire et Monsieur Sébastien Trescartes comme suppléant, pour le mandat de commissariat aux comptes pour les exercices 2010 – 2015.

11ème résolution : Conventions réglementées

"L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, approuve lesdites conventions".

Je vous informe qu'entre le 21 juin 2009 et le 24 juin 2010, nous avons souscrit pour 11 034 000 euros de prêts.





Clôture de la journée

Jean-Louis VIGNEAU
Trésorier général

Je remercie les services de la Fédération car c'est la première année que nous clôturons les comptes dans la sérénité absolue. Au 1er mai, tous les comptes étaient clôturés, ce qui a permis de réaliser cette analyse détaillée. Nous percevons donc le résultat de l'organisation mise en place.

Je remercie également Madame Dubois, pour sa participation pertinente et positive.

Néanmoins, nous n'avons pas obtenu de résultats satisfaisants sur l'exercice 2009 ; nous devons nous améliorer et ne pas nous contenter de dire que cela aurait pu être pire. Il s'agit en réalité d'un accident de parcours que nous devons traiter comme tel. A ce jour, toutes les mesures correctives sont prises, une bonne part d'entre elles sont opérationnelles, et nous en devinons déjà la portée aujourd'hui.

Je vous donne rendez-vous à la prochaine assemblée générale au cours de laquelle vous jugerez si mes propos sont optimistes ou non.

En conclusion, je voudrais vous faire part d'une analyse qui devrait nous interroger sur l'avenir, nous, militants de l'APAJH, et peut-être jeter les bases d'un débat futur.

Dans la tourmente actuelle, le contexte de crise et tous les discours selon lesquels le pire est devant nous, nous pouvons nous interroger sur l'avenir de nos associations dans ce nouveau décor. Doivent-elles baisser les bras ? Non, car il y a un avenir, il faut relever les défis.

Il nous appartient de placer nos enjeux actuels au centre du vrai problème en commençant par un premier constat : nos associations sont des acteurs économiques de proximité de premier plan qui possèdent des niveaux d'expertise inégalés mais certes pas inégalables. Nous avons toutefois une longueur d'avance en termes de connaissance des besoins des personnes en situation de handicap. Enfin, nous défendons des valeurs, dans un univers de marchandisation des services sociaux. Alors que les entreprises privées ne pourront offrir que des valeurs d'opportunité, à l'APAJH, nous pouvons offrir des valeurs de conviction et c'est sur notre capacité à stimuler ces dernières que nous aurons peut-être, demain, un créneau à occuper.

Faut-il "crier au loup" pour tout ce qui nous arrive et nous est demandé, c'est-à-dire :

- privilégier les relations avec les financeurs, fondées sur des contrats d'objectifs ;
- conduire des projets dans la durée ;
- être capables d'évaluer les contributions de nos prestations d'intérêt public, au regard des moyens qui seront mobilisés ?

Rien de tout ceci ne doit nous surprendre ni nous choquer. Au contraire, nous pouvons y adhérer de plein gré. Tout ce qui nous est proposé n'est que la conséquence d'un problème de fond, à savoir un changement de culture, de société, sur un fond de modèle économique déclinant et décrié qui a démontré ses limites et qui ne laisse pas apparaître les formes d'un nouveau modèle économique de substitution qui reste à inventer.

C'est dans cet espace que, sans doute, le mouvement associatif, et au sens plus large, la société civile, peut apporter une contribution déterminante pour construire le modèle à inventer à condition d'en avoir la volonté, de refuser la résignation et d'accepter de partir en rangs serrés.

Pour satisfaire les objectifs politiques issus du Congrès, je citerai trois enjeux fondamentaux qui s'imposent à nous pour asseoir notre pérennité et si possible, notre développement et les moyens pour faire aboutir nos valeurs :

a. La nécessaire mutualisation des moyens et la recherche d'économie d'échelle

En termes de recherche de fonds publics, nous devons faire preuve de bon sens et de responsabilité. Pour abaisser nos coûts, nous devons limiter nos frais généraux, à la Fédération comme au sein des associations départementales, et en externe, à condition d'être au clair sur nos propres objectifs. En effet, l'APAJH gagnerait à s'approprier des mots tels que "rapprochement", "groupe", "réseau", "centrale de moyens" etc. Soyons ambitieux et sachons abandonner, le cas échéant, nos esprits de clocher.

b. La problématique de fonds propres

Ils constituent le point de fragilité de nos associations. Les fonds associatifs sont en effet nécessaires pour financer nos investissements, emprunter, lancer des projets et disposer d'une trésorerie suffisante, satisfaire nos objectifs de développement. Un équilibre doit être respecté entre les





fonds propres et le volume de la dette, notamment dans ce nouveau contexte d'appels à projets. A la différence d'une société commerciale, nous ne pouvons pas lever du capital pour constituer nos fonds propres. Il existe certes une solution déjà pratiquée à l'APAJH, qui consiste à réaliser des excédents et les remonter en réserve. Ceci traduit un changement de culture consistant à passer d'une culture de la dépense à une culture de l'excédent.

c. La recherche de ressources nouvelles

Le mécénat représente un espace que nous pourrions peut-être explorer avec davantage de conviction. Il serait surprenant que, parmi les donateurs faisant parvenir leurs legs aux notaires, il n'y en ait pas qui ne soient pas sensibles aux valeurs de l'APAJH, pour peu qu'ils en aient connaissance et que nous soyons capables de nous faire connaître.

Pour autant, il nous faut investiguer davantage et ceci passe par une analyse de notre environnement. C'est dans cette tourmente, qui semble remettre en question le système économique actuel, dominé par la finance, que nous devons aller chercher des idées novatrices. Nous constatons que de plus en plus de concitoyens souhaitent donner un sens à leur épargne sous forme de placements responsables et solidaires (investissements socialement responsables, finances solidaires, finances partagées). Dans ce décor, l'APAJH, acteur économique et social innovant pourrait inventer de nouveaux produits, systèmes, se remettre en question dans son concept associatif même. Ceci est peut-être utopique, mais je suis convaincu qu'il n'existe pas de grandes ambitions sans utopie.

Il est certain que si nous attendons tout des autres, rien ne se passera et que nous aurons alors à gérer notre déclin. Telle n'est pas ma proposition. Nous devons au contraire relever les défis, ce qui nous permettra la mutualisation des moyens pour reprendre le premier enjeu. Sur les deux enjeux suivants, si l'APAJH sait mobiliser, être innovante, elle peut relever un formidable défi et ce, tous ensemble, ce à quoi votre trésorier vous invite.

Jean-Louis GARCIA, Président

Merci. Demain à 8 heures, nous aurons à nous prononcer sur une motion d'orientation et sur le nouveau texte Gouvernance et Territoires qui résultent de nos discussions de ce jour. Nous pourrions vous apporter des éclairages éventuels et les votes n'interviendront qu'après réponse à vos questions.

Frédéric TETREL, APAJH de Seine-Maritime

Voilà 25 ans que je suis à l'APAJH et cette année, je fête mes cinquante ans. Le Président m'a dit qu'il fallait vous le dire. J'ai connu d'autres présidents comme Henri Lafay et Bernard Brugué, qui est décédé depuis plus de dix ans et que je vous demande d'applaudir pour lui rendre hommage.





26 juin 2010

Accueil des participants

Jean-Louis GARCIA
Président

Bonjour à tous, nous avons passé hier une bonne soirée festive. Nous avons reçu la visite du Président de l'Association des Départements de France, Claudy Lebreton, avec lequel nous avons pu échanger sur nos inquiétudes communes quant à l'avenir. Dans l'organisation actuelle du pays, le champ des départements est fortement

acteur dans le domaine du handicap. Or cette organisation est en train d'évoluer et nul ne sait ce qu'il adviendra des décisions politiques dans ce secteur. Toutefois, on voit bien les conséquences directes de cette évolution pour nous et sur les moyens des collectivités.

Nous avons convenu, avec Claudy Lebreton, d'entretenir des contacts permanents afin d'influer sur les décisions à venir.

Présentation de la Motion d'Orientation

Jean-Louis GARCIA
Président

La Motion d'Orientation découle directement des valeurs de l'APAJH et de leur mise en œuvre, de l'activité de 2009, et elle s'inscrit dans le cadre du Rapport moral dont j'ai fait lecture hier après-midi.

Nous n'avons pas dressé un inventaire à la Prévert et listé toutes les actions que souhaite mener la Fédération en 2010. Nous considérons cette Motion comme une feuille de route et avons insisté sur les points cruciaux sur lesquels nous devons concentrer toute notre énergie.

Par endroits, nous avons qualifié un Pôle d'une certaine manière, ce qui est certainement insuffisant, et si vous souhaitez compléter cette description, nous sommes preneurs.

D'ici un an, les appels à projets paraîtront. Le texte

devrait être publié cet été et il semblerait que seules les organisations nationales puissent candidater. Certes, nous sommes une association nationale, mais nous pouvons nous heurter à des ARS tâtilloannes et nous devons nous préparer à tous les mauvais coups. S'il en était ainsi, nous pourrions bâtir une convention entre la Fédération des APAJH et telle association départementale, afin de déposer un projet que gèrera cette dernière. La Fédération peut servir de bouclier, de bélier et ensuite, libre à l'association départementale de gérer le dossier comme elle l'entend.

Je souhaite que nous nous accordions sur cette feuille de route, sur les principes de confiance entre nous et de détermination vis-à-vis des pouvoirs publics, avec lesquels il faudra dialoguer et auxquels il faudra nous confronter pour faire passer nos projets.





Présentation du texte

“Gouvernance et Territoires”

Jean-Louis GARCIA
Président

Ce texte résulte du débat : nous l'avons allégé pour aller à l'essentiel. Nous avons intégré les propositions que nous estimons devoir y ajouter. Ceci signifie que les principes sont posés clairement pour vous permettre de vous déterminer. Peu à peu, l'étiquette “URAPAJH” disparaîtra, sachant que tout ce qui y était réalisé de pertinent se poursuivra au sein des Conseils de Région.

Nous devons obligatoirement nous réorganiser parce que le besoin en interne est net et que l'externe nous y contraint.

Je vous communique quelques éléments de calendrier. Vous voterez aujourd'hui les principes que nous vous proposons, amendés suite aux débats.

Ceci nous conduirait à convoquer une assemblée générale extraordinaire à l'automne, laquelle travaillerait sur les statuts et le règlement intérieur, de telle sorte que nous soyons prêts à émettre des propositions pour l'assemblée générale de juin 2011, au cours de laquelle interviendra le renouvellement du Conseil d'Administration. Sur ce sujet, comme sur le précédent, j'insiste sur l'importance de la confiance entre nous, de la transparence, de notre détermination collective. Passons aux prises de parole sur les dossiers présentés.

Jean-Louis GARCIA

Il n'y a aucune demande d'intervention sur le Rapport moral, ce qui signifie qu'il y a adhésion totale avec ce qui a été exprimé à la tribune.

Interventions sur le Rapport d'activité

Marie-Hélène BOUZAT, Langage et Intégration

Bonjour à tous, je viens davantage solliciter votre soutien, en ce qui concerne la défense du Français pour les enfants déficients auditifs, les enfants atteints de troubles spécifiques sévères du langage et pour tous les enfants en général.

Vivre dans la société de tous avec sa différence, c'est assumer cette dernière. C'est le rêve de tous les parents qui se retrouvent un jour avec un enfant différent. C'est ce que souhaitent les parents des enfants et des jeunes pris en charge dans les établissements et services de Langage et Intégration, Association technique APAJH, depuis sa création en 1970.

Ces jeunes sont atteints de surdité et/ou de troubles sévères du langage. Ils souffrent d'un handicap de communication dans notre société de communication.

Si nous voulons, qu'à l'âge adulte, ils trouvent leur place, nous devons les recevoir et les aider le plus

tôt possible, leur proposer le mode de communication qui leur convient (Français oral, LPC – langage parlé complété -, Français signé, LSF – Langue des Signes française), et les soutenir dans leur apprentissage.

Communiquer comme on veut, comme on peut, mais également lire, écrire, compter, c'est entrer dans la culture, apprendre à vivre avec les autres, comme les autres, mais avec sa différence. On peut être sourd, atteint de troubles du langage et avoir des capacités, de l'ambition, et vouloir une vie autonome, la plus proche possible de la normale.

Si nous voulons donner à ces jeunes gens une chance de s'inclure dans la société, de s'insérer dans le monde du travail, nous devons résister aux modes, aux lobbies, aux pressions de toutes sortes. L'inclusion, l'insertion se font à partir de la langue commune à tous, le Français, avec ses difficultés certes, mais également avec le plaisir



que procure le fait de discuter avec les autres. Nous voulons aujourd'hui réaffirmer le fait que nous croyons en l'importance de la langue française dans les rapports avec les autres dans la vie de tous les jours, dans le rapport avec les apprentissages. La langue française est commune à tous les étudiants de France.

En 1970, à la Fédération APAJH, nous avons opté pour la méthode d'éducation et de rééducation verbo-tonale, qui s'appuie sur les capacités de l'enfant. Nous savons qu'ils apprennent alors même qu'ils sont en train de jouer. Les apprentissages se font à leur rythme, comme pour n'importe quel enfant.

Si vous voulez vous en convaincre, je vous invite à visionner le DVD qui est diffusé en boucle à l'entrée. Merci.

Jean-Pierre MATHIE, APAJH du Territoire de Belfort
J'aborderai trois points : le groupement CPOM, les Groupes d'Entraide Mutuelle et la HALDE.

1. Le groupement CPOM

Le 2 juin 2010, les représentants du Comité d'Entente Régionale de Franche-Comté ont rencontré le Directeur adjoint de l'ARS. Trois points ont retenu leur attention : le taux de revalorisation des bases budgétaires des établissements médico-sociaux fixé à 1,2 %, la suppression de toutes les cagnottes - ce qui posera des problèmes en cas de départs en retraite -, la généralisation des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs et de Moyens - les CPOM - qui seront applicables uniquement aux structures de gestion d'au moins dix établissements.

Ce dernier point conduit le Conseil d'administration de l'APAJH du Territoire de Belfort — qui ne gère qu'un SESSAD — à s'interroger sur son avenir. Trois possibilités se présentent :

- Ne rien faire, ce qui suppose la disparition programmée du SESSAD et est inenvisageable.
- Entrer dans un groupement CPOM de proximité, que seule l'ADAPEI 90 est en mesure de créer. Cette solution, en cas d'acceptation par l'ADAPEI, a été rejetée pour quatre raisons :

Premièrement, la convention de gestion à signer entre l'APAJH et l'ADAPEI peut être dénoncée à tout moment par l'une des deux parties.

Deuxièmement, les établissements membres du CPOM doivent s'engager dans le programme associatif, ce qui signifie que les objectifs fixés par l'APAJH pour son SESSAD doivent figurer dans le projet associatif de l'ADAPEI, ce qui soulève un

problème d'éthique et de responsabilité.

Troisièmement, les moyens financiers donnés par l'ARS pendant la durée du CPOM seront attribués à l'ADAPEI qui devra verser la dotation de fonctionnement au SESSAD mais aura toute liberté pour affecter les résultats et gérer les produits financiers.

Quatrièmement, les moyens humains du SESSAD seront globalisés avec ceux de l'ADAPEI, ce qui conduirait à leur diminution.

- Se tourner vers la Fédération des APAJH, choix judicieux qui a été retenu, car ni le projet associatif, ni la durée de vie de la convention ne poserait problème. De plus, les deux parties auraient intérêt à ce que le financement du SESSAD soit du meilleur niveau possible.

L'APAJH 90 sollicitera donc la Fédération des APAJH pour entrer dans un CPOM.

2. Les Groupes d'Entraide Mutuelle

Les GEM ont été créés en 2001 de façon expérimentale par circulaire ministérielle et leur existence a été confirmée par la loi du 11 février 2005. L'APAJH 90 et l'UNAFAM se sont unies pour créer et animer un GEM pour personnes souffrant de problèmes psychiques. Ce service, qui fonctionne grâce à une subvention annuelle de l'Etat, complétée par des subventions du Département et de la Ville de Belfort, emploie deux salariés à temps plein et accueille 26 personnes par jour, qu'elle réinsère dans la société tout en réduisant le nombre de rechutes d'hospitalisation. Or, ce GEM est menacé par la diminution des subventions. Aussi, le Conseil d'Administration de l'APAJH 90 souhaiterait que la Fédération se saisisse du problème pour que les GEM perçoivent des dotations, si possible en devenant des services médicosociaux.

3. La HALDE

L'APAJH 90 a lu avec intérêt la saisine de la HALDE par le Président de la Fédération sur le "détricotage" de la loi, lequel induit des discriminations. Elle tient à rappeler combien il est nécessaire d'être attentif aux diverses évolutions proposées, notamment par ce Gouvernement. Ceci démontre, s'il en était besoin, que rien n'est définitivement acquis.

L'APAJH du Territoire de Belfort remercie le Président de la Fédération et son équipe pour leur vigilance.



Robert MANSARD, APAJH de Seine-Maritime

J'aimerais poser une question sur nos relations avec le Pôle Vie sociale en matière d'accessibilité. Entre les deux tours des dernières élections, nous avons organisé une enquête sur l'accessibilité des bureaux de vote. Les résultats obtenus, grâce à l'implication d'une vingtaine de militants de notre association départementale dans les commissions d'accessibilité, ont été très positifs car nous avons transformé l'enquête qui nous était demandée par une autre enquête auprès des services d'équipement des communes et des délégués des préfets dans les bureaux des communes où étaient organisés les votes. Ceci a permis d'intervenir commune par commune. Nous avons réussi à faire en sorte qu'entre les deux tours, des communes mettent en place les normes d'accessibilité des bureaux de vote.

Si nos militants étaient très engagés, nous avons été déçus d'apprendre, sur le site de la Fédération nationale, que seulement 182 bureaux de vote avaient été consultés pour toute la France.

Aujourd'hui, il importe de trouver les formes et les circuits qui permettent aux associations départementales d'agir vite et de trouver, au niveau des Pôles, non seulement des réponses à leurs questions, mais également une ligne de conduite de ce que l'APAJH est en droit d'attendre d'elles.

J'illustrerai mon propos par deux exemples. Du débat de 45 pages qui a eu lieu au Sénat, nous retenons que Nadine Morano a décidé de demander à Monsieur Blanc, Sénateur, de déposer un projet de loi pour revenir sur le "détricotage" de la fin de l'année et permettre donc aux établissements recevant du public d'obtenir des dérogations. Dans tous les départements, la mise en

œuvre de tables rondes sur l'accessibilité, demandée par le ministre, la réalisation d'une enquête sur l'accessibilité auprès de tous les préfets et nos relations, nous ont permis d'avoir connaissance du questionnaire qui sera proposé par les adjoints du préfet sur l'accessibilité dans le département. Cette enquête doit se terminer mi juillet. Devons-nous réagir ou ne rien faire face au "détricotage" qui se poursuit ? Nous ne devons pas attendre une intervention de Jean-Louis Garcia, mais devons intervenir nous-mêmes, dès le début. Nous voulons éviter certains problèmes avec nos associations amies citées hier et il ne faudrait pas qu'au niveau départemental, nous en arrivions à commettre des faux-pas. Aussi, les Pôles doivent nous indiquer quelle ligne de conduite adopter. J'espère que nous récolterons plus de 182 réponses.

Michel COLLIGNON, APAJH de la Meuse

J'aimerais apporter un petit complément au rapport de notre secrétaire général qui a évoqué la coopération existant avec la MGEN dans le domaine des vacances. L'APAJH travaille également dans le cadre de la charte de déontologie pour l'accueil des personnes en situation de handicap dans les centres ordinaires de vacances. Nous œuvrons avec les Francas pour susciter l'accueil des jeunes adolescents et des adultes dans les structures ordinaires touristiques et de vacances. Ceci se traduit par des colloques réguliers, ce qui permet de toucher un large public, notamment des services extra municipaux de jeunesse, qui mènent une politique consistant à dédramatiser l'accueil, informer les familles et former les encadrants.

Interventions sur le Rapport financier

Simon FAURE, APAJH du Gard

J'ai été agréablement surpris d'apprendre qu'une solution de financement des Trophées a été trouvée. J'ai par ailleurs deux questions.

Premièrement, j'aimerais connaître l'origine des charges refusées par les Autorités de Tarification qui font l'objet de la neuvième résolution.

Deuxièmement, faisant référence à la onzième résolution sur les Conventions réglementées, je souhaiterais connaître l'objectif de la mise à disposition de locaux aux administrateurs fédéraux et savoir si elle propose un financement supplémentaire.





Interventions sur la Motion d'orientation

Michel PAUME, APAJH des Hautes-Alpes

J'aimerais poser trois questions relatives aux partenariats de l'APAJH. Bon nombre de collègues ont fait adhérer leur association départementale au SNALESS et connaissent l'existence d'une convention entre ce dernier et la FEGAPEI. Que peuvent-ils en attendre en termes de service ? Quelle est la nature des relations entre l'APAJH, le SNALESS et la FEGAPEI ? Quelle place occupe l'association départementale à la table des négociations paritaires ?

Christian MARREL, APAJH de Haute-Loire

Dans la septième partie, il est fait mention du Pôle Scolarisation. Je préférerais que l'on parle d'enfance et de jeunesse, car les travaux de ce Pôle ne se limitent pas au simple problème de la scolarisation.

Pascal SILLOU, APAJH de Seine Saint-Denis

Lors de ce Congrès, nous avons évoqué la mise en place des Agences Régionales de Santé et réfléchi aux nécessaires transformations de notre organisation. Au terme de ces trois jours, nous n'avons pu réfléchir et discuter sur les idées que nous défendrons dans les Comités d'Entente Régionaux et au sein de l'ARS.

Bon nombre d'idées semblent importantes et nécessaires, notamment le fait que les délégués des associations retenues par les représentants de l'ARS soient désignés par les Conseils départementaux consultatifs des personnes handicapées. Or en Ile de France, par exemple, pratiquement aucun Conseil départemental consultatif des personnes handicapées ne fonctionne réellement. La désignation des délégués a été opérée après consultation par courriel et par téléphone, sans que ce Conseil se réunisse. Ceci risque de délégitimer la représentation des associations. Les Conseils départementaux consultatifs avaient pour rôle essentiel de réaliser, de 2002 à 2004, un recensement des personnes handicapées et de leurs besoins dans chaque département. On comprend la faible activité des pouvoirs publics dans ce cadre. Il est essentiel de mettre en parallèle ce que les ARS pourront réaliser comme appels à projets et les besoins effectifs de la population des personnes en situation de handicap.

En avril 2010, Le Parisien titrait : "En France, 13 000 enfants et adolescents polyhandicapés et autistes

n'ont pas accès à un établissement spécialisé. Comment aider ces jeunes qui sont exclus de tout système éducatif ?" Nous pouvons nous interroger sur la mise en œuvre de la proposition de Nadine Morano de créer 50 000 places d'ici la fin du quinquennat de Monsieur Sarkozy, vu les conditions budgétaires actuelles. Des personnes adultes et des jeunes se retrouvent exclus, durablement, de toute prise en charge scolaire ou de tout accueil en établissement.

Deuxièmement, je pense que nous devons exiger une présence régulière des représentants de l'Etat au sein des Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées qui constituent le lieu de connaissance précise des situations individuelles et des besoins.

Troisièmement, dans son article 51, la loi de 2005 prévoyait la mise en œuvre de réserves foncières dans les communes en vue de la création d'établissements, particulièrement dans les zones urbaines. Nous n'en avons pas vu le début d'une exécution et dans le cadre de la mise en œuvre des ARS, nous pouvons nous demander si la restructuration hospitalière donnera lieu à la mise en réserve de terrains et bâtiments pour répondre aux besoins du secteur médicosocial ou si priorité sera donnée aux opérations strictement immobilières.

L'APAJH de Seine Saint-Denis souhaite que s'engage une réflexion sur la création d'une plateforme de revendications dans le cadre de notre Projet associatif, qui commencerait par dresser un premier bilan de la loi 2005. En effet, la remontée des associations départementales semble limitée sur ce point et un panel d'associations représentatif pourrait s'en charger.

Cette plateforme de revendications pourrait traiter des sujets suivants :

- le problème de frais de transports en établissement, qui n'a été que partiellement réglé ;
- les difficultés qui apparaissent pour les personnes ayant recours à la PCH Aide humaine devenant employeurs ;
- la limitation, à trois heures, du temps de surveillance des personnes souffrant d'un handicap psychique, ce qui est souvent insuffisant ;
- l'importance de certains restes à charge qui risque d'être aggravée par le manque de financement des fonds de compensation ;





- la complexité de fonctionnement des MDPH. Cette plate-forme pourrait également :
- définir les moyens et procédures pour développer l'accueil de la petite enfance dans les crèches collectives ;
- améliorer les ressources des personnes, par une attribution plus rapide de l'AAH lors de la diminution du revenu d'une personne, suite à l'aggravation de son handicap ;
- se féliciter de la prise de position de la Fédération sur le dossier des retraites.

Madame Morano a annoncé que le problème des Auxiliaires de Vie Scolaire serait réglé. Ce type de

déclaration nous avait déjà été fait en septembre 2009. Or moins de 70 contrats concernant les AVS ont été signés dans toute la France ! Qu'en sera-t-il en 2020 ? La question est de savoir si le profil des personnes ayant un niveau de formation bac et plus est celui des personnes travaillant dans les services d'aide à domicile, sachant que les EVS, qui ont un niveau de formation beaucoup plus faible, ne sont pas couverts par cette convention. Y a-t-il donc un projet global ou s'agit-il simplement d'un alibi qui, finalement, aboutira à des mesures ne concernant que très peu de personnes ?

Interventions sur le texte “Gouvernance et Territoires”

Claude NAVEAU, APAJH de Paris

Je m'adresse personnellement à vous, Monsieur le Président, pour expliquer le vote de notre association d'appartenance. Veuillez m'écouter sans colère et me permettre cette liberté de parole que permet un long et amical compagnonnage.

Nous avons suivi avec attention vos diverses réponses aux interventions et avons écouté avec un très grand intérêt votre riche rapport moral. Mais par moments, nous avons eu l'impression d'entendre Saint-Just, s'adressant à l'armée du Rhin : « Aux armes, militants, l'ennemi est à notre frontière et souhaite notre disparition. L'heure est aux mesures de salut public ! Centralisme démocratique, cooptation électorale, fin des doléances répétitives. » Votre appel a été entendu puisqu'il a donné lieu à une standing ovation spontanée. Vous avez sans doute raison, sauf que l'APAJH de Paris a un esprit frondeur qui ne l'a pas habituée à ce ton nouveau et elle n'est pas certaine que les mesures annoncées étaient les seules valables.

Nous saluons votre esprit offensif, nous ne doutons pas de votre bonne foi et de votre détermination, nous ne voterons donc pas contre le texte. Mais nous nous abstenons pour laisser au temps le soin de faire la preuve. Mais veuillez croire, Monsieur le Président, en la loyauté de notre soutien et en notre amicale salutation.

Jacky BESSON, APAJH de l'Essonne

Je pense que nous n'avons pas le choix et qu'il faut absolument que nous soyons tous unis à l'APAJH. Compte tenu de la gravité de la situation dans laquelle nous nous trouvons, nous sommes à un moment de l'histoire de ce pays où les personnes en situation de handicap n'ont jamais été autant fragilisées. Nous pouvons évoquer nos divergences lorsque nous sommes entre nous mais, vis-à-vis de l'extérieur, nous devons présenter un front uni et trouver des solutions avec les autres fédérations de notre secteur, pour tout faire pour que les personnes en situation de handicap bénéficient des meilleurs accompagnements possibles. Seuls, nous n'y parviendrons pas, je le crains.

Les mesures sont drastiques. Nous savons que Bouygues et la Lyonnaise des Eaux ont déjà trois projets dans notre département et ils ont une assise gestionnaire nettement supérieure à la nôtre. Le secteur marchand est déjà présent et prêt à envahir le pays, nous n'avons pas d'autre choix que de présenter un front uni.

Nous ne nous opposerons donc pas au vote et soutiendrons la Fédération.

Cependant, il me semble que nous souffrons d'un déficit de démocratie, le temps de parole des associations départementales est insuffisant. Nous nous sommes certes améliorés mais nous avons encore des marges de progrès. En effet, plus nous aurons discuté entre nous, plus nous parviendrons à convaincre les militants et plus



nos réponses auront du poids. Nous voterons certainement le texte de Gouvernance, même s'il n'est pas satisfaisant sur tout. En effet, son objet n'est indiqué nulle part. Nous vous faisons confiance car nous savons qu'il a été écrit pour la bonne cause. Si nous sommes tous ici, c'est parce que nous avons comme souci commun d'aider les personnes en situation de handicap, même si, pour y parvenir, nous pouvons emprunter des chemins différents. Nos différences ne portent pas sur le fond et au final, nous devrions arriver à nous entendre.

Je rappelle que, dans les ESAT, un prix plafond a déjà été fixé, ce qui signifie qu'il est impossible de dépasser une certaine somme. Ceci revient soit à réduire les frais de personnel, soit à augmenter la production, c'est-à-dire accueillir, dans les ESAT, des travailleurs handicapés ayant les meilleures performances possibles. Or, ceci est aux antipodes de notre démarche. Il y a des déficits dont on peut être fiers et des excédents dont on peut avoir honte. Les excédents et les déficits ne sont pas notre problème. Notre objectif est bien de faire en sorte d'aider les personnes que le sort n'a pas épargnées.

Nous devons être unis, mettre nos différences à l'écart et faire en sorte que la démocratie qui s'opère entre nous soit plus performante qu'actuellement. En effet, il est impossible de travailler à 90 pendant une heure.

De plus, le texte sur la gouvernance affiche une rupture par rapport à ce dont nous avons parlé précédemment, notamment au travers de la disparition des URAPAJH et des conventions au coup par coup qui n'a donné lieu à aucune explication. Nous aimerions au moins savoir quels éléments d'analyse ont conduit à ces suppressions.

Les conclusions du rapport moral et celles du rapport financier doivent être relues car elles présentent quelques points de divergence.

Nous voterons ce que vous nous invitez à voter, telle est la priorité, face à ce qui se présente devant nous. Nous devons être unis, ce qui ne suffira peut-être pas pour nous permettre d'atteindre notre objectif.

Francis GOMEZ, APAJH de la Vienne

Une phrase du document qui nous a été remis hier soir nous interpelle : *“Compte tenu de ses missions, le conseil de région est composé de chaque Président d'association départementale ou d'un administrateur qui aura été désigné”*. Nous

aurions souhaité lire qu'il est composé de : *“Chaque Président ou éventuellement son Vice-président et/ou un administrateur”*. En effet, dans les régions ne comptant qu'une seule association départementale, cela représenterait seulement deux personnes et il serait peut-être plus intéressant d'être à trois ou quatre. Il en est de même au sein des Conférences de Territoire.

Enfin, il est également indiqué que : *“Chaque conseil de région est animé par le délégué de région désigné par le conseil d'administration fédéral parmi les membres de ce dernier”*. Pourquoi pas ? Mais il nous semblerait plus intéressant que ce soit sur proposition du conseil de région. En effet, certains membres d'associations sont moins compétents que d'autres pour faire face à des personnes de l'extérieur. Les associations départementales doivent s'unir, sans chercher à “tirer la couverture à elles”.

Dans certaines instances, il faut être posé et réfléchir avant de prendre la parole.

Georges FANGET, APAJH de la Drôme

Je note la prise en compte des remarques émises par les groupes de travail concernant la désignation du Délégué de Région parmi les membres du Conseil d'Administration fédéral qui ne nous satisfait pas. Nous proposerions donc la formulation suivante : *“Nomination du Délégué de Région par le Conseil d'Administration fédéral, parmi les membres du Conseil de Région et sur proposition de ce dernier”*.

Rémi TURPIN, APAJH de Loire-Atlantique

J'approuve les propos tenus par Jacky Besson. Nous avons travaillé sur le texte en association départementale. Nous connaissons la nécessité d'avoir un grand mouvement APAJH et une représentation régionale, face aux dispositifs qui sont mis en place. Nous avons travaillé dans la démocratie, certes en peu de temps, ce que nous regrettons. Nous nous efforçons de travailler dans la confiance réciproque et c'est à ce titre que nous vous proposons de revoir trois points dans le texte qui nous est soumis.

La première proposition concerne l'adjectif “naturel”, relatif aux missions de l'association départementale. Il nous semble que le fait de placer le terme “naturelle” après le terme “gestion” atténue le rôle de celle-ci. Le fait d'indiquer, en amont, que : *“L'association départementale est le lieu naturel d'impulsion, de création et de gestion en réponse aux besoins des personnes”*, renforce le



rôle de gestion d'établissements de cette dernière. La seconde proposition concerne la nomination du délégué régional. Nous pensons qu'un président d'association départementale ne peut pas devenir délégué régional et nous proposons : *"Chaque conseil de région nomme en son sein un Délégué de Région, chargé de l'animer"*. Nous supprimons le reste de la phrase et poursuivons : *"Il reçoit délégation écrite du président fédéral etc."*.

La troisième proposition concerne l'élection du conseil de région. A plusieurs reprises, nous avons insisté sur la représentation locale, la mise en place des Comités d'Entente Régionaux, la présence de l'APAJH au sein de ces derniers et la possibilité ainsi d'exprimer nos convictions. Il est en effet fréquent que, collectivement, le Comité d'Entente Régional désigne ses représentants et il nous semble nécessaire que ce dernier renforce ce réseau et travaille en son sein, afin de développer nos actions militantes.

Réponses

Jean-Louis VIGNEAU, Trésorier Général

La neuvième résolution, relative aux charges refusées par les Autorités de Tarification concerne à 99 % des provisions pour indemnités de départ à la retraite ou liées aux congés payés. Il n'y a aucune règle en la matière : certaines Autorités de Tarification acceptaient sur certains budgets et refusaient sur d'autres. Nous devons afficher ce chiffre de 800 000 euros, qui sont affectés sur un compte 114 qui est, à ce titre, alimenté par le haut de bilan.

La onzième résolution, relative à la mise à disposition d'un appartement aux administrateurs résulte d'une décision du Conseil d'Administration de 1999. Il y a toujours eu un appartement pour les administrateurs qui viennent régulièrement au Siège. Depuis deux ou trois ans, ce T2 se situe 10, rue Poinsot, à Paris, dans le XIVème arrondissement. Le loyer payé par la Fédération s'élève à 2 164,96 euros, TTC.

Noël BAEKELANDT, Secrétaire général

Je remercie tous les intervenants qui ont demandé des précisions complémentaires et ceux qui ont apporté des compléments d'informations sur le rapport d'activité.

Pierre RODDIER, APAJH de La Réunion

Je terminerai par un témoignage. Vous avez tous reçu la dernière revue de la Fédération de l'APAJH qui traitait des DOM. A La Réunion, les retombées en ont été importantes et je vous remercie pour cet éclairage sur les DOM qui sont souvent un peu mis à l'écart en raison de leur éloignement.

La venue de notre Président national à l'occasion de notre dixième anniversaire était très attendue. Ceci a permis de rendre visible un lien fédéral, de donner une ampleur nationale aux associations départementales des DOM, de valoriser les acteurs de terrain, de mettre en avant l'action de l'association. Elle permet surtout le renforcement de notre poids stratégique face aux associations concurrentes et une meilleure approche et compréhension des problématiques des départements.

Merci à Marie-Hélène Bouzat, d'avoir apporté des compléments d'information sur l'association Langage et Intégration et d'avoir annoncé le passage en boucle d'une vidéo décrivant l'apprentissage de la méthode verbo-tonale.

Jean-Pierre Mathie a illustré la problématique qui a traversé nos travaux sur ce qui se passe déjà en matière d'appels à projets et de ligne directrice de l'activité des Autorités de Tutelle. En effet, ces dernières ont décidé que seules les structures ayant au moins dix établissements en gestion peuvent candidater à un appel à projets ou à une réforme du tissu associatif local. Le danger se révèle, le pire est à venir, je remercie Jean-Pierre Mathie d'avoir attiré notre attention sur cet aspect de la situation actuelle.

Le souhait de l'association départementale du Territoire de Belfort de se tourner vers la Fédération est une démarche naturelle, que j'approuve. Concernant la saisine de la HALDE, nous devons maintenir notre vigilance, ceci reste une préoccupation constante. Nous devons faire preuve de réactivité en ce qui concerne nos possibles interventions au travers de communiqués de presse, auprès des parlementaires et du Comité d'Entente.



Merci à Robert Mansard pour son intervention sur les relations avec le Pôle Vie sociale. Il a illustré, de manière pertinente, ce qui constitue le mouvement APAJH, c'est-à-dire une Fédération qui initie des actions lesquelles doivent déboucher spontanément sur des mesures. Suite à la réalisation de l'enquête auprès des communes, nous nous sommes rendu compte immédiatement de la prise en compte et de la sensibilisation à l'accessibilité des bureaux de vote, ce qui a permis de prendre des mesures avant le second tour. Le travail n'est pas terminé et j'espère que cette enquête enregistrera davantage de participations.

Il a été question des consignes du Siège. Le Siège n'en donnera aucune, les associations départementales feront ce qu'elles peuvent.

Merci à Christian Marrel qui souhaite aborder la question de la petite enfance dans le Pôle Enfance, Jeunesse, Scolarité et rendre ainsi les travaux de Pôle plus visibles. Il faut dire que ces points sont d'une actualité brûlante. Les groupes de travail sur la jeunesse et l'enfance continuent à mener des enquêtes et le Pôle travaille sur les outils d'évaluation pour les enfants et sur le secteur d'accueil de la petite enfance de zéro à six ans.

Merci à Michel Collignon d'avoir complété l'information sur le secteur vacances loisirs, notamment en ce qui concerne le partenariat avec d'autres associations en termes de méthodes et d'élargissement de l'accueil, en vacances, des personnes en situation de handicap plus sévère et de leur famille. Ces travaux sont également réalisés au sein du Pôle Vie sociale.

**Pierre QUEILLE, Vice-Président,
Président du SNALESS**

Le SNALESS (Syndicat National des Associations Laïques Employeurs du Secteur Sanitaire, Social, Médico-éducatif et Médico-social) regroupe en son sein des associations départementales APAJH, des associations départementales des Pupilles, de l'Entraide Universitaire, de l'ALEFPA, de la Ligue de l'Enseignement etc. C'est un syndicat d'employeurs qui doit éventuellement représenter les adhérents dans le cadre des relations de travail.

Depuis toujours, j'ai pensé qu'il était nécessaire d'aider les associations à la gestion des problèmes économiques et qu'à ce titre, nous ne voulions pas à la fois faire du droit du travail et de la gestion. En ce sens, nous avons décidé, avec toutes les associations adhérentes, de passer un contrat technique de partenariat avec un syndicat d'employeurs - le SNAPEI - pour traiter les aspects

économiques. Ce dernier a souhaité élargir ses compétences et devenir représentatif d'associations et de fédérations : il est devenu FEGAPEI. La FEGAPEI a passé un accord avec le SNALESS selon lequel nul ne peut être directement adhérent à la FEGAPEI s'il appartient à une APAJH ou autre. Par ailleurs, l'équivalent d'un pour mille de la masse salariale peut être récupéré par le SNALESS et reversé à la FEGAPEI dans le cadre de ce contrat de partenariat. Ceci signifie que pour cotiser au contrat, il faut passer par le SNALESS.

S'agissant des commissions paritaires, dans le cadre de la convention collective 66, nous participons au comité de pilotage des employeurs de cette dernière. En effet, j'ai personnellement participé à des rencontres entre le SNASEA, le SOP, la FEGAPEI et le SNALESS. Nous avons ensuite constitué des comités de pilotage sur les syndicats en question afin de nous présenter, unis, lors des négociations avec les organisations syndicales de salariés. Nous participons donc à ces discussions, mais ne sommes pas véritablement à la table des négociations. Nous demandons aux associations adhérentes de nous livrer leur sentiment en tant qu'employeurs, en tant qu'hommes de gauche et de progrès, en tant qu'humanistes. Nous avons toutes les cartes en main pour être représentés à la commission mixte paritaire pilotée par la Direction du Travail de Dijon.

Pendant dix ans, on ne nous a pas écoutés. Nous avons rédigé un projet de convention collective unique. Le 19 janvier, j'ai expliqué au Directeur général de la FEHAP, que nous souhaitons nous orienter vers une convention unique. Il m'a ri au nez. Le 19 mars, l'assemblée générale de la FEHAP a proposé de mener une réflexion, avec les syndicats, sur la définition d'une convention collective unique pouvant être étendue dans le champ de la protection sociale. D'autres structures - ADMR etc. - nous concurrencent sur des champs d'intervention identiques. Cela représentera un travail de longue haleine mais nous n'avons pas d'autre choix que d'aller dans cette direction.

Jean-Louis GARCIA, Président

Sur le thème « Gouvernance et Territoires », j'aimerais noter, saluer, la qualité, la sagesse et le ton de toutes les interventions. J'ai souhaité que nous nous respections, que nous soyons ou non du même avis. Si notre écoute est de qualité, nous avancerons. Nous devons nous enrichir de nos différences.

Faisant référence à l'intervention relative aux



GEM, je rappelle que nous avons lancé un partenariat avec l'UNAFAM. Il a été dit à plusieurs reprises, ici, que nous ne devons surtout pas nous isoler, mais avancer en essayant de travailler avec d'autres, sur d'autres sujets ou sur les mêmes sujets car l'union fait la force. L'UNAFAM (Union Nationale des Amis et Familles de Malades psychiques), est constituée de familles intervenant sur le champ du handicap psychique. Elle souligne la difficulté, pour les parents d'un enfant en situation de handicap psychique, d'être en plus porteurs du service accompagnant. Il importe de séparer les choses et donc, d'inventer des réponses, d'impulser des dispositifs, mais pas de les gérer.

Pour rencontrer régulièrement Jean Canneva, le Président de l'UNAFAM, je constate qu'un certain nombre de points nous rapprochent : le respect de la personne, la citoyenneté, la dignité. Nous nous sommes donc entendus pour faire un bout de chemin ensemble. Nous avons en particulier pensé que, si une UNAFAM souhaitait travailler sur un dispositif s'approchait naturellement de l'association départementale APAJH correspondante, nous pourrions être facilitateurs de la démarche.

Lors d'un Conseil d'Administration fédéral, nous avons reçu Jean Canneva qui a pu présenter son organisation et émettre des propositions. Je suis invité au Conseil d'Administration de l'UNAFAM pour faire de même et nous avons décidé de créer une commission mixte pour réfléchir aux pistes à amorcer, ce qui nous permettrait de présenter des projets conjoints dans le cadre des appels à projets.

Nous nous sommes interrogés sur le bien-fondé de la saisine de la HALDE pour discrimination d'Etat, eu égard aux conséquences possibles, mais avons maintenu notre décision car nous avons pensé, collectivement, qu'à « mettre le drapeau dans la poche » face au pouvoir actuellement en place, nous n'y gagnerions rien. Plus nous ferons preuve de faiblesse, plus ils nous écraseront, ils sont impitoyables. Nous attendons le retour de la HALDE, laquelle est quelque peu gênée aux entournures. Le Président de la HALDE en place, qui s'était rendu compte, après deux ans d'exercice, que ses préconisations ne servaient pas à grand-chose, a saisi la justice au nom de la HALDE et a cité diverses organisations, patrons et même l'Etat devant les tribunaux. Il a gagné 85 % de ses procès. Puis, il a mené son mandat à terme. Une autre

personne, Madame Bougrab, a été nommée, et depuis, il est fait en sorte de "diluer" le défenseur des enfants, le médiateur de la République et la HALDE, dans un organisme commun appelé le "défenseur des droits". La Présidente actuelle de la HALDE nous a appelés à la rescousse pour que nous la défendions contre ce qui nous attend en juillet. Vu qu'elle est engagée dans un parti politique qui tient les rênes du pays, je pense qu'elle possède le numéro de téléphone particulier des décideurs du pays. Nous estimons que, depuis cinq ans, la HALDE réalisait un excellent travail et nous attendons tranquillement sa réponse à nos questions, sans fléchir, notamment sur l'accessibilité en général.

Au dernier CNCPH, le Président du CSA (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel) est venu avec une collaboratrice présenter son rapport sur le champ du handicap. Il nous a expliqué quels échanges il entretenait avec les chaînes de télévision et de radio pour les inciter à être plus républicains. Sa collaboratrice est intervenue pour indiquer que lorsqu'elle discutait avec les responsables des chaînes de télévision, elle insistait sur le fait que les décisions du CSA en la matière ne feraient l'objet d'aucune dérogation. Nous aimerions entendre la même chose des pouvoirs publics aujourd'hui en ce qui concerne le cadre bâti neuf. Ceci signifie que les idées de citoyenneté sont entendues et avancent malgré des pouvoirs publics qui font tout pour les freiner.

Le CNCPH nourrit de grandes ambitions qui donnent toutefois lieu à de petites réalisations. Quand une commission du CNCPH s'exprime sur l'accessibilité à l'emploi et trouve scandaleuse la remise en question de l'application de la loi de 2005, sur les sanctions aggravées au 1er janvier 2010, elle fait l'unanimité. Or le Président du CNCPH nous a fait remarquer que si nous nous placions sur le champ de la revendication, nous discréditerions le CNCPH.

Pour revenir sur l'accessibilité des lieux de vote, évoquée par Robert Mansard, je crois que nous avons vu là l'intérêt du travail des Pôles, notamment du Pôle Vie sociale, sous la houlette de Jean-Marie Munier. Dans la perspective des élections régionales, les choses ont progressé, peut-être un peu dans la précipitation, mais nous avons estimé que l'outil était prêt à fonctionner. J'aurais certes préféré que nous soyons davantage impliqués dans cette action, mais c'est un début. Les élections approchent. Nous avons plusieurs



fers au feu, l'un au CNCPH et l'autre, entre nous, sur les questions de l'accessibilité à la propagande électorale, aux lieux de vote et sur l'éligibilité des personnes en situation de handicap. La prochaine fois, nous devons être mieux préparés.

Nous sommes toujours freinés dès qu'il s'agit des Pôles. Les Pôles sont des lieux de débats, où les associations départementales peuvent apporter leur expertise et chaque fois que nous voulons travailler sur un Pôle, nous nous adressons directement aux présidents des associations départementales. Les collaborateurs rencontrés sur le terrain déplorent le manque d'informations sur les débats qui s'y tiennent. Si vous êtes d'accord, 48 heures après y avoir convoqué les présidents d'association départementale, nous pourrions adresser la même invitation - avec copie au Président - à tous les collaborateurs et élus des associations départementales intéressés par ces thèmes. Ceci permettrait d'associer le plus de participants possible aux travaux des Pôles et à la réflexion.

Robert Mansard a raison quand il fait remarquer que la Fédération n'est pas suffisamment indicative en termes de consignes. Nous y travaillerons. J'en viens à l'Observatoire de l'Accessibilité inventé par Madame Morano. J'en ferai un décryptage politique. Il s'agit ni plus ni moins d'un "thermomètre" mesurant l'accessibilité ou la non accessibilité, sachant qu'aucun outil de contrainte n'est mis en œuvre par la suite. Il sert uniquement à repérer ce qui n'est pas accessible et ne correspond pas à la loi. Nous avons souhaité qu'il y ait un outil de contrainte pour permettre une accessibilité totale et nous n'avons pas été entendus. L'APAJH a posé sa candidature pour avoir une place au sein de l'Observatoire de l'Accessibilité et a obtenu une voix, la sienne. Elle n'y siège donc pas. Je note que Jean-Marie Barbier, Président de l'APF, a été nommé en Conseil des Ministres, Vice-président de l'Observatoire de l'Accessibilité. Chacun a ses soutiens.

Venons-en aux Trophées de novembre 2010. Notre ambition est qu'ils s'autofinancent et que l'opération soit la plus neutre possible d'un point de vue financier pour l'organisation. Pour ce qui est du back-office, de la logistique, de l'accompagnement, nous avons passé un contrat avec une organisation relevant de l'économie sociale qui œuvre dans le domaine de l'insertion sociale. Ces Trophées sont bien réalisés dans l'intérêt des personnes en situation de handicap et c'est la raison pour laquelle nous ne nous sommes pas orientés

vers le secteur marchand. Nous avons mené des négociations un peu difficiles avec le réalisateur mais comme la volonté de la Fédération était claire, il en a été décidé ainsi. L'association partenaire fait partie du Groupe SOS et la communication est confiée à ALTERNACOM.

Bien sûr que nous travaillons avec la FEGAPEI et il n'est pas question de nous faire absorber par qui que ce soit. Nous partageons donc des sujets, mais sur des bases très claires. Les désignations dans les ARS en font partie et je ne souhaite pas que des militants de l'APAJH accèdent aux instances des ARS, sous l'étiquette FEGAPEI. Nous y avons toute notre place. Nous ne devons surtout pas tourner le dos à leurs sollicitations mais y répondre en tant qu'APAJH. Il nous faudra clarifier nos relations avec la FEGAPEI.

Christian Marrel a raison lorsqu'il évoque la feuille de route et la nécessité de développer l'aspect relatif à la scolarisation. Nous avons cru que nous ferions basculer les choses en ce qui concerne les AVS et nous continuerons à marteler que telle n'est pas la bonne solution. Pourtant, Nadine Morano continue à développer les jardins d'accueil, tandis que Luc Chatel supprime de plus en plus l'accès des enfants de deux ans à l'école !

J'en viens à présent au texte Gouvernance et Territoires. En premier lieu, je remercie Claude Naveau de m'avoir accueilli à Paris. J'apprécie les discours qui ont été portés ici et pense que c'est aux actes, et non aux discours, que l'on juge les politiques. Je crois que les moments sont importants - Jacky Besson l'a dit -, qu'il ne faut pas se tromper « d'adversaires » et que nous sommes capables d'entendre que nous pouvons avoir des divergences. L'important, c'est ce qui nous rassemble et que nous afficherons et utiliserons dans les mois qui viennent, pour rédiger les statuts et le règlement intérieur, afin de rassembler et de nous rassurer davantage.

Je te rejoins totalement lorsque tu évoques le travail dans les ESAT. Je rappelle que nous avons mis en œuvre le dispositif PASSMO, à partir de ce qui existait dans l'Isère. Ce dispositif permet à tout ouvrier ayant des potentiels pour travailler dans une entreprise ordinaire, de quitter l'ESAT pour rejoindre une entreprise ordinaire, et d'aider celle-ci à l'accueillir. Nous devons certes trouver des équilibres, tout en faisant en sorte que chacun soit à la bonne place en fonction de son potentiel et de ses envies. Comme je le dis régulièrement au Président de l'UNAPEI, un ouvrier d'ESAT n'est pas notre "chose", nous devons avoir de l'ambition



pour lui. Notre mission est de l'accompagner dans une entreprise ordinaire

Pour ce qui est des appels à projets, les difficultés rencontrées nous ont conduits à prendre des décisions dures. Les appels à projets émaneront de l'Etat, des ARS. Pourtant, certains Conseils généraux en ont également lancé depuis des mois et certains d'entre eux pourraient être proches de la Fédération des APAJH. Sur deux départements, nous sommes en conflit lourd ce qui nous a menés devant les tribunaux.

Premièrement, dans le Vaucluse, l'association départementale a eu besoin de la Fédération pour créer un foyer médicalisé de la Fédération. Nous y avons travaillé avec l'AD et avons donc, aujourd'hui, un foyer d'accueil médicalisé fédéral dans le Vaucluse. Puis, voici qu'un appel à projets est lancé pour créer une autre structure sur les mêmes bases. Nous candidatoons et quelle n'est pas notre surprise d'apprendre qu'alors que le dépôt des candidatures n'est pas clos, la question est réglée et que l'ADAPEI a obtenu le marché, avec, à sa tête, un salarié du Conseil général – à présidence socialiste - qui vient de quitter ce dernier. Nous avons alerté le Président du Conseil général, qui nous a hautement méprisés. Nous avons mené une campagne de presse et venons de déposer, devant le Tribunal Administratif, une demande de référé pour casser toute la procédure. Ils doivent respecter les règles qu'ils nous imposent.

Deuxièmement, dans le Val d'Oise, une organisation qui gère onze établissements – le Colombier - cherche des repreneurs. Nous candidatoons, en lien avec l'association départementales locale. Or, avant la clôture de la date de dépôt des candidatures, nous apprenons que deux organisations ont été choisies. Les motifs invoqués par la DDAS et le Conseil général sont que l'APAJH ne serait pas à la hauteur d'un point de vue financier, en termes de gestion et de qualité de ses projets. De la même façon, nous avons saisi le Tribunal Administratif pour faire casser la procédure. Nous voulons bien travailler en partenariat avec les collectivités territoriales, mais il ne faut pas qu'elles nous prennent pour des imbéciles. Il convient de se faire respecter.

J'aborde à présent les propositions relatives au texte Gouvernance et Territoires. Lors de l'écriture du statut et du règlement intérieur, nous nous interrogerons sur les questions que vous avez soulevées (représentation par le Président + 1,

question des DOM etc.). Je pars du principe que les administrateurs fédéraux sont compétents dès lors qu'ils ont été élus par l'assemblée générale. En revanche, nous avons développé un plan de formation à leur intention car ce travail devient de plus en plus pointu.

Par ailleurs, le Délégué de Région sera désigné par le Conseil d'Administration fédéral et nous nous organiserons pour qu'il s'agisse d'une personne du secteur.

J'ai été conduit, l'été dernier, à mettre fin aux fonctions du Conseiller du Président, anciennement Directeur Général de la Fédération. Ceci est apparu dans les comptes, sous forme de provisions. En effet, à chaque travail correspond un salaire et à chaque salaire doit correspondre un travail.

Enfin, j'ai conscience que les DOM font partie du territoire national. Je me rendrai dans ceux qui m'inviteront mais je ne voudrais pas que l'on prenne les représentants de la Fédération pour des "pigeons voyageurs". J'ai vu des choses remarquables sur place, notamment en Guadeloupe, en ce qui concerne l'accompagnement des traumatisés crâniens. Il y a là des pistes à approfondir pour un élargissement éventuel.

Je précise que, contrairement à d'autres, qui se rendent aux Antilles à grands frais, nous avons choisi de voyager avec la compagnie Corsair, en classe économique, ce qui réduit les charges de la Fédération.

Vous êtes des militants bénévoles. Les militants fédéraux sont également des militants bénévoles qui ne perçoivent aucune indemnité et sont défrayés sur justificatifs.

Je conclurai avec ce texte que je livre à votre réflexion :

"Unifier, c'est nouer mieux les diversités particulières, non les effacer, pour un ordre vain". Antoine de Saint-Exupéry.





Votes

Jean-Louis GARCIA, Président de séance, rappelle qu'il n'y a pas de vote sur le Rapport moral et que l'ensemble des votes se fait à main levée.

■ Rapport d'Activité

Votes contre : quatre (APAJH de l'Hérault). Il n'y a pas d'abstention.

Le Rapport d'Activité est adopté à l'unanimité moins quatre votes contre.

■ Délibération relative à la FIRAH

Jean-Louis GARCIA

Je rappelle que cette délibération concerne la participation de la Fédération des APAJH en tant que membre fondateur de la Fondation Internationale de la Recherche Appliquée sur le Handicap (FIRAH).
Votes contre : 0 - Abstentions 4 (APAJH de l'Hérault)

La délibération relative à la FIRAH est adoptée à l'unanimité moins quatre abstentions.

Résolutions

1ère résolution : Résultat du Siègre

Cette résolution concerne le résultat du Siègre et l'approbation des comptes qui se traduisent par un déficit de 706 033 euros.

Votes contre : quatre (APAJH de l'Hérault). Il n'y a pas d'abstention.

La résolution relative au résultat du Siègre est adoptée à l'unanimité moins quatre votes contre.

2ème résolution : Affectation du Résultat du Siègre

Cette résolution porte sur l'affectation du résultat du Siègre (déficit de 706 033 euros) au compte « Report à nouveau ».

Votes contre : Quatre (APAJH de l'Hérault). Il n'y a pas d'abstention.

La résolution relative à l'affectation du résultat du Siègre est adoptée à l'unanimité moins quatre votes contre.

■ Rapport financier

Jean-LouisVigneau, Trésorier général

Votes contre : quatre (APAJH de l'Hérault).
Il n'y a pas d'abstention.

Le Rapport financier est adopté à l'unanimité moins quatre votes contre.

3ème résolution : Orientations Budgétaires 2011 du Siègre

Il vous est proposé d'adopter le projet de budget 2011 qui s'élève globalement à 10 374 653 millions d'euros.

La résolution relative aux orientations budgétaires 2011 du Siègre est adoptée à l'unanimité.

4ème résolution : Résultats Administratifs (Siègre et Etablissements en Gestion nationale)

Le Conseil d'Administration vous propose d'approuver les résultats administratifs consolidés nets du Siègre, des établissements en gestion nationale et d'autres structures pour l'exercice 2009 qui se traduisent par un déficit de 1 437 810 euros.

Vote contre : 0. Abstentions : Quatre (APAJH de l'Hérault).

La résolution relative aux résultats administratifs (Siègre et Etablissements en Gestion nationale) est adoptée à l'unanimité moins quatre abstentions.





5ème résolution : Article 19 des Statuts de la Fédération (Pouvoirs)

Il vous est proposé de donner pouvoir au Conseil d'Administration en cas d'urgence pour réaliser des opérations d'acquisition, d'échange ou d'aliénation d'immeubles et constituer des hypothèques sur ces derniers, consentir des baux et souscrire des emprunts.

La résolution relative à l'Article 19 des Statuts de la Fédération (Pouvoirs) est adoptée à l'unanimité.

6ème résolution : Article 19 des Statuts de la Fédération (approbation des investissements acquis et cédés – valeurs brutes)

Le Conseil d'Administration propose d'approuver les investissements et cessions immobilières réalisés en 2009 et notamment les acquisitions immobilières et agencements immobiliers pour 6 632 592 euros, les cessions pour 1 190 570 euros, au titre des bâtiments et agencements, et les virements de poste à poste correspondant à des transferts d'immobilisations en cours vers des comptes d'immobilisations.

La résolution relative à l'Article 19 des Statuts de la Fédération (approbation des investissements acquis et cédés – valeurs brutes) est adoptée à l'unanimité.

7ème résolution : Cotisations des Associations départementales

Le Conseil d'Administration propose de ne pas augmenter le taux de la cotisation pour 2011.

La résolution relative aux cotisations des Associations départementales est adoptée à l'unanimité.

8ème résolution : Cotisation des adhérents

Le Conseil d'Administration vous propose de ne pas augmenter la cotisation des adhérents qui est fixée à 17 euros par adhérent.

La résolution relative aux cotisations des adhérents est adoptée à l'unanimité.

9ème résolution : Charges refusées par les Autorités de Tarification

Ces dernières ont refusé de prendre en charge, sur l'exercice 2009, la somme de 877 553 euros, qu'il vous est proposé de comptabiliser aux comptes 11400000. Ceci concerne une provision pour indemnités de départ à la retraite et pour congés payés.

La résolution relative aux charges refusées par les Autorités de Tarification est adoptée à l'unanimité.

10ème résolution : Mandat au Commissaire aux Comptes

Il vous est proposé, pour les exercices 2010 – 2015, de nommer le cabinet Exco Loire comme titulaire et Monsieur Sébastien Trescartes comme suppléant, pour le mandat de Commissariat aux Comptes de la Fédération.

La résolution relative au mandat au Commissaire aux Comptes est adoptée à l'unanimité.

11ème résolution : Conventions réglementées

Il s'agit de prendre connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées et d'approuver lesdites conventions. Le document fourni est à la disposition de tous les militants qui souhaiteraient le consulter.

Votes contre : Quatre, (APAJH de l'Hérault).
Abstention : 0

La résolution relative aux Conventions réglementées est adoptée à l'unanimité moins quatre votes contre.





La Motion d'orientation

Jean-Louis GARCIA, Président

Nous avons intégré une expression plus large dans la partie relative à la scolarisation. Y a-t-il des votes contre ? Je n'en vois pas. Il n'y a pas d'abstention. Je vous en remercie.

La Motion d'orientation est adoptée à l'unanimité.

Le texte "Gouvernance et Territoires"

Jean-Louis GARCIA, Président

Nous y avons intégré les éléments que j'ai évoqués à la tribune, suite à vos interventions. Y a-t-il des votes contre ? Huit (quatre de l'APAJH de l'Hérault, deux de l'APAJH de l'Essonne, deux de l'APAJH du Gard). Y a-t-il des abstentions ? Sept

(trois de l'APAJH de Paris et quatre de l'APAJH de Loire-Atlantique).

Le texte Gouvernance et Territoires est adopté à l'unanimité moins huit votes contre et sept abstentions

Clôture de l'Assemblée générale

Jean-Louis GARCIA, Président

Nous pouvons nous féliciter collectivement des décisions que nous venons de prendre. Ce sont des décisions de raison, d'avenir. Je le répète, ça va chahuter rudement et nous avons intérêt à être forts, unis et équipés pour affronter ce qui est déjà face à nous. Hier soir, j'ai beaucoup échangé avec le Président de l'Assemblée des Départements de France, Claudy Lebreton. Nous constatons aujourd'hui un certain nombre de remises en cause de dispositifs qui fonctionnaient correctement, et ne savons pas vraiment ce qui sera mis en place. L'important est que, durant ces trois jours, nous ayons su nous écouter, nous entendre, afin d'aboutir à un dossier qu'il nous appartient de peaufiner, de mettre en œuvre rapidement. Nous associerons des présidents d'associations départementales non membres du Conseil d'Administration à l'élaboration de ces propositions. Le Rapport moral donne bien le ton du mouvement APAJH. Au-delà de la standing ovation, il ressort une forte adhésion à ce qui a été dit et porté et qu'il nous faudra porter à notre tour auprès des décideurs et de nos différents interlocuteurs. Madame Morano nous a envoyé un message surréaliste. Soit elle s'est trompée, soit il s'agit de provocation, soit elle nous prend pour des ânes. Elle a invité les huit porte-parole du Comité d'Entente le 20 juillet à un repas au ministère. Je serai présent et en profiterai pour lui expliquer quelle est la position

de l'APAJH sur les AVS et sur d'autres sujets et ce, devant témoins. Le 30 juin sur Paris, nous avons déjà programmé une conférence de presse au cours de laquelle nous rendrons compte de ce qui s'est passé durant ces trois jours et commencerons à poser des jalons, voire même des revendications - certaines situations nous déplaisent fortement et les deux lignes de Nadine Morano concernant les retraites ne me rassurent pas du tout. Nous commencerons également à lancer la réflexion sur le revenu universel d'existence. En effet, ce n'est pas parce qu'on est en situation de handicap, qu'on est condamné, à vie, à être pauvre. La dignité, ça passe aussi par les ressources. Rappelez-vous à quel point Marc Siberchicot se mettait en colère devant le fait qu'une personne en situation de handicap perdait tous ses droits si elle se mariait avec une autre qui avait des ressources, au motif que l'on fait porter la solidarité nationale sur la personne qui l'accompagne. Nous devons faire entendre ces questions de fond qui, déclinées au quotidien, dans la réalité, sont source de discrimination. Nous avons devant nous une feuille de route claire, un dossier à porter sur la réorganisation, une vaste adhésion à ce que nous disons et à ce que nous portons. Je terminerai en citant un écrivain selon lequel : "La vérité de demain se nourrit de l'erreur d'hier et les contradictions à surmonter sont le terreau même de notre croissance".





“Gouvernance et Territoires”

Texte adopté

L'APAJH est née par les associations départementales et des associations départementales. L'assemblée générale estime leur place fondamentale. Elles sont :

- lieu d'engagement militant de proximité ;
- creuset et premier porte voix de nos valeurs ;
- lieu de connaissance et de recensement des besoins de terrain ;
- lieu d'impulsion, de création et de gestion naturelle de réponse aux besoins des personnes ;
- maillage essentiel fondé sur la connaissance et le vivre ensemble au quotidien.

Elles sont aussi et d'abord le lieu de préservation des acquis et de renforcement du positionnement de notre mouvement.

Le Siège national de la Fédération, tête de réseau, a entre autres, pour mission l'animation du réseau en :

- diffusant une image unique ;
- collectant et diffusant les expériences ;
- alimentant la réflexion issue de l'expérience/expertise du terrain ;
- proposant des procédures communes (administratives et techniques) ;
- gérant des services et établissements ;
- garantissant la qualité des accompagnements (tendre vers une “qualité” APAJH) ;
- garantissant l'unité et la cohésion de la Fédération par l'application des règles communes.

Un échelon intermédiaire s'impose par l'existence depuis le 1er avril 2010, des agences régionales de santé nées de la loi HPST.

La Fédération des APAJH doit être présente de façon légitime, démocratique et organisée sur les 26 régions administratives des ARS.

L'assemblée générale décide donc la création de 26 conseils de région (un par agence régionale de santé) qui se réunissent au moins trois fois par an.

Les missions du conseil de région sont les suivantes :

- organiser la représentation de l'APAJH auprès de l'ARS ;
- mettre en œuvre la réactivité de l'APAJH auprès

de l'ARS ;

- assurer la coordination ;
- repérer les besoins, préparer et proposer le plan stratégique de développement du territoire de l'ARS en réponse aux appels à projets ;
- préparer la Conférence de territoires et en faire vivre les analyses.

Compte tenu de ces missions, le conseil de région est composé :

- de chaque président d'association départementale ou d'un administrateur qui aura été désigné ;
- d'un représentant du bureau fédéral ;
- d'un représentant du Conseil d'Administration fédéral ;

Chacun de ces membres peut être accompagné d'un conseiller technique n'ayant pas voix délibérative.

Chaque conseil de région est animé par le délégué de région désigné par le Conseil d'administration fédéral parmi les membres du Conseil d'administration fédéral. Il reçoit une délégation écrite du Président fédéral, validée par le Conseil d'administration fédéral, pour représenter la Fédération.

Cette nouvelle gouvernance induit une réorganisation du Conseil d'administration fédéral – constitué aujourd'hui de 27 administrateurs élus – par la création de deux collèges.

Le premier collège est constitué de l'actuel groupe de 27 élus sans changement quant à la candidature et l'élection.

Le second collège est composé de neuf membres :

- un membre issu des DOM, proposé à la candidature par accord des Présidents des associations départementales des DOM,
- 8 membres issus de chacun des territoires de gestion de la Fédération, chacun étant proposé à la candidature par accord de l'ensemble des Présidents des associations départementales du territoire.





Ces membres sont tous légitimés par l'élection en assemblée générale de la Fédération.
(Un candidat et un seul proposé à l'élection à l'assemblée générale sur chacun des neuf postes créés).

Le nouveau Conseil d'administration est donc composé de 36 administrateurs qui tiennent leur légitimité de l'assemblée générale. Le niveau régional APAJH est, en outre statutairement reconnu.

Enfin, l'assemblée générale décide de pérenniser les réunions territoriales et de les transformer en Conférences de territoires.

Ces conférences de territoires se réunissent au moins une fois par an.

Elles sont composées :

- de chaque président d'association départementale

- d'un administrateur qui aura été désigné ;
- des membres du conseil d'administration fédéral désignés,
- des directeurs généraux des associations départementales du territoire,
- des directeurs territoriaux de la Fédération,
- des collaborateurs,
- de personnes en situation de handicap usagers des services et structures.

Ces conférences de territoires sont lieux de partage, de réflexion et de connaissance.

Elles analysent les besoins des territoires, appréhendent les stratégies territoriales avec l'ensemble des acteurs.

Elles sont bien évidemment lieu de rencontre et de dialogue, garants de force collective et de cohésion.

Motion d'orientation

Texte adopté

Les valeurs fondamentales de l'APAJH, les rapports sur l'année 2009 du secrétaire général et du trésorier général, le rapport moral du président fédéral, l'environnement constituent les bases et le cadre de notre activité 2010.

Sans rupture mais poursuite d'une démarche affirmée de présence dans le débat citoyen, dans la proposition et le combat lorsque sont remis en cause les points forts de solidarité nationale ou que les orientations budgétaires nuisent à la mise en œuvre d'un accompagnement de qualité.

Sans remettre en cause ce que nous faisons déjà notre motion d'orientation s'articule en 10 points : cela facilite la lisibilité de notre action et permet d'en visualiser encore mieux nos priorités d'action.

- Point 1 : Loi du 11 février 2005 :
 - Combattre pour son application dans toutes ses potentialités et proposer les axes d'avenir.
- Point 2 : Mise en œuvre des décisions et orientations du Congrès de Saint-Brieuc :
 - Projet associatif,
 - Gouvernance et territoires,
 - Qualité, label APAJH.
- Point 3 : Appui aux associations départementales :
 - Juridique,
 - Ressources humaines,
 - Economique et finances,

- Communication,
- Systèmes d'information,
- Site internet,
- Elaboration de dossiers,
- Appui auprès des décideurs.

- Point 4 : Conséquences de la mise en œuvre de la loi "Hôpital-Patients-Santé-Territoires" sur l'organisation territoriale :
 - Place dans les instances des ARS,
 - Place dans les instances départementales : MDPH...
 - Développement des Associations et de la Fédération,
- Point 5 : Communication :
 - Interne,
 - Externe,
 - Grand public,
 - Site internet,
 - Revue,
 - Trophées.
- Point 6 : Gestion :
 - Transition CROSMS-ARS,
 - Contraintes financières, tarifs plafonds, modalités futures de financement des établissements et services,
 - Appels à projets.
 - Conventions.





■ Point 7 : Travail des pôles :

- Scolarisation, enfance, jeunesse, accueil du petit enfant,
- PASSMO et revenu universel d'existence,
- Avancée en âge,
- Citoyenneté.

■ Point 8 : Pouvoirs publics, parlementaires, collectivités territoriales et directeurs d'ARS :

- Présentation et valeurs,
- Pression et action.

■ Point 9 : Instances :

- CNCPH,
- CNSA,
- Comité d'Entente,
- AGEFIPH,
- FIPHFP.

■ Point 10 : Partenariats :

- UNAFAM,
- FFSA,
- CFHE,
- CCAH,
- SNALESS,
- FEGAPEI,
- Solidarité laïque,
- Entraide Universitaire.

Citoyenneté et dignité de la personne en situation de handicap, laïcité et solidarité nationale constituent les fondements de l'APAJH.

En ces temps de remise en cause, de difficultés économiques et financières, de rupture des solidarités, à travers ces dix points, au quotidien, la Fédération des APAJH s'exprimera, proposera et luttera pour que vivent ses valeurs fondamentales.





185, bureaux de la Colline - 92 213 Saint-Cloud Cedex
Tél. : 01 55 39 56 00 - Fax : 01 55 39 56 03
federationapajh@wanadoo.fr - www.apajh.org



Fédération des APAJH
au service de la personne en situation de handicap